

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

**RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL 2021**

PLAN DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

- 1- Comptes annuels sociaux et Rapport général des CAC
- 2- Comptes annuels consolidés et Rapport général des CAC
- 3- ETIC
- 4- Rapport spécial des contrôleurs des comptes
- 5- Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes
- 6- Liste des communiqués de presse publiés
- 7- Rapport de gestion
- 8- Rapport ESG (Environnement, Social et Gouvernance)
- 9- Commentaire des dirigeants

1- COMPTES ANNUELS SOCIAUX ET RAPPORT GENERAL

BILAN ACTIF					BILAN PASSIF					
	2021	2020	2021	2020		2021	2020	2021	2020	
ACTIF IMMOBILISÉ					FINANCIEMENT PERMANENT					
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (M)	2 172 576 282,18	1 908 822 552,28	2 172 576 282,18	1 908 822 552,28	CAPITAUX PROPRES	26 482 392 326,18	26 439 986 322,09	26 482 392 326,18	26 439 986 322,09	
A01 - Immobilisations	1 724 111 482,13	1 524 111 482,13	1 724 111 482,13	1 524 111 482,13	001 - Capital social au personnel (1)	13 719 528 100,00	13 715 428 500,00	13 719 528 100,00	13 715 428 500,00	
A02 - Charges à répartir	2 040 166 049,99	1 824 111 482,13	2 040 166 049,99	1 824 111 482,13	002 - (1) - Contributions, C.M.G., C.A.p.p.p. et autres	-	-	-	-	
IMMOBILISATIONS INCORPORÉES (N)	87 411 793,38	359 889 412,79	87 411 793,38	359 889 412,79	003 - Primes d'émission de fusion, d'apport	22 559 900 492,80	22 559 900 492,80	22 559 900 492,80	22 559 900 492,80	
A03 - Immobilisations incorporees	0,00	0,00	0,00	0,00	004 - Ecart de réévaluation	508 341,32	508 341,32	508 341,32	508 341,32	
A04 - Frais de constitution	0,00	0,00	0,00	0,00	005 - Réserves légales	-	-	-	-	
A05 - Frais de mise en service	87 411 793,38	359 889 412,79	87 411 793,38	359 889 412,79	006 - Autres réserves	-	-	-	-	
A06 - Autres immobilisations incorporees	0,00	0,00	0,00	0,00	007 - Report à nouveau (2)	-11 891 101 022,42	-11 295 156 354,63	-11 891 101 022,42	-11 295 156 354,63	
IMMOBILISATIONS CORPORALES (O)	139 084 048,71	52 477 272,88	139 084 048,71	52 477 272,88	008 - Résultat net en attente d'affectation	42 400 040,69	335 964 607,80	42 400 040,69	335 964 607,80	
A07 - Terrains	2 315 000,00	0,00	2 315 000,00	0,00	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	UR	26 482 392 326,18	UR	26 439 986 322,09	
A08 - Concessions	42 732 076,79	36 148 892,00	42 732 076,79	36 148 892,00	CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS	(R)	320 340 282,17	(R)	167 587 981,60	
A09 - Installations techniques, matériel	1 706 014,61	941 212,13	1 706 014,61	941 212,13	010 - Subventions d'investissement	330 393 237,38	167 587 981,60	330 393 237,38	167 587 981,60	
A10 - Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	011 - Provisions réglementées	-	-	-	-	
A11 - Matériel de bureau	0,00	0,00	0,00	0,00	012 - Compte de liaison	-	-	-	-	
A12 - Matériel de bureau et équipements divers	24 426 082,27	13 887 055,39	24 426 082,27	13 887 055,39	DETTES D'ENFANCIEMENT	(C)	(C)	38 999 000 000,00	40 391 129 144,75	
A13 - Autres immobilisations corporees	0,00	0,00	0,00	0,00	013 - Emprunts obligataires	19 607 016 000,00	19 717 261 948,34	19 607 016 000,00	19 717 261 948,34	
IMMOBILISATIONS CORPORALES EN COURS (P)	10 860 138 176,30	10 860 138 176,30	10 860 138 176,30	10 860 138 176,30	014 - Autres dettes de financement	19 392 016 000,00	20 673 817 646,41	19 392 016 000,00	20 673 817 646,41	
A14 - Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	PROVISIONS DOUBTES POUR RISQUES & CHARGES	(D)	(D)	15 513 977 887,80	1 835 516 063,21	
A15 - Concessions	97 928 228 020,00	1 234 248 911,13	97 928 228 020,00	1 234 248 911,13	015 - Provisions pour risques	13 664 198,85	195 261 426,63	13 664 198,85	195 261 426,63	
A16 - Installations techniques, matériel	38 441 122,27	278 278 478,81	38 441 122,27	278 278 478,81	016 - Provisions pour charges	1 849 788,95	1 959 288,54	1 849 788,95	1 959 288,54	
A17 - Matériel de transport	2 665 700,00	2 665 700,00	2 665 700,00	2 665 700,00	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	(E)	(E)	613 630 028,07	324 685 225,53	
A18 - Matériel de bureau	22 584 582,27	10 524 684,84	22 584 582,27	10 524 684,84	017 - Augmentation de valeurs amovibles	613 630 028,07	324 685 225,53	613 630 028,07	324 685 225,53	
A19 - Autres immobilisations corporees	133 964 868,89	0,00	133 964 868,89	0,00	TOTAL (A+B+C+D+E)	71 928 434 636,63	72 400 367 783,63	71 928 434 636,63	72 400 367 783,63	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Q)	3 341 962,80	0,00	3 341 962,80	0,00	DETTES DU PASSIF CIRCULANT	(F)	1 969 940 028,06	2 011 281 292,32	1 969 940 028,06	2 011 281 292,32
A20 - Titres cotés	0,00	0,00	0,00	0,00	019 - Opérations de change et autres	746 599 257,76	741 913 638,89	746 599 257,76	741 913 638,89	
A21 - Autres valeurs financières	3 341 962,80	0,00	3 341 962,80	0,00	020 - Créances clients, avances et acomptes	69 000 000,00	639 000 000,00	69 000 000,00	639 000 000,00	
A22 - Titres à porteur	1 989 000,00	0,00	1 989 000,00	0,00	021 - Personnel	26 833 011,01	40 237 761,55	26 833 011,01	40 237 761,55	
A23 - Autres titres financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	022 - Organismes sociaux	96 340 500,00	16 425 000,00	96 340 500,00	16 425 000,00	
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (1)	102 637 862,42	102 637 862,42	102 637 862,42	102 637 862,42	023 - Clients classiques	136 807 296,04	164 935 398,19	136 807 296,04	164 935 398,19	
A24 - Titres de participation	1 989 000,00	0,00	1 989 000,00	0,00	024 - Autres clients	407 824,82	623 824,82	407 824,82	623 824,82	
A25 - Autres titres financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	025 - Autres créanciers	85 321 12,95	92 269 498,94	85 321 12,95	92 269 498,94	
TOTAL (A+B+C+D+E+Q)	10 860 138 176,30	026 - Comptes de régularisation passif	920 803 295,78	954 674 198,08	920 803 295,78	954 674 198,08				
A26 - Augmentation des dettes de financement	18 240 502,39	18 240 502,39	18 240 502,39	18 240 502,39	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Élémt. c.)	(H)	1 245 486,48	621 343,83	1 245 486,48	621 343,83
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R)	27 271 364,34	13 177 887,27	27 271 364,34	13 177 887,27	TOTAL (I)	(I)	1 969 439 475,94	2 013 102 306,54	1 969 439 475,94	2 013 102 306,54
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (J)	(J)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
A27 - Trésorerie	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (K)	(K)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R+S)	29 241 304,40	26 145 814,53	29 241 304,40	26 145 814,53	TOTAL (L)	(L)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (M)	(M)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
A28 - Trésorerie	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (N)	(N)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R+S+T)	47 212 668,74	40 093 701,80	47 212 668,74	40 093 701,80	TOTAL (O)	(O)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (P)	(P)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
A29 - Trésorerie	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (Q)	(Q)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R+S+T+U)	66 484 233,14	53 241 503,63	66 484 233,14	53 241 503,63	TOTAL (R)	(R)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (S)	(S)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
A30 - Trésorerie	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (T)	(T)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R+S+T+U+V)	104 968 466,28	93 483 007,26	104 968 466,28	93 483 007,26	TOTAL (U)	(U)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (V)	(V)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
A31 - Trésorerie	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (W)	(W)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R+S+T+U+V+W)	123 167 912,44	106 666 014,91	123 167 912,44	106 666 014,91	TOTAL (X)	(X)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (Y)	(Y)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
A32 - Trésorerie	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (Z)	(Z)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R+S+T+U+V+W+X+Y+Z)	246 336 824,88	217 151 029,87	246 336 824,88	217 151 029,87	TOTAL (AA)	(AA)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (AB)	(AB)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
A33 - Trésorerie	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (AC)	(AC)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R+S+T+U+V+W+X+Y+Z+AA+AB+AC)	491 673 649,76	434 302 059,74	491 673 649,76	434 302 059,74	TOTAL (AD)	(AD)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (AE)	(AE)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
A34 - Trésorerie	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	TOTAL (AF)	(AF)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TOTAL (A+B+C+D+E+Q+R+S+T+U+V+W+X+Y+Z+AA+AB+AC+AD+AE+AF)	983 347 299,52	868 604 119,48	983 347 299,52	868 604 119,48	TOTAL (AG)	(AG)	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94	1 969 439 475,94
TRÉSORERIE	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06	1 969 940 028,06							

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	ACQUISITION				DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'exercice pour utilisation	Virement	Cession	Retrait	Virement		
IMMOBILISATION EN NON VALEURS	3 194 851 996,90	67 727 297,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 172 574 354,72	
* Frais préliminaires	1 291 411 883,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 291 411 883,23	
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 935 439 376,67	67 727 297,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 003 166 674,49	
* Pénalités de remboursement obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORABLES	84 252 168,91	3 179 546,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 431 715,36	
* Immobilisation en recherche et développement	84 252 168,91	3 179 546,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 431 715,36	
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
* Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
* Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES	94 503 436,42	54 949 822,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 694 448,71	
* Terrains	2 275 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 275 080,00	
* Constructions	43 702 076,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 702 076,36	
* Installat. techniques, matériel et outillage	1 486 441,12	221 574,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 708 015,41	
* Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	24 229 098,19	199 904,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 429 002,87	
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
* Immobilisations corporelles en cours	24 568 202,93	54 119 333,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 687 536,66	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION	77 891 623 788,46	579 539 371,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 471 163 160,19	
* Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
* Constructions	76 665 705 029,93	59 468 902,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 725 173 932,60	
* Installat. techniques, matériel et outillage	347 832 711,68	2 578 412,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 411 123,77	
* Matériel de transport	24 665 570,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 665 570,84	
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	223 360 303,63	1 303 528,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 663 831,79	
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
* Immobilisations corporelles en cours	62 818 818,28	507 063 928,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 882 747,01	

Les acquisitions des constructions engagent le montant de la réévaluation (cf. décompte de million).

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT	38 990 069 046,58	37 343 869 597,26	1 726 199 449,32	0,00	16 803 004 697,80	0,00	0,00	0,00
- Emprunts obligataires	19 667 816 000,00	19 277 876 000,00	329 746 000,00	0,00	16 803 004 697,80	0,00	0,00	0,00
- Autres dettes de financement	19 382 453 066,58	17 985 999 597,26	1 396 453 449,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DU PASSIF CIRCULANT	1 940 903 048,66	0,00	1 960 903 048,66	49 881 135,93	25 999 704,69	160 603 705,23	0,00	0,00
- Fournisseurs et comptes rattachés	746 036 857,76	0,00	746 036 857,76	49 881 135,93	25 999 704,69	8 994 074,87	0,00	0,00
- Clients, créanciers, avances et acomptes	639 000,00	0,00	639 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Personnel	26 833 051,01	0,00	26 833 051,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Organismes sociaux	16 848 607,90	0,00	16 848 607,90	0,00	0,00	16 848 607,90	0,00	0,00
- Etat	134 801 299,04	0,00	134 801 299,04	0,00	0,00	134 801 299,04	0,00	0,00
- Comptes d'associés	67 628,42	0,00	67 628,42	0,00	0,00	67 628,42	0,00	0,00
- Autres créanciers	85 323 512,85	0,00	85 323 512,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Comptes de régularisation du passif	959 463 396,18	0,00	959 463 396,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants vis-à-vis organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
CREANCES DE L'ACTIF AMORTISSE	3 261 902,03	3 261 902,03	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
- Parts immobilières	2 180,68	2 180,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres créances financières	2 259 721,35	2 259 721,35	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00
- Titres de participation	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	3 488 216 773,64	3 188 467 808,91	186 237 716,57	333 511 656,16	0,00	3 230 953 856,86	0,00	0,00
- Fourisseurs et débiteurs, avances et acomptes	1 989 447,37	1 989 447,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Clients et comptes rattachés	429 449 870,68	95 832 214,52	333 511 656,16	0,00	0,00	13 622 714,93	0,00	0,00
- Personnel	303 641,37	303 641,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Etat	3 216 463 418,87	3 168 467 808,91	47 995 610,96	0,00	0,00	3 216 463 418,87	0,00	0,00
- Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres débiteurs	3 747 662,62	3 747 662,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Comptes de régularisation actif	36 076 991,73	36 076 991,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	IMPACT DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESSOURCES
I. Derogation aux principes comptables fondés sur le principe de prudence	Le régime ASFA a permis au 1er janvier 2016 la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en conséquence sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'élève à 2 259 721 354,35 MAD. L'impact sur le résultat de l'exercice est de 2 259 721 354,35 MAD (en hausse).
II. Derogation aux méthodes d'évaluation	Au 31 décembre 2021, le Service National des Autoroutes du Maroc, en effet de pleine mise en charge de la gestion financière et des activités de l'entreprise, a été déclaré par le Tribunal de Commerce de Casablanca en liquidation judiciaire. En conséquence, les actifs de l'entreprise ont été évalués à leur valeur de liquidation.	Impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice de 228 882 924,53 MAD.
III. Derogation aux principes d'établissement et de présentation des états de synthèse	NA	NA
Les bases de données sont présentées à l'actif de bilan dans une rubrique intitulée "Immobilisations corporelles en cours"	Uniquement les actifs ASFA	Amortissement des Immobilisations Financières

RÉSUMÉ DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2021

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31/12/2020, modalité permise par l'article 10 de la Loi n° 17 du 16/06/2012 relative à la Comptabilité (CNC) du 24/05/2003 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (AMMC) en date du 07/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2020 ET 31/12/2021

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM-PAWK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM-PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mai 2008. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque de dépréciation, cet actif représentant le droit de concessionnaire à percevoir une rémunération agée des usagers et inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique, particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) agés des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé pour l'exploitation et l'entretien global de l'Etat à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les tunnels, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute autorisée (y compris, les raccordements aux voies routières, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou relatives en vue d'améliorer l'exploitation).

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'EVALUATION

Les états financiers sont présentés en millions de dirhams (MAD) arrondis au million le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amorti, sous réserve des cas particuliers suivants :

- Les équipements de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes qui lui est concédé (TRC) en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'à ses travaux complémentaires réalisés aux améliorations ultérieures.

2. Coût d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de deux mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation, les ajustements étant portés au compte de résultat.

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA.

En effet, l'annulation et jusqu'à 2015 le crédit de TVA autoroutier de la société était une situation structurelle et en augmentation continue, cela était dû à :

- Le montant important de la TVA récupérable au taux de 20% généré essentiellement par les investissements inscrits dans le cadre des contrats-programmes (avant 2015 et antérieurs).
- Un niveau de TVA collecté à 10% jusqu'à 2015 ne permettant pas d'absorber cette récupération au vu de décalage entre le niveau d'investissement et le CA généré ainsi que par le différentiel de Taux.
- Conscience de cette problématique MAD à entreprendre plusieurs actions pour agir sur ces axes : à savoir :
 - Révision du taux de TVA sur le Chiffre d'Affaires qui passe de 10 à 20% à partir de 2015
 - Signature de conventions d'investissement à partir de 2018 permettant d'annuler tous les projets d'investissements de la TVA. Ces conventions couvrent les investissements dont les réalisations s'étalent sur les 3 prochaines années (y compris 2021) et ADM conduira à mettre en place des conventions d'annulations des investissements futurs jusqu'à absorption totale du crédit de TVA.

Cette politique a permis d'agir efficacement sur le crédit de TVA qui a diminué depuis fin 2014 à ce jour de plus de 1,7 milliards de dirhams.

Cette tendance sera, avec application des mêmes actions, soutenue dans les exercices suivants pour une récupération totale du crédit de TVA en 2022.

Le crédit de TVA s'élève à un montant de 3 168 468 MAD au 31 DEC 2021. Cette créance a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération sur 6 ans. En effet, le BP de la société démontre une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages considérés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme plurianuel révisé chaque année.

La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation était comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession constitue l'actif d'ADM au titre de sa obligation de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qui lui est à disposition du client. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'annulation, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et l'IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM n'ont pas été significatifs.

7. Dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement ont marqué un risque de dépréciation de ces

immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la capitalisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'encaissements identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet, le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquent une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex : violation significative des données de trafic...) ou internes (ex : dégradation significative du chiffre d'affaires...). Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont révisables dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

*Aussi indiquant la perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation à été identifié par la société au 31 décembre 2021.

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions de dirhams)	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	69 918	1	-	69 918
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	1 658	205	-	1 403
Valeurs nettes	68 250	206	-	68 456

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une légère augmentation durant 2021.

2. Autres Actifs non courants

(en millions de dirhams)	dec-20	dec-21	%
Simple actifs actifs	992	992	0%
Instruments dérivés (trading)	-	-	-
Autres débiteurs non courants	2 914	2 488	-15%
TOTAL	3 907	3 481	-11%

a. Les Impôts différés actifs

Au 31.12.2021, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

(en millions de dirhams)	Dec-21	Dec-2020
Amortissement fiscalement différé	992	992

b. Crédits de TVA

Cette créance a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération est détaillée comme suit :

(en millions de dirhams)	Au 31.12.2020
Créances TVA à fin 2008	635,07
Créances TVA de l'année 2009	864,874
Créances TVA de l'année 2010	1 007,412
Créances TVA de l'année 2011	1 622,916
Créances TVA de l'année 2012	571 469
Créances TVA de l'année 2013	342 937
Créances TVA de l'année 2014	236 113
Créances TVA de l'année 2015	106 319
Créances TVA 2016	-38 248
Créances TVA 2017	-246 900
Créances TVA 2018	-245 787
Créances TVA 2019	-420 295
Créances TVA 2020	-245 628
Créances TVA 2021	-455 569
Créance TVA à la date d'arrêté (*)	3 168 468
Effet d'actualisation	-269 217
Créance TVA actualisée	2 899 251

(en millions de dirhams)	Brut	Effet actualisation	Montant actualisé
part < 1 an	482 751 438	-753 635	475 117 543
part > 1 an	2 685 716 371	-107 543 146	2 488 173 225
Total	3 168 467 808	-269 217 441	2 899 250 368

3. Autres actifs courants

(en millions de dirhams)	Dec-2019	Dec-2020	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 669,40	1 383,80	-17,10%
Autres débiteurs courants	571,6	694,6	21,50%
TOTAL	2 241	2 079	-7%

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA pour 67 millions de dirhams.

4. Provisions

(en millions de dirhams)	Au 31.12.2020	Dotation nettes des reprises	Effet Actualisation	Au 31.12.2021
Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)	3 946,80	350,4	-105,8	4 401,20
Provision pour risques et charges	85,3	-12,3	-	73
TOTAL	4 032	338	-106	4 474

(*) dont part > 1 an MAD 4 412,19 MMAD au 31.12.2021.

La provision pour maintien en état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2021 est de 4 914,19 MMAD a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons. Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2021 est de 4 403,01 millions de dirhams avec un impact résultat de -456 millions de dirhams.

5. Information sur les actifs et passifs financiers

en millions de dh	Dec 2021	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 363	1 363	-	-
Totaux	1 363	1 363	-	-
Sous-total actifs financiers	1 718	1 718	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	38 399	1 726	8 427	28 246
Banquiers	755	755	-	-
Découvert	15	15	-	-
Sous-total passifs financiers	39 169	2 496	8 427	28 246

6. Passifs éventuels

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2021 peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal.

7. Chiffre d'affaires

en millions de dh	déc 21	déc 20	%
Chiffres d'affaires	3 777,60	3 027,10	25%
Débit	-	-	-
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 207,10	2 421,40	32%
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	570,5	605,8	4%
Autres produits	-	81	-
Intérêts	-	94,9	-
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	3 777,60	3 013,30	25%

Augmentation du CA passage de 32 % et directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

8. Charges d'exploitation

en millions de dh	déc 21	déc 20	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	570,5	605,8	4%
Energie et fournitures	21	26,2	4%
Actuel de travaux, études et prestations de services	176,5	171,5	3%
Entretien routier	280,9	421	33%
Entretien et réparation des biens mobiliers	11,4	56,1	43%
Divers	156,1	210,8	20%
Intérêts	-	84,9	100%
TOTAL	1 210,40	1 354,60	11%

Tes achats et charges courantes ont connu une baisse de 17% expliquée essentiellement par la baisse des charges liées l'entretien des infrastructures en concession.

9. Coût de financement

en millions de dh	DEC 2021	DEC 2020	%
Intérêts et charges financières assimilées	1 464	1 772	-37%
Variation de juste valeur des instruments financiers	19	6	210%
Effet actualisation	16	230	-93%
Autres traitements	14	79	-82%
Coût de financement	1 514	2 067	-27%

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de Travaux sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et entre dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

Le coût de financement affiche une baisse de 27% par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement d'une part par la baisse de la charge relative aux intérêts et charges financières assimilées, et d'autre part par l'effet d'actualisation.

10. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures: risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une politique de gestion des risques approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021



Attestation indépendante des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A. MAROC au 31 décembre 2021

Objet de l'audit sur les états financiers consolidés
Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2021, nous avons vérifié l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021 des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A. au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2021. Nous avons également vérifié l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021 des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A. au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

Il nous a été demandé de nous prononcer sur la sincérité et la fidélité de ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021, au regard des informations financières consolidées au 31 décembre 2021.

COMMENTAIRE DU MANAGEMENT

En ligne avec sa volonté stratégique de prioriser la sécurité des clients-usagers, ADM a poursuivi en 2021 le déploiement du plan AGIR en investissant dans la modernisation des infrastructures et les nouvelles technologies.

Dans ce sens, elle a inauguré une salle de contrôle nouvelle génération au sein du nouveau Centre Info Trafic de ADM. Dotée d'équipements et de solutions technologiques de dernière génération, et connectée à l'ensemble des équipements installés sur le réseau, la salle de contrôle de trafic permet notamment la supervision du trafic du réseau autoroutier national et la coordination avec les différents intervenants sur le terrain et la production en temps réel de l'information à la portée de toutes les parties prenantes.

ADM a poursuivi également le programme de modernisation et de densification des aires de services sur les différents axes autoroutiers en inaugurant 3 nouvelles stations de service. Des installations nécessaires permettant aux clients-usagers de s'offrir un moment de détente et de récupération durant le voyage.

Concernant l'activité de construction et du développement du réseau autoroutier, ADM a procédé à la mise en service de la troisième voie sur près de 11 kilomètres de l'autoroute Casablanca-Berrechid, et sur près de 13 kilomètres de l'autoroute de contournement de Casablanca, et ce, dans le cadre du grand projet de triplement de l'autoroute Casablanca-Berrechid et de l'autoroute de contournement de Casablanca.

Par ailleurs, et toujours dans l'objectif de renforcer l'accessibilité et la proximité de Jawaz aux usagers de l'autoroute, les canaux de recharge ont été élargis à travers de nouveaux partenariats pour permettre aux abonnés Jawaz de disposer d'une panoplie de moyens de recharge physiques ou digitaux.

Le Rapport Annuel Financier, y compris l'ETIC, est consultable sur le lien suivant :

<https://www.adm.co.ma/ADM/Communication/Pages/Communications-financieres.aspx>

3- ETIC :

Société : AUTOROUTES DUMAROC		BILAN - ACTIF (modèle normal)			
Tableau n° 1		Exercice		Exercice clos le 31/12/2021	
A C T I F		Brut	Amort. Prov.	Net	Exercice N-1
					Net
	IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)	2 172 578 354,72	1 958 025 532,58	214 552 822,14	242 267 881,33
A01	Frais préliminaires	129 411 680,23	129 411 680,21	0,02	0,02
A02	Charges à répartir	2 043 166 674,49	1 828 613 852,37	214 552 822,12	242 267 881,31
A03	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORABLES (B)	87 431 717,38	59 884 412,75	27 547 304,63	31 179 927,97
A04	Immobilisations en recherche & développement	0,00	0,00	0,00	0,00
C	Brevets, marques, droits et v. similaires	87 431 717,38	59 884 412,75	27 547 304,63	31 179 927,97
T	Fonds commercial	0,00	0,00	0,00	0,00
I	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)	151 494 448,71	52 437 557,88	99 056 890,83	47 112 889,93
A08	Terrains	2 575 690,00	0,00	2 575 690,00	2 575 690,00
A09	Constructions	43 702 076,76	36 168 890,99	7 533 185,77	8 418 894,73
A10	Installations techniques, mat. & outill.	1 708 017,41	961 271,53	746 745,88	621 071,27
I	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
M	Mobilier, mat. de bureau & aménagements divers	24 429 006,27	15 307 395,26	9 121 610,91	10 936 913,38
M	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
O	Immobilisations corporelles en cours	79 079 658,27		79 079 658,27	24 560 320,55
B	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)	78 462 154 155,39	10 006 561 733,84	68 455 592 421,55	68 209 997 344,38
I	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
L	Constructions	76 728 238 532,60	9 520 246 995,15	67 207 991 537,45	67 444 311 407,21
I	Installations techniques, mat. & outill.	350 411 123,77	276 338 678,41	74 072 445,36	91 036 867,04
S	Matériel de transport	24 665 570,92	24 665 570,84	0,08	0,00
E	Mobilier, mat. de bureau & aménagements divers	226 934 581,17	185 310 489,44	41 624 091,73	49 838 651,93
	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations corporelles en cours	1 131 904 346,93		1 131 904 346,93	624 810 418,20
	IMMOBILISATIONS FINANCIERS (D)	3 261 902,03	0,00	3 261 902,03	3 886 575,28
A15	Prêts immobilisés	2 180,68	0,00	2 180,68	714 570,61
A16	Autres créances financières	2 259 721,35	0,00	2 259 721,35	2 172 004,67
A17	Titres de participation	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
A18	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)	182 633 861,62		182 633 861,62	102 952 664,78
A19	Diminution des créances immobilisées	27 936,23		27 936,23	13 254,36
A20	Augmentation des dettes de financement	182 605 925,39		182 605 925,39	102 939 410,42
	TOTAL I (A+B+C1+C2+D+E)	81 059 554 439,85	12 076 909 237,05	68 982 645 202,80	68 637 397 283,67
AH	STOCKS	21 721 566,34	3 117 890,17	18 603 676,17	28 019 121,59
CO	A21 - Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
TR	A22 - Matières et fournitures consommables	21 721 566,34	3 117 890,17	18 603 676,17	28 019 121,59
IS	A23 - Produits en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
F	A24 - Produits intermédiaires produits résiduels	0,00	0,00	0,00	0,00
	A25 - Produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00
CT	CREANCES DEL'ACTIF CIRCULANT (G)	3 688 216 775,64	272 893 820,36	3 415 322 955,28	3 965 453 075,44
IR	A26 - Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	1 989 447,37	0,00	1 989 447,37	2 720 091,00
RE	A27 - Clients et comptes rattachés	429 443 870,68	271 213 647,54	158 230 223,14	224 920 494,42
CS	A28 - Personnel	555 641,37	0,00	555 641,37	320 265,53
UO	A29 - Etat	3 216 403 141,87	0,00	3 216 403 141,87	3 695 365 072,31
LR	A30 - Comptes d'associés	0,00	0,00	0,00	0,00
AE	A31 - Autres débiteurs	3 747 682,62	1 680 172,82	2 067 509,80	37 028 473,54
NR	A32 - Comptes de régularisation actif	36 076 991,73	0,00	36 076 991,73	5 098 678,64
TI	A33 TITRES ET VALEURS DEPLACEMENT (H)	1 345 068 967,84	0,00	1 345 068 967,84	1 649 699 802,06
E	A34 ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (II) (Elém.circ.)	421 886,80		421 886,80	184 574,39
	TOTAL II (F+G+H+I)	5 055 429 196,62	276 011 710,53	4 779 417 486,09	5 643 356 573,48
TR	TRESORERIE ACTIF	134 671 467,42	0,00	134 671 467,42	178 390 641,22
ER	A35 - Chèques et valeurs à encaisser	3 930 522,83	0,00	3 930 522,83	17 024 030,30
SI	A36 - Banques, T.Get C/P	84 730 230,26	0,00	84 730 230,26	116 837 065,55
OE	A37 - Caisses, Régies d'avances et accreditifs	46 010 714,33	0,00	46 010 714,33	44 529 545,37
	TOTAL III	134 671 467,42	0,00	134 671 467,42	178 390 641,22
	TOTAL GENERAL (I+II+III)	86 249 655 103,89	12 352 920 947,58	73 896 734 156,31	74 459 144 498,37

Société : AUTOROUTES DUMAROC

BILAN - PASSIF (modèle normal)

Tableau n° 1

Exercice clos le

31/12/2021

		P A S S I F		Exercice N	Exercice N-1
		CAPITAUX PROPRES		26 482 392 358,18	26 439 986 312,09
	B01	- Capital social ou personnel (1)		15 715 628 500,00	15 715 628 500,00
	B02	- (-) actionnaires, CSNA, C.App.dont Versé		-	-
F	B03	- Primes d'émission, de fusion, d'apport		-	-
I	B04	- Ecart de réévaluation		22 554 900 492,80	22 554 900 492,80
N	B05	- Réserve légale		558 341,72	558 341,72
A					
N	B06	- Autres réserves		-	-
C	B07	- Report à nouveau (2)		11 831 101 022,42	11 295 136 354,63
E	B08	- Résultats nets en instance d'affectation		0,01	-
M	B09	- Résultat net de l'exercice (2)		42 406 046,09	535 964 667,80
E		TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)		26 482 392 358,18	26 439 986 312,09
N					
T		CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B) (B)		320 340 292,17	167 557 991,60
	B10	- Subventions d'investissement		320 340 292,17	167 557 991,60
P	B11	- Provisions réglementées		-	-
E	B12	- Compte de liaison		-	-
R					
M		DETTES DE FINANCEMENT (C) (C)		38 990 069 066,58	40 391 179 144,75
A	B13	- Emprunts obligataires		19 607 616 000,00	19 717 361 948,34
N	B14	- Autres dettes de financement		19 382 453 066,58	20 673 817 196,41
E					
N		PROVISION DURABLES POUR RISQUES & CHARGES (D) (D)		5 513 977 897,83	5 035 516 063,71
	B15	- Provisions pour risques		110 664 139,85	395 260 428,63
		- Provisions pour charges		5 403 313 757,98	4 640 255 635,08
		ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E) (E)		613 655 020,07	374 605 275,53
	B17	- Augmentation des créances immobilisées		-	-
	B18	- Diminution des dettes de financement		613 655 020,07	374 605 275,53
		TOTAL I (A+B+C+D+E)		71 920 434 634,83	72 408 844 787,68
P		DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)		1 960 903 048,66	2 011 304 292,12
A	B19	- Fournisseurs et compte rattachés		746 036 357,76	741 817 638,69
S	B20	- Clients créditeurs, avances et acomptes		639 000,40	639 000,40
S	B21	- Personnel		26 833 051,01	40 278 776,15
I	B22	- Organismes sociaux		16 348 607,90	16 425 606,25
F	B23	- Etat		134 801 299,04	164 550 593,19
T	B24	- Comptes d'associés		457 823,42	457 823,42
C	B25	- Autres créanciers		85 323 512,95	92 260 659,94
I	B26	- Comptes de régularisation passif		950 463 396,18	954 874 194,08
R					
C	B27	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)		421 886,80	184 574,39
U					
R					
L					
A					
R					
N	B28	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Hém. cir.) (H)		124 540,48	621 343,03
T					
N		TOTAL II (F+G+H+I)		1 961 449 475,94	2 012 110 209,54
T		TRESORERIE PASSIF		14 850 045,54	38 189 501,15
R	B29	- Crédits d'escompte		-	-
S	B30	- Crédits de trésorerie		-	-
O	B31	- Banques (soldes créditeurs)		14 850 045,54	38 189 501,15
E					
		TOTAL III		14 850 045,54	38 189 501,15
		TOTAL GENERAL (I+II+III)		73 896 734 156,31	74 459 144 498,37

Société : AUTOROUTES DU MAROC

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(modèle normal)

Tableau n° 2

Exercice du 01-01-2021 au 31-12-2021

		OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
		Propres à l'exercice 1	Concernant exerc. précé.d. 2	L'EXERCICE 3	L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4
	I	*****EXPLOITATION*****			
		PRODUITS D'EXPLOITATION			
D01		-	-	-	-
D02	* Ventes de marchandises en l'état	-	-	-	-
	* Ventes de biens et services produits	3 201 084 969,27	6 031 430,81	3 207 116 400,08	2 421 367 359,43
	Chiffre d'affaires	3 201 084 969,27	6 031 430,81	3 207 116 400,08	2 421 367 359,43
D03	* Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-	-	-	-
D04	* Immobilisations produites par l'Ent. pour elle mem	-	-	-	-
D05	* Subventions d'exploitation	-	-	-	-
D06	* Autres produits d'exploitation	-	-	-	-
D07	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	228 175 958,91	1 536 596,57	229 712 555,48	345 820 893,24
	TOTAL I	3 429 260 928,18	7 568 027,38	3 436 828 955,56	2 767 188 252,67
	II	CHARGES D'EXPLOITATION			
C01	* Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-	-
C02	* Achats consommés (2) de matières & fournitures	225 056 565,97	968 514,71	226 025 080,68	231 820 823,11
C03	* Autres charges externes	368 353 694,97	11 163 562,73	379 517 257,70	501 997 308,19
C04	* Impôts et taxes	6 912 816,47	296 655,60	7 209 472,07	6 509 813,80
C05	* Charges de personnel	216 535 776,35	10 671,78	216 546 448,13	231 249 252,67
C06	* Autres charges d'exploitation	-	-	-	-
C07	* Dotations d'exploitation	1 051 171 749,23	108 671 911,46	1 159 843 660,69	1 029 422 643,40
	TOTAL II	1 868 030 602,99	121 111 316,28	1 989 141 919,27	2 000 999 841,17
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 447 687 036,29	766 188 411,50
		*****FINANCIER*****			
		PRODUITS FINANCIERS			
D08	* Prod. des titres de partic. & autres titres immob.	-	-	-	-
D09	* Gains de change	40 251 237,49	143 480,05	40 394 717,54	20 149 361,40
D10	* Intérêts et autres produits financiers	12 763 783,65	-	12 763 783,65	40 342 164,88
D11	* Reprises financières: transferts de charges	197 828,75	-	197 828,75	499 563 320,70
	TOTAL IV	53 212 849,89	143 480,05	53 356 329,94	560 054 846,98
	V	CHARGES FINANCIERES			
C08	* Charges d'intérêts	1 477 918 140,43	261 823,56	1 478 179 963,99	1 813 365 567,11
C09	* Pertes de change	12 887 632,90	105 113,40	12 992 746,30	42 759 585,48
C10	* Autres charges financières	-	-	-	-
C11	* Dotations financières	449 823,03	-	449 823,03	197 828,75
	TOTAL V	1 491 255 596,36	366 936,96	1 491 622 533,32	1 856 322 981,34
	VI	RESULTAT FINANCIER (IV - V)		- 1 438 266 203,38	- 1 296 268 134,36
	VII	RESULTAT COURANT (III + VI)		9 420 832,91	- 530 079 722,86

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés: achats - variation de stocks

OROUTES DU MAROC

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) (suite)

mal)

Exercice du 01-01-2021 au 31-12-2021

	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT 4
	Propres à l'exercice 1	Concernant exerc. preced. 2		
RESULTAT COURANT (reports)			9 420 832,91	- 530 079 722,86
*****NON COURANT*****				
PRODUITS NON COURANTS				
* Produits des cessions d'immobilisation	-	-	-	-
* Subventions d'équilibre	-	-	-	-
* Reprises sur subventions d'investissement	1 217 699,43	-	1 217 699,43	4 006 288,39
* Autres produits non courants	24 148 299,47	40 740 518,14	64 888 817,61	3 673 342,63
* Reprises non courantes ; transferts de charges	2 481 043,32	-	2 481 043,32	106 214 915,53
TOTAL VIII	27 847 042,22	40 740 518,14	68 587 560,36	113 894 546,55
CHARGES NON COURANTES				
* Val. nettes d'amortissements des immo.cédées	-	-	-	-
* Subventions accordées	-	-	-	-
* Autres charges non courantes	6 803 292,31	12 167 146,87	18 970 439,18	107 351 830,35
* Dotations non courantes aux amortissement et prov.	-	-	-	-
TOTAL IX	6 803 292,31	12 167 146,87	18 970 439,18	107 351 830,35
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)			49 617 121,18	6 542 716,20
RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)			59 037 954,09	- 523 537 006,66
IMPOTS SUR LES RESULTATS	16 631 908,00	-	16 631 908,00	12 427 661,14
RESULTAT NET (XI - XII)			42 406 046,09	- 535 964 667,80
			0,00	-
			0,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)			3 558 772 845,86	3 441 137 646,20
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)			3 516 366 799,77	3 977 102 314,00
RESULTAT NET (Total des produits-Total des charges)			42 406 046,09	- 535 964 667,80

Société : AUTOROUTES DU MAROC				
Tableau n° 5 ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)				
I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)				
Exercice du 01-01-21 au 31-12-21				
			Exercice	Exercice N-1
	1	Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
	2	- Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L 'ETAT	0,00	0,00
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	3 207 116 400,08	2 421 367 359,43
	3	* Ventes de biens et services produits	3 207 116 400,08	2 421 367 359,43
	4	* variation stocks de produits	0,00	0,00
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)	605 542 338,38	733 818 131,30
	6	* Achats consommés de matières et fournitures	226 025 080,68	231 820 823,11
	7	* Autres charges externes	379 517 257,70	501 997 308,19
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	2 601 574 061,70	1 687 549 228,13
	8	+ Subventions d'exploitation	0,00	0,00
	9	- Impôts et taxes	7 209 472,07	6 509 813,80
	10	- Charges de personnel	216 546 448,13	231 249 252,67
V	=	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	2 377 818 141,50	1 449 790 161,66
	=	ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	0,00	0,00
	11	+ Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
	12	- Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	13	+ Reprises d'exploitation; transferts de charges	229 712 555,48	345 820 893,24
	14	- Dotations d'exploitation	1 159 843 660,69	1 029 422 643,40
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	1 447 687 036,29	766 188 411,51
VII	+/-	RESULTAT FINANCIER	-1 438 266 203,38	-1 296 268 134,36
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	9 420 832,91	-530 079 722,85
IX	+/-	RESULTAT NON COURANT	49 617 121,18	6 542 716,20
	15	- Impôts sur les résultats	16 631 908,00	12 427 661,14
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	42 406 046,09	-535 964 667,79
II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT				
	1	Résultat net de l'exercice	42 406 046,09	-535 964 667,79
		* Bénéfice +	42 406 046,09	0,00
		* Perte -	0,00	535 964 667,79
	2	+ Dotations d'exploitation (1)	1 132 781 465,51	983 833 226,59
	3	+ Dotations financières (1)		197 828,75
	4	+ Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
	5	- Reprises d'exploitation (2)	224 147 668,71	341 358 394,19
	6	- Reprises financières (2)		499 563 320,70
	7	- Reprises non courantes (2) (3)	1 217 699,43	50 000 000,00
	8	- Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
	9	+ Valeurs nettes d'amort. des immo. Cédées	0,00	0,00
I		CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	949 822 143,46	-442 855 327,35
	10	- Distributions de bénéfices		
II	11	AUTOFINANCEMENT	949 822 143,46	-442 855 327,35
(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie				
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie				
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.				

Société : AUTOROUTES DU MAROC				
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE				
Exercice du 01-01-21 au 31-12-21				
I- Synthèse des masses du bilan				
	Exercice	Exercice	Variation (A-B)	
	A	précédent	Emplois C	Ressources D
Financement permanent	71 920 434 634,83	72 408 844 787,68	488 410 152,85	
Actif immobilisé	68 982 645 202,80	68 637 397 283,67	345 247 919,13	
Fonds de roulement fonctionnel	2 937 789 432,03	3 771 447 504,01	833 658 071,98	
Actif circulant	4 779 417 486,09	5 643 356 573,48	0,00	863 939 087,39
Passif circulant	1 961 449 475,94	2 012 110 209,54	50 660 733,60	
Besoin de financement global	2 817 968 010,15	3 631 246 363,94	0,00	813 278 353,79
Tresorerie nette (actif - passif)	119 821 421,88	140 201 140,07		20 379 718,19
II- Emplois et ressources				
	Exercice		Exercice précédent	
Masses	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
I- Ressources stables de l'exercice				
* Autofinancement (A)	0,00	949 822 143,46	0,00	-442 855 327,35
* Capacité d'autofinancement		949 822 143,46		-442 855 327,35
* Distribution des bénéfices				
* Cessions et réductions d'immobilisations (B)		624 673,25		0,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées		624 673,25		
* Diminution des immobilisations en cours		0,00		0,00
* Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		154 000 000,00		28 333 333,33
* Augmentation du capital, apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		154 000 000,00		28 333 333,33
* Augmentation des dettes de financement (D) (nettes de primes de remboursements)		180 364 472,09		2 816 586 537,66
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		1 284 811 288,80		2 402 064 543,64
II- Emplois stables de l'exercice				
* Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)	628 649 783,85	0,00	643 361 721,96	0,00
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	3 179 548,45		12 968 333,81	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	625 470 235,40		629 683 881,98	
* Acquisitions d'immobilisations financières	0,00		709 506,17	
* Augmentation des créances immobilisées				
* Remboursement des capitaux propres (F)				
* Remboursement des dettes de financement (G)	1 422 091 320,69		1 293 290 897,02	
* Emplois en non valeurs (H)	67 728 256,24		169 317 760,73	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	2 118 469 360,78	0,00	2 105 970 379,71	0,00
III- Variation du besoin de financement global (B.F.G.)	0,00	813 278 353,79	282 238 367,06	0,00
IV- Variation de la trésorerie	0,00	20 379 718,19	13 855 796,87	0,00
Total général	2 118 469 360,78	2 118 469 360,78	2 402 064 543,64	2 402 064 543,64

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I. ACTIF IMMOBILISE**A. Evaluation à l'entrée**

- | | |
|----------------------------------|--|
| 1. Immobilisation en non-valeurs | (Conforme CGNC) |
| 2. Immobilisation incorporelles | (Conforme CGNC) |
| 3. Immobilisations corporelles | (Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession) |
| 4. Immobilisations financières | (Conforme CGNC) |

B. Corrections de valeurs

- | | |
|---|--|
| 1. Méthodes d'amortissements | (Voir Annexe N°1 règles d'évaluations des biens mis en concession) |
| 2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation | (Conforme CGNC) |
| 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Actif | (Conforme CGNC) |

II. ACTIF CIRCULANT**A. Evaluation à l'entrée**

- | | |
|--|-------------------------------|
| 1. Stocks | (Conforme CGNC) |
| 2. Créances et autres actifs circulants | (Conforme CGNC et annexe n°1) |
| 3. Titres et autres valeurs de placement | (Conforme CGNC) |

B. CORRECTIONS DE VALEUR

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation | (Conforme CGNC) |
| 2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Actif | (Conforme CGNC) |

III. FINANCEMENT PERMANENT

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Méthodes de réévaluation | (Conforme CGNC) |
| 2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées | (Conforme CGNC) |
| 3. Dettes de financement permanent | (Conforme CGNC) |
| 4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges | (Conforme CGNC) |
| 5. Méthodes de détermination des écarts de conversion-Passif | (Conforme CGNC) |

IV. PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)

- | | |
|--|-------------------------------|
| 1. Dettes du passif circulant | (Conforme CGNC et annexe n°1) |
| 2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges | (Conforme CGNC) |
| 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - Passif | (Conforme CGNC) |

V. TRESORERIE

- | | |
|---|-----------------|
| 1. Trésorerie - Actif | (Conforme CGNC) |
| 2. Trésorerie - Passif | (Conforme CGNC) |
| 3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation | (Conforme CGNC) |

Société : Autoroute du Maroc

ETAT A1 (ANNEXE N° 1) : REGLES D'EVALUATION DES BIENS EN CONCESSION

Au 31 décembre 2021

Les Règles d'évaluation découlent de l'application des conventions de concession et des cahiers des charges liant l'Etat et la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (A.D.M). Ces textes prévoient les dispositions ci-après:

§ L'entretien et l'exploitation de l'autoroute Casablanca-Rabat

§ La construction, l'entretien et l'exploitation d'autres tronçons autoroutiers concédés à ADM autre que l'autoroute Casablanca-Rabat.

§ Le financement des opérations citées ci-dessus.

L'assiette de la concession s'étend à tous les terrains, ouvrages nécessaires à l'exploitation et au service des usagers y compris les raccordements aux voiries existantes et les dépendances.

Les tronçons déjà construits par le concédant font partie de la concession à la date de leur remise par le concédant au concessionnaire.

Les terrains nécessaires à la concession seront acquis par le concédant et mis à la disposition du concessionnaire. Il en est de même des terrains nécessaires au rétablissement des voies sans toutes fois qu'ils fassent partie de la concession.

La durée de la concession était initialement fixée par ces conventions à 50 ans. Depuis le 1er janvier 2016, la valeur nette comptable des concessions est amortie sur une nouvelle durée de concession de 99 ans applicable à toutes les concessions compte tenu de l'accord des autorités de tutelles.

À la fin de la concession, l'Etat se trouve subrogé à tous les droits d'ADM afférents à la concession il entrera en possession des biens meubles et immeubles faisant partie de la concession et tous les produits de la concession seront repris par le concédant.

I. IMMOBILISATIONS MISES DANS LA CONCESSION PAR LE CONCEDANT :

Les biens qui sont mis à la disposition d'ADM par l'ETAT sont valorisés sur la base de leur valeur estimée au moment de leur mise à sa disposition. Les biens réalisés au cours de la concession et financés par le concédant sont valorisés sur la base de leur coût d'acquisition ou de production.

II. IMMOBILISATIONS REALISEES PAR ADM ET MISES EN CONCESSION

Les biens mis dans la concession par ADM sont valorisés sur la base de leur coût de production. Ce coût de production comprend le montant des intérêts relatifs aux dettes contractées pour le financement de chaque tronçon autoroutier depuis le "préfinancement" spécifique jusqu'à la date normale d'achèvement de ce tronçon ou de sa mise en service si elle est exceptionnellement antérieure à cette date.

Au titre de l'exercice 2016, les intérêts intercalaires transférés aux immobilisations s'élèvent à environ 32 millions de dirhams.

III. IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION REEVALUEES:

Toutes les concessions antérieures au 1er janvier 2016 et mises en service avant cette date ont fait l'objet d'une réévaluation faite par un cabinet externe indépendant. Le montant de l'écart de réévaluation d'élève à 22 554 900 492,81 dhs,

IV. MODALITES D'AMORTISSEMENT DES BIENS MIS EN CONCESSION

Ayant l'obligation d'entretenir le réseau autoroutier concédé ainsi que la construction des tronçons autoroutiers, ADM doit pratiquer les amortissements ci-après.

1. Amortissement pour dépréciation des biens autres que la construction d'autoroute

L'amortissement pour dépréciation est un amortissement de la valeur des éléments d'actif. Cette dépréciation peut résulter soit de l'usage, de l'usure, de l'obsolescence ou toute autre clause dont les effets sont jugés irréversibles.

Cet amortissement consiste donc à étaler le montant amortissable de l'immobilisation sur sa durée prévisionnelle d'utilisation fixée selon un plan d'amortissement.

2. Amortissement de la construction d'autoroute avant le 1er janvier 2016

L'investissement relatif à la construction d'autoroute réalisé par ADM faisait l'objet d'un amortissement au fur et à mesure de la construction de ladite autoroute et concernait les investissements réalisés dans l'année.

Le taux d'amortissement était déterminé en fonction de la durée restant à courir de la concession.

3. Amortissement de la construction d'autoroute à partir du 1er janvier 2016

A partir du 1er janvier 2016, ADM a adopté un amortissement des immobilisations en concession sur 99 ans suivant une méthode d'amortissement progressif basé sur le trafic effectif. Cette méthode s'applique aux actifs réévalués au 1er janvier 2016

V-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément aux dispositions du CGNC, à la date d'inventaire, les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont examinées afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur ; Si un tel indice existe, la valeur actuelle de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu le montant de la perte de valeur.

Au 31 décembre 2020, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

VI-CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA.

En effet, historiquement et jusqu'à 2015 le crédit de TVA au niveau de la société était une situation structurelle et en augmentation continue, cela était due à :

- Le montant important de la TVA récupérable au taux de 20% généré essentiellement par les investissements inscrits dans le cadre des contrats programmes couvrant 2015 et antérieurs ;

- Un niveau de TVA collecté à 10% jusqu'à 2015 ne permettant pas d'absorber cette récupération au vu de décalage entre le niveau de l'investissement et le CA généré ainsi que par le différentiel de Taux.

Consciente de cette problématique ADM a entrepris plusieurs actions pour agir sur ses causes à savoir :

- Révision du taux de TVA sur le Chiffre d'affaires qui passe de 10 à 20% à partir de 2015

- Signature de conventions d'investissement à partir de 2018 permettant d'exonérer les projets d'investissements de la TVA

- Cette politique a permis d'agir efficacement sur le crédit de TVA qui a diminué depuis fin 2016 à ce jour de plus de 1,2 milliards de dhs.

Société : Autoroute du Maroc

Exercice clos le 31/12/2021

ETAT A 3 : ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Au 31 décembre 2021

NATURES DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<p>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</p> <p>- Adoption d'un amortissement progressif en fonction du trafic en 2016 au lieu d'un amortissement de calculé au fur et à mesure de la construction combiné au prolongement de la durée de la concession à 99 ans à partir du 1^{er} janvier 2016.</p> <p>- Pour prendre en considération le planning généralement décennal d'entretien des chaussées, la société constitue à partir de 2015 des provisions pour grosses réparations. En 2016, ADM a passé le rattachement de provisions pour grosses réparations sur les années antérieures.</p> <p>- Le montant de la dotation aux provisions pour risques de change pour les dettes en devise a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents</p>	<p>- L'amortissement progressif en fonction du trafic prévisionnel sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) est le rythme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usage des actifs en concessions.</p> <p>- Etalement du coût d'entretiens des chaussées sur la durée d'utilisation.</p> <p>- La composition de la dette en devise d'ADM reflète la composition du panier du dirham 60% Euro, 40% dollars ce qui donne des impacts diversifiés sur la dette d'ADM lors de la fluctuation de ces deux devises, de ce fait la prise en compte des gains latents dans le calcul de la dotation pour provision pour risque de change donne une image fidèle de la situation financière de l'entreprise</p>	<p>- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 773 MMAD (733 MMAD en 2016 vs. 1096 MMAD selon l'ancienne méthode).</p> <p>- Le montant du rattachement de provision au titre des exercices antérieurs à 2016 s'élève à 2 524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2020 s'est élevé à 536 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2020 de 339 MMAD.</p> <p>- L'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de -238 083 924,35 dhs</p>
<p>II. Changements affectant les règles de présentation</p>		

Société : Autoroute du Maroc

Exercice clos le 31/12/2021

ETAT A 2 : ETAT DES DEROGATIONS

Au 31 décembre 2021

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<p>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</p>	<p>La société ADM a procédé au 1^{er} janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.</p>	<p>Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 554 900 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'écart de réévaluation en 2021 s'est élevé à 82 MMAD.</p>
<p>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</p>	<p>Au 31 décembre 2019, la Société Nationale des Autoroute du Maroc, et afin de présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entreprise, a dérogé, tels que préconisés par le CCNC, aux principes et méthodes d'évaluation relatifs à l'évaluation des dettes libellés en monnaies étrangères. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour risques de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents</p>	<p>L'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de -238 083 924,35 dhs</p>
<p>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</p> <p>Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée " Immobilisations corporelles en concession "</p>	<p>NEANT</p> <p>Situation spécifique d'ADM</p> <p>Amélioration de l'information financière</p>	<p>NEANT</p> <p>Aucun incidence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats</p>

ETAT B1: DETAIL DES NON-VALEURS

Au 31 décembre 2021

COMPTE PRINCIPAL	INTITULE	MONTANT
211300	FRAIS D'AUGMENTATION CAPITAL	129 411 680,23
212100	FRAIS D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS	67 264,00
212500	COMMISSIONS DE GARANTIE / PRÊT OEFC C-S	22 406 342,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT OEFC C-C	14 682 877,56
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BID SY- AS	11 824 307,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES CJ	17 299 125,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FKDEA C-J	17 263 350,00
212500	Commission de garantie des emprunts 2021	44 875 599,99
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BID TETOUAN-FNIDEQ	10 262 912,88
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BEI AS-TANGER	30 673 500,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FKDEA SETTAT-MARRAKECH	11 183 040,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BEI SETTAT-MARRAKECH	36 108 600,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES SETTAT-MARRAKECH	27 413 100,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES TETOUAN-FNIDEQ	12 792 780,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FAD CONTOURNEMENT DE	5 891 638,92
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES PORT DE TANGER M	32 334 750,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES TANGER- PORT DE T	17 364 900,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BEI SETTAT-MARRAKECH	23 074 800,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FKDEA TANGER-PORT OUEJ	22 572 030,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES MARRAKECH-AGADI	27 588 570,00
212500	COMMISSIONS DEMISSION DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	6 232 500,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BID MARRAKECH-AGADIR	29 046 141,76
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES MARRAKECH-AGADI	29 188 050,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT KKDEA MARRAKECH-AGADI	14 091 300,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FKDEA FES-OUIDA	13 146 525,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BAD MARRAKECH-AGADIR	39 540 054,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT JBIC MARRAKECH-AGADIR	40 639 478,45
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BID FES-TAZA	30 866 460,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES FES-TAZA	26 099 100,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BEI FES-TAZA	61 022 700,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FAD FES-OUIDA	11 573 255,70
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BID TAZA-OUIDA	34 143 900,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT OFID TAZA-OUIDA	6 529 065,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FKDEA TAZA-OUIDA	14 049 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°2	15 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°3	12 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°4	8 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°5	12 800 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°6	25 800 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°7	9 600 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°8	23 600 000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES FES-OUIDA	22 700 250,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES EXTENTION CASABE	16 815 000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BEI CONTOURNEMENT DE R	76 889 250,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT CGD TETOUAN-FNIDEQ	3 489 041,83
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT CGD MARRAKECH-AGADIR	10 104 103,47
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT FADES BERECHID BEN-IMEL	47 033 250,00
212500	COMMISSIONS DEMISSIONS D'OBLIGATAIRES 2010	4 500 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°9	60 000 000,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BEI BERECHID BEN-IMELLAI	74 141 100,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°10	30 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°11	20 000 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°12	30 000 000,00
212500	COMMISSIONS DEMISSIONS D'OBLIGATAIRES 2011	7 844 476,00
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT EXIMBANK BERECHID BEN-4	39 856 824,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°13	42 300 600,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N°14	12 536 465,24
212500	COMMISSIONS GARANTIE / PRÊT BID EL JADIDA - SAFI	21 809 771,39
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	132 516,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	761 700,00
212500	COMMISSIONS GROUPEMENT CDG CAPITAL-BMCE CAPITAL C	88 000,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	207 600,00
212500	COMMISSION EMPRUNT OBLIGATAIRE DE 1200MDHS TRESOR	19 000 000,00
212500	COMMISSIONS EXIM BANK	1 092 421,01
212500	COMMISSIONS EXIM BANK	993 017,58
212500	FADES EL JADIDA - SAFI	19 039 500,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N° 15	12 000 000,00
212500	COMMISSION CFG GROUP	450 000,00
212500	COMMISSION DE GARANTIE / EMPRUNT OBLIGATAIRE N° 16	22 195 000,00
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	978 798,61
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	828 000,51
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	689 645,63
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	604 157,16
212500	COMM D'ENGAGEMENT THE EXIM BANK	831 500,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	284 760,00
212500	COMMISSIONS CFG GROUP	194 940,00
212500	COMMISSION D'ENGAGEMENT CHINA EXIMBANK CON.(2011)N	187 066,32
212500	COMMISSION BP0050	40 000 000,00
212500	COMMISSIONS GR CFG BANK EX CFG GROUP-SCMB-CDM	31 500,00
212800	AUTRES CHARGES A REPARTIR (Etudes à caractère général)	501 556 820,90
	TOTAL	2 172 579 313,14

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B2 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Tableau n°4	NATURE	MONTANT BRUT DEBUT	AUGMENTATION		Virement	DIMINUTION		MONTANT BRUT FIN
			Acquisition	Production par		Cession	Retrait	
								Exercice du 01-01-21 au 31-12-21
	IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	2 104 851 656,90	67 727 297,82	0,00	0,00	0,00	0,00	2 172 578 354,72
	* Frais préliminaires	129 411 680,23	0,00					129 411 680,23
	* Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 975 439 576,67	67 727 297,82				0,00	2 043 166 674,49
	* Primes de remboursement obligations							
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	84 252 168,93	3 179 548,45					87 431 717,38
	* Immobilisation en recherche et développement							
	* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	84 252 168,93	3 179 548,45				0,00	87 431 717,38
	* Fonds commercial							
	* Autres immobilisations incorporelles							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES	96 553 626,62	54 940 822,09	0,00	0,00	0,00	0,00	151 494 448,71
	* Terrains	2 575 690,00	0,00					2 575 690,00
	* Constructions	43 702 076,76	0,00					43 702 076,76
	* Installat. techniques, matériel et outillage	1 486 441,12	221 576,29					1 708 017,41
	* Matériel de transport	0,00						0,00
	* Mobilier, matériel bureau et aménagements	24 229 098,19	199 908,08					24 429 006,27
	* Autres immobilisations corporelles	0,00						0,00
	* Immobilisations corporelles en cours	24 560 320,55	54 519 337,72					79 079 658,27
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION	77 891 623 783,66	570 530 371,73	0,00	0,00	0,00	0,00	78 462 154 155,39
	* Terrains							
	* Constructions	76 668 750 029,93	59 488 502,67					76 728 238 532,60
	* Installat. techniques, matériel et outillage	347 832 711,68	2 578 412,09			0,00		350 411 123,77
	* Matériel de transport	24 665 570,84	0,00			0,00		24 665 570,84
	* Mobilier, matériel bureau et aménagements	225 565 053,01	1 369 528,16					226 934 581,17
	* Autres immobilisations corporelles	0,00						0,00
	* Immobilisations corporelles en cours	624 810 418,21	507 093 928,73					1 131 904 346,93

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B2 BIS : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Tableau n° 8	NATURE	Exercice du 01-01-21 au 31-12-21			
		Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations Sorties 3	Cumul d'amortissement fin exercice 4 = 1 + 2 - 3
	IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS	1 862 583 175,57	95 442 357,01	0,00	1 958 025 532,58
	Frais préliminaires	129 411 680,21	0,00		129 411 680,21
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	1 733 171 495,36	95 442 357,01		1 828 613 852,37
	Primes de remboursement des obligations	0,00			0,00
		0,00			0,00
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	53 072 240,96	6 812 171,79	0,00	59 884 412,75
	Immobilisations en recherche et développement	0,00			0,00
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	53 072 240,96	6 812 171,79		59 884 412,75
	Fonds commercial	0,00			0,00
	Autres immobilisations incorporelles	0,00			0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES	49 440 736,69	2 996 821,19	0,00	52 437 557,88
	Terrains	0,00			0,00
	Constructions *	35 283 182,02	885 708,99		36 168 891,09
	Installations techniques, matériel et outillage	865 369,85	95 901,68		961 271,53
	Matériel de transport	0,00			0,00
	Mobilier, matériel de bureau	13 292 184,83	2 015 210,55		15 307 395,38
	Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00
	Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00
		0,00			0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES MISES EN CONCESSION	9 681 626 429,28	324 935 294,56	0,00	10 006 561 723,84
	Terrains	0,00			0,00
	Constructions	9 224 438 622,72	295 808 372,43		9 520 246 995,15
	Installations techniques, matériel et outillage	266 795 844,64	19 542 833,77		286 338 678,41
	Matériel de transport	24 665 570,84	0,00	0,00	24 665 570,84
	Mobilier, matériel de bureau	175 726 401,88	9 584 088,36		185 310 490,24
	Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00
	Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00

Société : Autoroute du Maroc

ETAT B3 : TABLEAU DES PLUS / MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Exercice du 01-01-21 au 31-12-21

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values

Société : Autoroute du Maroc

ETAT B4 : TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

Exercice du 01-01-21 au 31-12-21

Tableau n° 11

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
ADM - PARK	Service	500 000	99,60%	498 000	31/12/2021				
ADM - PROJET	Service	500 000	99,60%	498 000	31/12/2021				
TOTAL		1 000 000		996 000					

ok

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B5 : TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice du 01-01-21 au 31-12-21

Tableau n° 9

NATURE	Montant de début exercice	D'exploitation	DOTATIONS FINANCIÈRES		REPRISES			Montant fin exercice
			Non courantes	d'exploitation	Financières	Non courantes		
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions pour risques et charges	5 035 516 063,71	593 922 909,50	0,00		224 147 668,71	197 828,75	0,00	5 405 093 475,71
SOUS TOTAL (A)	5 035 516 063,71	593 922 909,50	0,00	0,00	224 147 668,71	197 828,75	0,00	5 405 093 475,71
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	253 864 018,84	272 946,74						254 136 965,58
5. Autres Provisions pour risques et charge				0,00		0,00		
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	253 864 018,84	272 946,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 136 965,58
TOTAL (A+B)	5 289 380 082,55	594 195 856,24	0,00	0,00	224 147 668,71	197 828,75	0,00	5 659 230 441,29

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B6 : TABLEAU DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2021

CREANCES	ANALYSE PAR ECHEANCE			Echues et non recouvrées	AUTRES ANALYSES			
	TOTAL	Plus d'un an	Moins d'un an		Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	3 261 902,03	3 261 902,03	0,00				1 000 000,00	
- Prêt immobilisé	2 180,68	2 180,68						
- Autres créances financières	429 443 870,68	2 259 721,35						
- Titres de participation	1 000 000,00	1 000 000,00					1 000 000,00	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	3 688 216 775,64	3 168 467 808,91	186 237 310,57	333 511 656,16	0,00	3 230 055 856,30	0,00	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 989 447,37		1 989 447,37					
- Clients et comptes rattachés	429 443 870,68		95 932 214,52	333 511 656,16		13 652 714,93		
- Personnel	555 641,37		555 641,37					
- Etat	3 216 403 141,87	3 168 467 808,91	47 935 332,96			3 216 403 141,87		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	3 747 682,62		3 747 682,62					
- Comptes de régularisation actif	36 076 991,73		36 076 991,73					

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B7 : TABLEAU DES DETTES

Au 31 décembre 2021

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE		Echues et non payés	AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an		Montants en devises	Montant vis à vis organismes publics	Montant vis à vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT	38 990 069 066,58	37 263 869 597,26	1 726 199 469,32	0,00	16 803 004 697,80			
- Emprunts obligataires	19 607 616 000,00	19 277 870 000,00	329 746 000,00					
- Autres dettes de financement	19 382 453 066,58	17 985 999 597,26	1 396 453 469,32		16 803 004 697,80			
DU PASSIF CIRCULANT	1 960 903 048,66	0,00	1 960 903 048,66	49 881 135,93	25 999 704,69	160 602 705,23		
- Fournisseurs et comptes rattachés	746 036 357,76		746 036 357,76	49 881 135,93	25 999 704,69	8 994 974,87		
- Clients créanciers, avances et acomptes	639 000,00		639 000,00					
- Personnel	26 833 051,01		26 833 051,01					
- Organismes sociaux	16 348 607,90		16 348 607,90			16 348 607,90		
- Etat	134 801 299,04		134 801 299,04			134 801 299,04		
- Comptes d'associés	457 823,42		457 823,42			457 823,42		
- Autres créanciers	85 323 512,95		85 323 512,95					
- Compte de régularisation du passif	950 463 396,18		950 463 396,18					

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B8 : TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Au 31 décembre 2020

TIERS CREDITIERS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données	NEANT				
Sûretés reçues					

(1) - Gage : 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ok

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B9 : ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES
HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Au 31 décembre 2021

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	481 503,27	481 503,27
* Valeurs remises au cédantes		
* Autres engagements donnés	250 000 000,00	340 672 732,87
Total (1)	250 481 503,27	341 154 236,14
(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées		
ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	827 540 198,63	827 540 198,63
* Cautions Reçues sur marché en USD	1 623 094,07	1 623 094,07
* Cautions Reçues sur marché en EURO	127 872 142,54	62706931,52
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	16 802 663 686,78	17 923 437 381,31
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	19 607 616 000,00	19 717 361 948,34
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 558 823 529,40	2 900 000 000,00
* Dépôts et cautionnements reçus	20 965 850,40	20 968 350,40
TOTAL	39 947 104 501,82	41 453 637 904,27

Société : AUTORO UTES DU MAROC

ETAT B11: DETAIL DES POSTES DU C.P.C.

Tableau n° 6

Exercice du 01-01-21 au 31-12-21

POSTE	LIBELLES	Exercice	Exercice N-1
	CHARGES D'EXPLOITATION		
611	<u>Achats revendus de marchandises</u>		
	. Achats de marchandises	0,00	0,00
	. Variations des stocks de marchandises (+/-)	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
612	<u>Achats consommés de matières et fournitures</u>		
	. Achats de matières premières	0,00	0,00
	. Variations des stocks de matières premières (+/-)	0,00	0,00
	. Achats de matières et fournitures consommables et d'emballage	17 846 436,79	32 182 331,17
	. Variation des stocks de matières, fournitures et emballages (±)	9 675 754,24	6 370 840,03
	. Achats non stockés de matières et de fournitures	21 025 408,11	20 230 716,97
	. Achats de travaux et prestations de services	176 508 966,83	172 297 631,78
	. Rest/poste achat consommés de matières et fournitures	968 514,71	739 303,16
	Total	226 025 080,68	231 820 823,11
613/614	<u>Autres charges externes</u>		
	. Locations et charges locatives	10 221 737,17	10 358 498,53
	. Redevances de crédit bail	0,00	0,00
	. Entretien et réparations	307 012 770,65	443 819 534,49
	. Primes d'assurances	2 377 270,30	1 709 275,38
	. Rémunérations du personnel extérieur à l'entreprise	0,00	0,00
	. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	26 722 809,16	20 252 709,85
	. Redevances pour brevets, marques, droits ...	0,00	0,00
	. Etudes, recherches et documentation	335 977,28	548 557,62
	. Transports	1 104 588,75	2 546 860,00
	. Déplacement, missions et réceptions	1 599 491,10	6 564 154,93
	Reste du poste autres charges externes	30 142 613,29	16 197 717,39
	Total	379 517 257,70	501 997 308,19
617	<u>Charges de personnel</u>		
	. Rémunération du personnel	168 628 629,65	183 567 580,56
	. Charges sociales	36 010 761,09	35 620 468,64
	. Reste du poste des charges de personnel	11 907 057,39	12 061 203,47
	Total	216 546 448,13	231 249 252,67
618	<u>Autres charges d'exploitation</u>		
	. Jetons de présence	0,00	0,00
	. Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
	. Reste sur poste autres charges d'exploitation	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
	CHARGES FINANCIERES		
638	<u>Autres charges financières</u>		
	. Charges nettes sur cessions de titres et valeurs de placement	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges financières	0,00	0,00
	Total	0,00	0,00
	CHARGES NON COURANTES		
658	<u>Autres charges non courantes</u>		
	. Pénalités sur marchés et débits	0,00	0,00
	. Rappels d'impôts (autres qu'impôts sur les résultats)	4 259 313,20	122 131,59
	. Pénalités et amendes fiscales et pénales	35 690,00	1 890,00
	. Créances devenues irrécouvrables	0,00	0,00
	. Reste du poste des autres charges non courantes	14 675 435,98	107 227 808,76
	Total	18 970 439,18	107 351 830,35

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B11: DETAIL DES POSTES DU C.P.C.

Exercice du 01-01-21 au 31-12-21

LIBELLES	Exercice	Exercice N-1
ETAA B11 : PRODUITS D'EXPLOITATION		
<u>Ventes de marchandises</u>		
. Ventes de marchandises au Maroc	-	-
. Ventes de marchandises à l'étranger	-	-
. Reste du poste des ventes de marchandises	-	-
Total	-	-
<u>Ventes des biens et services produits</u>		
. Ventes de marchandises au Maroc	-	-
. Ventes de marchandises à l'étranger	-	-
. Ventes des services au Maroc	3 150 647 527,29	2 373 753 198,63
. Redevances pour brevets, marques, droits	-	-
. Reste du poste des ventes et services produits	56 468 872,79	47 614 160,80
Total	3 207 116 400,08	2 421 367 359,43
<u>Variation des stocks de produits</u>		
. Variation des stocks de bien produits (+ ou -)	-	-
. Variation des stocks des services produits (+ ou -)	-	-
. Variation des stocks des produits en cours (+ ou -)	-	-
Total	-	-
. Autres produits d'exploitation		
. Jetons de présence reçus	-	-
. Reste du poste (produits divers)	-	-
Total	-	-
<u>Reprises d'exploitation, transfert de charges</u>		
. Reprises	227 525 867,70	344 158 105,36
. Transferts de charges	650 091,21	178 595,53
Total	228 175 958,91	344 336 700,89
PRODUITS FINANCIERS		
<u>Intérêts et autres produits financiers</u>		
. Intérêts et produits assimilés	12 763 783,65	40 331 011,93
. Revenus des créances rattachées à des participations	-	-
. Produits nets sur cessions de titres et valeurs de placement	-	-
. Reste du poste intérêts et autres produits financiers	-	-
Total	12 763 783,65	40 331 011,93
PRODUITS NON COURANTS		
<u>Autres produits non courants</u>		
. Pénalités sur marchés et débits	23 509 867,87	1 779 106,49
. Dégrevements d'impôts (autre qu'impôts/résultat)	-	-
. Rentées sur créances soldées	3,02	1 615 330,38
. Dons, libéralités et lots recus	-	-
. Reste du poste des autres produits non courants	41 378 946,72	278 905,76
Total	64 888 817,61	3 673 342,63

Société : AUTOROUTES DU MAROC

: PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

Tableau n°3

Au 31 decembre 2021

INTITULES	MONTANT	MONTANT
I. RESULTAT NET COMPTABLE		
*Bénéfice net	42 406 046,09	
*Perte nette		
II. REINTEGRATIONS FISCALES		
1. Courantes	850 651 434,08	
- Achats sur exercices antérieurs	968 514,71	
- Autres charges externes sur exercices antérieurs	11 163 562,73	
- Dons et Cadeaux non déductibles	994 450,00	
- Autres impôts et taxes sur exercices antérieurs	296 655,60	
- Charges de personnel sur exercices antérieurs	10 671,78	
- Provisions congés 2020	32 293 943,22	
- Provisions grosses réparations	698 558 520,78	
- Dotations d'exploitation aux provisions pour clients douteux	23 944 305,01	
- Gains de change latents 2020	0,00	
- Amortissement ER	82 063 380,72	
- Provision DEPART VOLONTAIRE	357 429,53	
		35690
		4235304
2. Non courantes	33 094 058,07	
- Pénalités et amendes	24 009,20	
- Charges non courantes	0,00	
- Autres charges non courantes sur exercices antérieurs	12 167 146,87	
- Impôt sur les résultats (cotisation minimale)	16 631 908,00	
- Pénalités et amendes fiscales	35 690,00	
- Rappel TVA	4 235 304,00	
II. DEDUCTIONS FISCALES		
1. Courantes		225 895 444,16
- Gains de change latents 2019		0,00
- Reprise PGR		193 816 397,88
- Provisions congés 2019		32 079 046,28
2. Non courantes		1 217 699,43
- Reprises non courantes		0,00
- Reprises des subventions		1 217 699,43
Total	926 151 538,24	227 113 143,59
IV. RESULTAT BRUT FISCAL		699 038 394,65
Bénéfice brut si T1> T2 (A)		699 038 394,65
Déficit brut fiscal si T2> T1 (B)		
V. REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		0,00
* Exercice n-4	-	
* Exercice n-3	-	
* Exercice n-2	0,00	
* Exercice n-1	0,00	
VI. RESULTAT NET FISCAL		0,00
Bénéfice net fiscal (A-C)		0,00
ou déficit net fiscal (B)		0,00
VII. CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		2 796 088 819,12
VIII. CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		0,00
* Exercice n-4	0,00	
* Exercice n-3	0,00	
* Exercice n-2	0,00	
* Exercice n-1	0,00	

Société : **AUTOROUTES DU MAROC**

ETAT B13 : DEIERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

Au 31 décembre 2021

DEIERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
* Résultat courant d'après C.P.C	(+)	9 420 832,91
* Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	850 651 434,08
* Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	225 895 444,16
* Résultat courant théoriquement imposable	(=)	634 176 822,83
* Impôt théorique sur résultat courant	(-)	190 253 046,85
* Résultat courant après impôts	(=)	824 429 869,68

**II - INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES
DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES**

NEANT

ETAT B14 : DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Tableau n°12

Exercice du 01-01-21 au 31-12-21

NATURE	solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Declarations T.V.A de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	82 272 542,42	638 299 468,80	638 299 468,80	82 272 542,42
B. T.V.A. Récupérable	79 578 445,21	170 051 826,25	182 730 151,93	66 900 119,53
* sur charges	27 089 646,99	113 777 204,33	118 154 299,01	22 712 552,31
* sur immobilisations	52 488 798,22	56 274 621,92	64 575 852,92	44 187 567,22
C. crédit de T.V.A	3 624 037 125,29	468 247 642,55	455 569 316,87	3 168 467 808,91

Société AUTONOUTE DU MAROC

ETAT C1 : ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital: 10 715 628 800

Au 31 décembre 2021

Tableau n° 13

Nom, prénom ou raison sociale du participant associé (1)	Adresse	Nombre d'actions		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	Montant de capital		
		Emission précédente	Emission actual		Souscrit	Appré	libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
UNISEE RADIANE II POUR LE D.E.I	Avenue My Hassan - Ras. My Hassan Entree B Ap 143 Rabat	9 200 000	9 200 000	000	4 600 000 000	4 600 000 000	4 600 000 000
FOR	Maison des finances	21 323 999	21 323 999	000	10 742 999 500	10 742 999 500	10 742 999 500
REUNART INVESTMENT AUTHORITY	BOUJAJ	228 664	228 664	000	114 332 000	114 332 000	114 332 000
ANP	113 RD Zetounes Casablanca	180 000	180 000	000	90 000 000	90 000 000	90 000 000
CTIC- DEVELOPAMENT	BP 458 Place My Hassan	64 000	64 000	000	32 000 000	32 000 000	32 000 000
IAM	Avenue med V Rabat	40 000	40 000	000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
IAMIR	BP 89 Route cotière Mohammadia	40 000	40 000	000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
INSEI	6 Rue Fritoun Lamouss Rabat	20 000	20 000	000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
ISCF	101 Rd Zetounes Casablanca	18 450	18 450	000	9 242 500	9 242 500	9 242 500
INSEA	Aéroport Casablanca	12 000	12 000	000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
EPTE	23 Rue d'Azalé Cas	11 000	11 000	000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
BMCE Bank	140 Avenue Hassan II Casablanca	16 000	16 000	000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
CNCF	Rue Abdelkrim Ghazala Rabat	10 000	10 000	000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
INCEIE CENTRALE DE REASSURANCE	Tour Atlas - Rue LALLAGHA Cas	10 000	10 000	000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Sohma Assurance	214 RD Zetounes Casablanca	10 666	10 666	000	5 333 000	5 333 000	5 333 000
ASSURANCE ALAMANE	122 Avenue Hassan II - Cas	4 000	4 000	000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
ANAD	RD Mohammed V Casablanca	3 000	3 000	000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
WAFIA ASSURANCE	1 RD Abdelmoumen Casablanca	4 000	4 000	000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
INSEI	31 Rue Abdelmoumen	3 000	3 000	000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
ISMA SAUATADIA	40188 Av des For Casablanca	6 000	6 000	000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
MAMDA	14 Rue Alou Inne - RABAT	3 734	3 734	000	1 867 000	1 867 000	1 867 000
MCMA	14 Rue Alou Inne - RABAT	3 734	3 734	000	1 867 000	1 867 000	1 867 000
ZURICH ASSURANCE DU MAROC	106 Rue Abdelmoumen Salomon Cas	2 000	2 000	000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
LA MAROCADISE VIE	37 RD Moulay Youssef Cas	2 000	2 000	000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
MATEU	218 RD Zetounes Cas	1 000	1 000	000	500 000	500 000	500 000
AUTRES		4	4	000	2 000	2 000	2 000
TOTAL		81 481 287	81 481 287	800	10 715 628 800	10 715 628 800	10 715 628 800

(1) Quand le nombre des associés est supérieur à 10 l'entreprise doit déclarer tous les participants au capital. Dans les autres cas il y a lieu de se limiter aux 10 principaux associés par ordre d'importance décroissante.

Société : AUTOROUTES DU MAROC			
ETAT C2 : TABLEAU D'AFFECTION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE			
Tableau n° 14		Au 31 décembre 2021	
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
- Report à nouveau (solde débiteur)	- 11 295 136 354,63	- Réserve légale	
- Résultats nets en instance d'affectation (benéfice)	-535 964 667,80	- Autres réserves	
- Résultat net de l'exercice		- Tantômes	
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	
- Autres prélèvements		- Autres affectations	
		- Report à nouveau (solde débiteur)	-11 831 101 022,42
TOTAL A	-11 831 101 022,43	TOTAL B	-11 831 101 022,42
TOTAL A = TOTAL B			

Société : AUTOROUTES DU MAROC			
ETAT C3 : RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DEL'ENTREPRISE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES			
NATURE DES INDICATIONS		Au 31 décembre 2021	
	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021
SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE	26 578 423 131,63	26 578 423 131,63	26 578 423 131,63
Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisation en non valeurs	26 944 157 445,52	26 365 276 422,36	26 588 179 828,21
* OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes (1)	3 297 008 783,96	2 421 367 359,43	3 207 116 400,08
2. Résultat avant impôts	118 137 492,61	-523 537 006,65	59 037 954,09
3. Impôts sur les résultats	16 823 837,22	12 427 661,14	16 631 908,00
4. Bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instances d'affectation)	101 313 655,39	-535 964 667,79	42 406 046,09
* RESULTAT PAR TITRE	3,22	-17,05	1,35
. Résultat net par action	3,22	-17,05	1,35
. Bénéfices distribués par action	0,00	0,00	0,00
* PERSONNEL	165 958 491,59	183 567 580,56	168 628 629,65
. Montant des salaires bruts de l'exercice	165 958 491,59	183 567 580,56	168 628 629,65
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	498	470	444,00
(1) Primes nettes de cessions plus produits de placement			

Société : AUTOROUTES DU MAROC		
ETAT C4 : TABLEAU DES OPERATIONS EN DEVISES COMPTABILISEES PENDANT L'EXERCICE		
		Au 31 décembre 2021
NATURE	Entrée Contre-valeur en DH	Sortie Contre-valeur en DH
* Financement permanent	180 364 472,09	
* Immobilisations brutes		96 914 936,96
* Rentrées sur immobilisations		1 141 754 937,05
* Remboursement des dettes de financement	180 364 472,09	1 238 669 874,01
* Autres Produits	40 394 717,54	
* Autres charges		12 992 746,30
TOTAL DES ENTREES	220 759 189,63	
TOTAL DES SORTIES		1 251 662 620,31
BALANCE DEVISES	1 030 903 430,68	
TOTAL	1 251 662 620,31	1 251 662 620,31

Tableau n° 20

ETAT DETAILLES STOCKS

Société Société Nationale des Autoroutes du Maroc

EXERCICE CLÔTURÉ LE 31/12/2021

STOCKS	STOCKS FINAUX			STOCKS INITIAUX			Variation de stock en Valeur (+ ou -) 7 = 6 - 3
	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant net	Montant Brut	Provision pour dépréciation	Montant net	
I. Stocks Approvisionnement							
- Biens et produits destinés à la revente en l'état :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* Biens immeubles			0,00			0,00	0,00
* Biens meubles			0,00			0,00	0,00
- Biens et Matériels Pressés destinés aux activités de production et de maintenance	21 721 566,34	27 062 195,18	-5 340 628,84	31 397 320,58	3 378 198,99	28 019 121,59	33 359 758,43
- Matières premières			0,00			0,00	0,00
- Matières consommables	17 609 830,00	22 001 784,76	-4 391 954,77	25 526 276,89	2 746 503,24	22 779 773,65	27 121 748,52
- Pièces détachées	4 081 736,34	5 060 410,42	-978 674,07	5 871 043,69	631 695,75	5 239 347,94	6 238 002,11
- Carburants, lubrifiants pour véhicules de transport			0,00			0,00	0,00
- Emballage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
* récupérables			0,00			0,00	0,00
* vendus			0,00			0,00	0,00
* autres			0,00			0,00	0,00
Total Stocks des encours	21 721 566,34	27 062 195,18	-5 340 628,84	31 397 320,58	3 378 198,99	28 019 121,59	33 359 758,43
II. Stock en cours Production de biens et service							
- Produits en cours			0,00			0,00	0,00
- Etudes en cours			0,00			0,00	0,00
- Travaux en cours			0,00			0,00	0,00
- Services en cours			0,00			0,00	0,00
Total Stocks des encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III. Stock Produits finis							
- Produits finis			0,00			0,00	0,00
- Biens finis			0,00			0,00	0,00
Total Stocks Produits et Biens Finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IV. Stock Produits réévalués							
- Déchets			0,00			0,00	0,00
- Rebus			0,00			0,00	0,00
- Matières de récupération			0,00			0,00	0,00
Total Stocks Produits réévalués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (Lignes 18 - 15 - 18 - 22)	21 721 566,34	27 062 195,18	-5 340 628,84	31 397 320,58	3 378 198,99	28 019 121,59	33 359 758,43

Société : AUTOROUTES DU MAROC

ETAT B10 : TABLEAU DES BIENS EN CREDIT-BAIL

Tableau n° 7

Exercice du 01-01-21 au 31-12-21

Rubriques	Date de la 1 ^{ère} échéance	Durée du contrat en mois	Valeur estimée du bien à la date du contrat	Durée théorique d'amortissement du bien	Cumul des exercices précédents des redevances	Cumul de l'exercice des redevances	Redevances restant à payer		Prix d'achat résiduel en fin de contrat	Observations	
							A moins d'un an	A plus d'un an			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
MAT. TRANSP.	31/12/2017	48	24 503 280,00	4	12 850 013,64	6 299 547,55	0,00			0	Marché 149/17/S
TOTAL											

Société : AUTOROUTES DU MAROC

TABLEAU DES LOCATIONS ET BAUX AUTRES QUE LE CREDIT-BAIL

Tableau n° 79

Exercice du 01/01/21 au 31/12/21

Nature du bien loué	Lieu de situation	Nom et prénoms ou Raison sociale et adresse du propriétaire	Date de conclusion de l'acte de location	Montant annuel de location
1	2	3	4	5
construction	Kenitra	FONCIERE CHELLAH	2019	1 636 646,87
terrain	TANGIER	PERCEPTEUR DE TANGER	2019	21 000,00
construction	DRE	EWANE ASSETS	2019	148 407,00
Location Matériel	DEI	CBI 146/18/S	2019	1 323 531,06
Matériel de transport	Kenitra	UNION LLD BC.121/CEK	2021	314 817,82
Matériel de transport	siege	MARLOC SA BC.689/18/S	2019	84 700,00
TOTAL				3 529 102,75

4- RAPPORT SPECIAL DES CONTROLEURS DES COMPTES



SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC S.A

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,
5ème Etage N° 38- Casablanca 20360

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2021

Aux actionnaires
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A
BP 6526, Hay Riad, Rabat
Maroc

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

1.1 Convention n°M0191/21 relative à la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien sur les autoroutes

▪ Objet de la convention

La société ADM PROJET assure, pour le compte de ADM, les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux, notamment d'entretien, d'aménagement et de réalisation d'infrastructures sur autoroutes en service, relatifs aux natures de projets suivants :

- La construction de nouveaux échangeurs sur autoroutes en service ;
- Les travaux d'aménagement complémentaires sur échangeurs existants ;
- La construction ou l'aménagement d'aires de repos ou de services ;
- La construction de nouvelles gares de péage ;
- L'élargissement de gares de péage existantes ;
- Les travaux d'entretien et de renforcement de la chaussée ;
- Les travaux d'assainissement et de drainage sur autoroutes en service ;
- Les travaux de protection des ouvrages ;
- Les travaux de traitement des instabilités des talus ;
- La construction de nouvelles passerelles ou nouveaux ouvrages sur le réseau autoroutier ;
- La réalisation de tout autre aménagement sur le réseau autoroutier en service ;
- L'assistance d'ADM pour la gestion interne à ADM des travaux de maintenance des ouvrages et installations du réseau autoroutier.



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

- Des missions d'assistance spécifiques peuvent être également demandées à ADM PROJET par le Directeur Général d'ADM. Ces missions peuvent avoir lieu au siège d'ADM ou sur l'ensemble du réseau autoroutier en service.

▪ **Personnes intéressées**

- Directeur Général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ **Mission déléguée à ADM PROJET**

La maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'Article 1 de la convention.

▪ **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de la mission qui lui est confiée et dont le contenu est donné dans l'article 1er précité, ADM PROJET désigne un Chef de Projet chargé de la supervision de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention. Il est habilité à prendre tous les actes pour assurer sa mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

De même, ADM PROJET désigne un Chef de Projet maintenance de la chaussée chargée de la coordination de la réalisation des projets d'entretien de la chaussée et un Chef de Projet Aménagements chargé de la coordination de la réalisation des autres projets d'aménagement et de maintenance.

ADM PROJET désigne, pour chaque projet ou ensemble de projets homogènes confiés par ADM, un Chef de Projet Junior pour leur supervision directe et, en cas de passation d'un marché pour la réalisation de l'opération, un Maître d'œuvre qui pourrait être le Chef de Projet Junior lui-même.

D'une façon générale, chacun des deux chefs de projet proposera l'organisation jugée la plus pertinente pour la prise en charge du suivi des contrats et la discutera avec le MOE de la convention.

ADM PROJET établira sur cette base des décisions et les transmettra au MOE de la présente convention.

Les décomptes seront signés par les MOES désignés. En ce qui concerne, le décompte n et dernier, le décompte définitif et les avenants de l'ensemble des contrats gérés par la MOD, ces derniers doivent être visés par le Chef de Projet concerné et par le Directeur Général Délégué d'ADM PROJET.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 106 788 000 MAD TTC.

▪ **Modalités de paiement et délai de paiement**

Les paiements interviendront dans les 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le maître d'œuvre de la présente convention et visé par le maître d'ouvrage.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021.**

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de cette convention en 2021.

1.2 Convention n°M0193/21 relative à la réalisation des travaux de construction de l'autoroute Tit-Mellil-Berrechid et d'élargissement des autoroutes de contournement de Casablanca et de Casablanca-Berrechid

▪ Objet de la convention

ADM PROJET assure les missions de la maîtrise d'ouvrage déléguée définies à l'article premier ci-dessus pour les travaux relatifs aux projets suivants, y compris leurs pénétrantes :

- La construction de l'autoroute Tit Mellil - Berrechid ;
- L'élargissement des autoroutes de contournement de Casablanca et Casablanca - Berrechid.

Des missions d'assistance spécifiques peuvent être également demandées à ADM PROJET par le Directeur Général d'ADM. Ces missions peuvent avoir lieu au siège d'ADM ou sur l'ensemble du réseau autoroutier.

▪ Personnes intéressées

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ Mission déléguée à ADM PROJET

La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'article 1 de la convention.

▪ Modalités de conduite de la mission

Pour la réalisation de la mission qui lui est confiée et dont le contenu est donné dans l'article 1er précité, ADM PROJET désigne un Chef de Projet chargé de la supervision de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention. Il est habilité à prendre tous les actes pour assurer sa mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Pour chaque projet confié par ADM, un Directeur de Projet est désigné pour sa supervision directe.

ADM PROJET désigne, pour chaque projet, une équipe complète dont la structure sera arrêtée avec le Maître d'œuvre de la présente convention en fonction de la consistance du projet.

Toutefois, pour être valables, le décompte n et dernier, le décompte définitif et les avenants de l'ensemble des contrats gérés par la MOD doivent être visés par le Directeur Général Délégué d'ADM PROJET.

▪ Montant de la convention

La convention porte sur un montant de 93 810 000 MAD TTC.

▪ Modalités de paiement et délai de paiement

Les paiements interviendront 30 (trente) jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le Maître d'œuvre de la présente convention et visé par le Maître d'Ouvrage.

▪ Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de cette convention en 2021.



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38. Casablanca 20360

2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice clos le 31 décembre 2021

2.1 Convention n°7/19/S relative à l'assistance technique pour le suivi des travaux autoroutiers

▪ Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'assurer à ADM une assistance technique pour le suivi des travaux suivants :

- Lot 1 : l'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier Bifurcation MOHAMMEDIA - échangeur TIT MELLIL
- Lot 2 : l'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier échangeur TIT MELLIL - Bifurcation LISSASFA
- Lot 3 : L'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier de l'Echangeur SIDI MAÂROUF au PK 14+700
- Lot 4 : L'élargissement à 2x3 voies du tronçon autoroutier du PK 14+700 à la Bifurcation BENI MELLAL.

▪ Personnes intéressées

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ Mission déléguée à ADM PROJET

ADM PROJET est tenue de fournir un appui technique pour le suivi des travaux autoroutiers.

▪ Modalités de conduites de la mission

Pour la réalisation de la mission, ADM PROJET désigne un interlocuteur pour le suivi de la présente convention. Cette personne est habilitée à prendre tout acte pour assurer cette mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur, le système managérial insaturé par ADM et la présente convention.

▪ Montant de la convention

La convention porte sur un montant de 78 660 000 MAD TTC.

▪ Modalités de paiement et délai de paiement

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

▪ Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021.

- Le montant comptabilisé en charge pour l'exercice 2021 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 15 005 580,40 dhs. Il convient de noter que ce montant inclut anormalement la différence entre l'estimation des prestations au titre de l'exercice précédent et la facturation intervenue en 2021, pour un montant de -2 573 864,00 dhs.
- Le montant décaissé en 2021 au titre de cette convention s'élève à 15 934 000,00 dhs.

2.2 Convention n°131/19/S relative à la réalisation des travaux sur les autoroutes

▪ Objet de la convention

ADM délègue à ADM PROJET une partie des missions de maîtrise d'ouvrage dont elle a la responsabilité. A savoir :

- L'établissement des ordres de service autres que l'ordre de service de notification de l'approbation du marché ;
- Le visa des documents qui aux termes du CCAG-T-ADM doivent être soumis par l'Entrepreneur à l'acception du maître d'ouvrage ;
- La validation des documents émis au début et au cours de la réalisation des travaux et établissement de tous les actes destinés à réaliser les travaux conformes aux stipulations contractuelles ;
- La production des notes de calcul et les plans ou les croquis d'exécution à des échelles adéquates dans le cas d'études simples se rapportant aux disciplines ci-après : tracé, assainissement, drainage, ouvrages hydrauliques, ainsi que les métrés correspondants ;
- L'exécution des actes dévolus au Maître d'ouvrage pour la gestion financière et administrative du marché à l'exception de ceux relevant des dispositions de l'article 70 du CCAG-T-ADM, du paragraphe 5 – 2^{ème} alinéa de l'article 65 ou qui nécessitent la passation d'un avenant. Dans le cadre ADM PROJET réalisera notamment les opérations relatives à l'établissement des constats, attachements et décomptes y compris les dispositions relatives à l'application des pénalités de retard ou des réfections. Il est toutefois précisé que les projets d'avenants initiés par la MOD devront être dressés par cette dernière et présentés pour approbation aux entités concernées d'ADM. Les avenants en découlant devront être signés par le MOE désigné par ADM PROJET, le chef de projet concerné et le DGD d'ADM PROJET ;
- La prise des mesures en cas d'infraction par l'Entrepreneur aux dispositions relatives à la police, à l'hygiène, à la sécurité des chantiers ainsi qu'à la réglementation de travail et à la préservation de l'environnement ;
- L'exécution des démarches relatives à la prononciation de la réception provisoire et le prononcé de celle-ci ainsi que l'assistance au Maître d'ouvrage dans les opérations de réception définitive du marché.
- L'instruction des réclamations de l'Entrepreneur.
- L'actualisation de la base des données du SGE après l'achèvement des travaux dont le suivi est confié à ADM PROJET ;

Toutefois, les missions suivantes ne sont pas déléguées au maître d'ouvrage délégué :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté.
- La préparation des dossiers de consultation.
- La passation des marchés conformément aux dispositions du règlement des achats d'ADM.
- La réception définitive de l'ouvrage.

▪ Personnes intéressées

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

▪ **Mission déléguée à ADM PROJET**

La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'article 3 de la convention.

▪ **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention et désignée par la personne chargée. Cette personne est habilitée à prendre tout acte pour assurer cette mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

De même pour chaque opération, ADM PROJET désignera un MOE de l'opération qui sera sous le contrôle du chef de projet concerné.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 96 060 000 MAD TTC.

▪ **Modalités et délai de paiement**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021**

- Le montant comptabilisé en charge pour l'exercice 2021 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 41 235 104,88 dhs. Il convient de noter que ce montant inclus anormalement la différence entre l'estimation des prestations au titre de l'exercice précédent et la facturation intervenue en 2021, pour un montant de 91 200,00 dhs.

- Le montant décaissé en 2021 au titre de cette convention s'élève à 23 574 609,60 dhs.

2.3 Convention n°112/18/S relative à l'appui technique pour la réalisation des études autoroutières

▪ **Objet de la convention**

ADM PROJET, fourni à ADM un appui technique pour la réalisation des études autoroutières.

▪ **Personnes intéressées**

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ **Mission déléguée à ADM PROJET**

ADM PROJET est tenue de fournir un appui technique pour la réalisation des études autoroutières.

▪ **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET mobilisera une équipe résidente dans les locaux du Maître d'œuvre et ce, dans les conditions stipulées dans la convention. Les demandes du Maître d'œuvre d'appui technique pour la réalisation des études autoroutières seront adressées directement aux membres de cette équipe résidente pour prise en charge.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 14 368 800 MAD TTC.

▪ **Modalités de paiement et délai de paiement**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021**

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de cette convention en 2021.

2.4 Convention n°201/18/S relative à l'assistance au suivi de l'état des ouvrages autoroutiers

▪ **Objet de la convention**

La présente convention a pour objet d'assurer à ADM une assistance technique pour l'inspection des ouvrages autoroutiers, un personnel (ingénieurs et techniciens) qualifiés sera affecté en permanence pour effectuer les visites annuelles des ouvrages autoroutiers (ouvrages d'art, chaussée, grand ouvrages de terrassement, assainissement, signalisation et dispositif de sécurité) et d'actualiser les données statiques et dynamiques au niveau de l'application de gestion et d'entretien de l'infrastructure.

▪ **Personnes intéressées**

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ **Mission déléguée à ADM PROJET**

ADM PROJET est tenue d'assurer à ADM une assistance technique pour l'inspection des ouvrages autoroutiers.

▪ **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention et désignée par la personne chargée. Cette personne est habilitée à prendre tout acte pour assurer cette mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne l'assistance au suivi de l'état des ouvrages autoroutiers.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 18 120 000 MAD TTC.

▪ **Modalités de paiement –Délai de paiement**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021**

Les prestations exécutées en 2021 s'élèvent à un montant de 2 334 417,60 MAD TTC. Il convient de noter que ce montant inclut anormalement la différence entre l'estimation des prestations au titre de l'exercice précédent et la facturation intervenue en 2021, pour un montant de -94 621,20 dhs.

Les prestations encaissées s'élèvent à un montant de 3 254 056,20 MAD TTC.



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

2.5 Convention réglementée 139/16/S portant sur la maîtrise d'ouvrage de travaux d'entretien et d'aménagement

▪ Objet de la convention

ADM, confie à ADM PROJET une partie des missions de maîtrise d'ouvrage dont elle a la responsabilité.

Cette mission porte sur les projets d'aménagement sur les axes autoroutiers

- Kénitra – Larache
- Autoroute Tanger - Oued R'mel
- Autoroute Tétouan – Fnideq

▪ Personnes intéressées

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ Mission déléguée à ADM PROJET

La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'article 3 de la convention.

▪ Modalités de conduites de la mission

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne mandataire, chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention. Le mandataire est habilité à prendre tout acte pour assurer la mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

▪ Montant de la convention

La convention porte sur un montant de 21 692 400 MAD TTC.

▪ Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

Le taux applicable en matière d'intérêts moratoires est calculé selon les modalités de l'article 43 du CCAG EMO ADM.

▪ Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021

- Le montant comptabilisé en charge pour l'exercice 2021 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 2 182 320,00 dhs.
- Le montant décaissé en 2021 au titre de cette convention s'élève à 2 193 852,00 dhs.

2.6 Convention réglementée n°138/16/ S portant sur la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement de la voix express entre TAZA et ALHOCEIMA

▪ Objet de la convention

ADM confie à ADM PROJET une partie des missions de maîtrise d'ouvrage dont elle a la responsabilité pour l'aménagement de la voix express entre TAZA et ALHOCEIMA et portant sur trois lots suivants :



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

- Lot 2 : Ce lot d'une longueur de 32 km, concerne la section de la voie express entre Beni Bouayach et Kassita.
- Lot 4 : Ce lot concerne la section de la voie express qui assure la liaison entre Aknoul et Kassita, elle s'étend sur 36 km.
- Lot 3 : Ce lot concerne la section qui lie Had Jbarna et Aknoul, il s'étend sur un linéaire de 25 km.

▪ **Personnes intéressées**

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ **Mission déléguée à ADM PROJET**

La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'article 3 de la convention.

▪ **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne mandataire, chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention. Le mandataire est habilité à prendre tout acte pour assurer la mission.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 39 840 000,00 MAD TTC.

▪ **Modalités de paiement –Délai de paiement-Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

Le taux applicable en matière d'intérêts moratoires est calculé selon les modalités de l'article 43 du CCAG EMO ADM.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021**

- Le montant comptabilisé en charge pour l'exercice 2021 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 5 318 400,00 dhs.
- Le montant décaissé en 2021 au titre de cette convention s'élève à 9 202 512,00 dhs.
- Le montant comptabilisé en produit pour l'exercice 2021 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 265 920,00 dhs.
- Le montant encaissé en 2021 au titre de cette convention s'élève à 667 436,40 dhs.

2.7 Convention cadre réglementée pour la mise à disposition du personnel

▪ **Objet de la convention**

Cette convention a pour objet la mise à disposition par ADM de ressources humaines au profit de sa filiale ADM Projet.

▪ **Personnes intéressées**

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ **Modalités de mise à disposition des ressources humaines par ADM au profit d'ADM PROJET**

Les modalités de mise à disposition sont définies au niveau de l'article 2 de la convention.

▪ **Montant de la convention**

Le montant est variable en fonction de la mise à disposition des ressources.

▪ **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 90 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture d'ADM.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021**

- Le montant comptabilisé en produit pour l'exercice 2021 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 8 956 758,78 dhs. Il convient de noter que ce montant prend en compte la facturation d'une ressource sur 12 mois alors qu'après vérification, cette ressource a été affectée à ADM Projet que six mois (jusqu'à fin juin 2021). L'écart relatif à cette situation est de 318 027,03 dhs.
- Le montant encaissé en 2021 au titre de cette convention s'élève à 7 827 827,51 dhs.

2.8 Convention d'assistance sur diverses prestations à caractère financier et administratif

▪ **Objet de la convention**

ADM fournit à ADM PROJET une assistance en matière de gestion, de manière permanente ou ponctuelle, dans le domaine administratif et financier défini dans l'article 2 de la convention.

▪ **Personnes intéressées**

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ **Modalités d'intervention d'ADM**

L'assistance d'ADM est fournie selon les besoins et nécessités de gestion d'ADM PROJET., elle couvre les domaines suivants :

- Tenue de la comptabilité et production de situations comptables mensuelles et trimestrielles et des états de synthèses annuels.
- Etablissement des déclarations fiscales et sociales
- Gestion des ressources humaines
- Gestion de trésorerie conformément aux usages du groupe et suivi des relations avec les banques
- Assistance au traitement des contrats des prestataires et contrôle des factures
- Prise en charge du secrétariat juridique
- Suivi des relations avec l'administration
- Assistance en matière d'achats



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen,
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

- Assistance à la gestion du parc automobile
- Assistance en matière technique
- Assistance juridique
- Assistance pour la mise en place des organes et des référentiels de gouvernance

Cette liste n'est pas limitative. Elle peut être étendue après accord des parties.

▪ **Montant de la convention**

Le montant de la convention est sous forme de redevance trimestrielle d'une valeur de 1 200 MAD TTC.

▪ **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021**

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de cette convention en 2021.

2.9 Convention réglementée 94/17/S portant sur la maîtrise d'ouvrage délégué relative à la réalisation des travaux sur les autoroutes

▪ **Objet de la convention**

ADM, délègue à ADM PROJET une partie des missions de maîtrise d'ouvrage dont elle a la responsabilité. A savoir :

- L'établissement des ordres de service autres que l'ordre de service de notification de l'approbation du marché.
- Le visa des documents qui aux termes du CCAG-T-ADM doivent être soumis par l'Entrepreneur à l'acceptation du Maître d'Ouvrage.
- La validation des documents émis au début et au cours de la réalisation des travaux et établissement de tous les actes destinés à réaliser les travaux conformes aux stipulations contractuelles.
- La production des notes de calcul et les plans ou les croquis d'exécution à des échelles adéquates dans le cas d'études simples se rapportant aux disciplines ci-après : tracé, assainissement, drainage, ouvrages hydrauliques, ainsi que les mètres correspondants.
- L'exécution des actes dévolus au Maître d'Ouvrage pour la gestion financière et administrative du marché à l'exception de ceux relevant des dispositions de l'article 70 du CCAG-T-ADM, du paragraphe 5 - 2ème alinéa de l'article 65 ou qui nécessitent la passation d'un avenant. Dans ce cadre ADM PROJET réalisera notamment les opérations relatives à l'établissement des constats, attachements et décomptes y compris les dispositions relatives à l'application des pénalités de retard ou des réfections.
- La prise des mesures en cas d'infraction par l'Entrepreneur aux dispositions relatives à la police, à l'hygiène, à la sécurité des chantiers ainsi qu'à la réglementation de travail et à la préservation de l'environnement.
- L'exécution des démarches relatives à la prononciation de la réception provisoire et le prononcé de celle-ci ainsi que l'assistance au Maître d'Ouvrage dans les opérations de réception définitive du marché.
- L'instruction des réclamations de l'Entrepreneur.



HORWATH MAROC AUDIT
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben
Barka, Hay RIAD – Rabat



BDO MAROC
Adresse : 119, Bd Abdelmoumen-
5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

- L'actualisation de la base de données du SGE après l'achèvement des travaux dont le suivi est confié à ADM PROJET.

▪ **Personnes intéressées**

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de sa mission, ADM PROJET désigne une personne mandataire, chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la convention. Le mandataire est habilité à prendre tout acte pour assurer la mission.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 81 592 800,00 MAD TTC.

▪ **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture ADM PROJET.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021**

- Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de cette convention en 2021. Il convient de noter que ce montant inclut anormalement la différence entre l'estimation des prestations au titre de l'exercice précédent et la facturation intervenue en 2021, pour un montant de - 50 400,00 dhs
- Le montant décaissé en 2021 au titre de cette convention s'élève à 5 236 800,00 dhs.

2.10 Convention réglementée n°11/20/s portant sur réalisation des travaux de modernisation des gares de péage

▪ **Objet de la convention**

Avant le démarrage des travaux, ADM PROJET a en charge la réalisation des plans d'aménagement des gares. Les études seront menées comme suit :

Elles seront basées sur les politiques d'armement et de sécurisation des voies et sur la ventilation des voies entre automatiques et manuelles. Les propositions d'aménagement doivent tenir compte des spécificités et contraintes de chaque site.

Ainsi, ADM PROJET procédera, pour chaque gare, à :

- La visite du site celle-ci a pour objet l'identification des différentes contraintes (réseaux, installation, architecture auvent, etc.) ;
- Levée topographique et croquis des tous les éléments constituant la gare.
- L'établissement des esquisses des aménagements possibles

A- Etude : Phase 1

Lors de cette phase ADM projet remettra les éléments suivants :

Un rapport de présentation intégrant :

- Une description de l'existant,

- Une présentation des solutions envisagées,
- Une comparaison technico-financière de ces solutions,
- Un recensement des éventuelles contraintes spécifiques,
- Une estimation sommaire du coût des travaux.
- Le plan de situation en couleurs,
- Le plan du relevé de l'existant au 1/1000 ou 1/500,
- Les plans d'aménagement des esquisses proposées au 1/1000 ou 1/500,

B- Etude : Phase 2

Après validation des pièces remises lors de la phase 1 de l'étude, ADM projet procédera à l'établissement, pour chaque gare, des éléments suivants :

- Le rapport de présentation mis à jour ;
- Les plans d'aménagement définitif à l'échelle du 1/1000 ou 1/500);
- Les plans de détail sur les dispositifs de sécurité : le cheminement piéton, les chicanes, les gardes corps, etc
- Les plans de phasage des travaux
- Les plans type des ouvrages (bordures, nez d'ilot, regards, réservations...)
- Les plans d'implantation des îlots à l'échelle adéquate ;
- Les plans d'implantation des équipements et de périphérique de péage à l'échelle adéquate,
- Les plans de cheminement des câbles/type et des regards
- Définition exacte de la consistance des travaux et préparation des cahiers de charges correspondants ;
- Les avant-métrés
- Estimation du coût de travaux.

C- Assistance au suivi des travaux

En termes de suivi des travaux, ADM Projet a pour mission d'assurer le suivi et la planification des travaux de l'ensemble des contrats passés pour la Sécurisation des gares de péage (SGP) et la coordination avec les maîtres d'œuvres désignés pour le suivi des contrats relatifs aux Equipements de péage (EP) et aux Périphériques de péage (PP).

✓ Contrats SGP

Pour les contrats SGP, la Maîtrise d'œuvre est assurée par ADM PROJET.

Dans ce cadre, ADM Projet réalisera par ses propres ressources affectées à la mission les opérations suivantes :

- L'établissement des ordres de service autres que l'ordre de service de notification de l'approbation du marché

- Le visa des documents qui aux termes du CCAG-T-ADM doivent être soumis par l'Entrepreneur en charge des travaux à l'acceptation du Maître d'Ouvrage ;
- La validation des documents émis au début et au cours de la réalisation des travaux et établissement de tous les actes destinés à réaliser les travaux conformes aux stipulations contractuelles,
- Suivi quotidien des travaux compris le contrôle de qualité ;
- Etablissement des constats travaux ;
- Coordination entre les différentes entreprises intervenant sur les gares ;
- Réception des travaux ;
- Etablissement des métrés et attachements,
- Etablissement des décomptes provisoires, n et derniers et définitifs ;
- La prise des mesures en cas d'infraction par l'Entrepreneur aux dispositions relatives à la police, à l'hygiène, à la sécurité des chantiers ainsi qu'à la réglementation de travail et à la préservation de l'environnement,
- L'exécution des démarches relatives à la prononciation de la réception provisoire et le prononcé de celle-ci ainsi que l'assistance au Maître d'Ouvrage dans les opérations de réception définitive du marché.
- L'établissement des éventuels avenants ;
- L'instruction des réclamations de l'Entrepreneur.

✓ **Contrats EP PP**

Pour les contrats EP et PP, la Maîtrise d'œuvre est assurée par ADM. ADM Projet a pour mission l'assistance à la maîtrise d'œuvre, pour le suivi des travaux. Par conséquent, ADM Projet doit assurer une présence sur les différentes gares de péage en déployant les ressources nécessaires à la réalisation de ses missions.

▪ **Personnes intéressées**

- Directeur général de la société mère ADM et administrateur de la société ADM PROJET.
- Directeur Général de la société ADM PROJET.

▪ **Mission déléguée à ADM PROJET**

La mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dévolue à ADM PROJET est définie au niveau de l'article 4 de la convention.

▪ **Modalités de conduites de la mission**

Pour la réalisation de la mission qui lui est confiée, ADM PROJET désigne une personne chargée de la mise en œuvre des prescriptions de la présente convention et ci-après désignée par la Personne Chargée. Cette Personne est habilitée à prendre tous actes pour assurer sa mission dans les limites prescrites par la réglementation en vigueur et par la présente convention pour ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage déléguée.

De même, ADM PROJET désignera un MOE de l'opération qui sera sous le contrôle du chef de projet concerné. Une copie de ces décisions sera transmise au MOE de la convention.

▪ **Montant de la convention**

La convention porte sur un montant de 17 200 000,00 MAD TTC.

▪ **Modalités de paiement et délai de paiement - Intérêts moratoires**

Les paiements interviendront dans 30 jours fin de mois à compter de la date de dépôt de la facture accompagnée par le décompte correspondant signé par le maître d'œuvre.

▪ **Prestations des services fournies et montants versés au titre de 2021**

- Le montant comptabilisé en charge pour l'exercice 2021 au titre de la rémunération des prestations objets de la présente convention s'élève à 4 129 100,00 dhs. Il convient de noter que ce montant inclut anormalement la différence entre l'estimation des prestations au titre de l'exercice précédent et la facturation intervenue en 2021, pour un montant de - 2 071 200 dhs.
- Le montant décaissé en 2021 au titre de cette convention s'élève à 5 940 500,00 dhs.

Rabat, le 29 Avril 2022

- **Les Commissaires aux Comptes**

Horwath Maroc Audit


HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khattoubi Appt.6,
Agdal, Rabat
Tél : 05 37 46 70 / 71
Fax : 05 37 77 46 76

Monsieur Adib BENBRAHIM
Associé

BDO Maroc


B.D.O Sarl
119, Bd Abdelmoumen
Bureau n°39 - Casablanca

Monsieur Zakaria FAHM
Associé

5- ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES :

	Crowe Maroc						BDO Maroc					
	Montant DH/Année			Pourcentage/Année*			Montant DH/Année			Pourcentage/Année*		
	2021	2020***	2019***	2021	2020***	2019***	2021	2020***	2019***	2021	2020***	2019***
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
<i>Emetteur(**)</i>	200 000,00	204 000,00	204 000,00	100%	100%	100%	200 000,00	204 000,00	204 000,00	100%	100%	100%
<i>Filiales</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	NEANT											
<i>Emetteur</i>	NEANT											
<i>Filiales</i>	NEANT											
Sous Total 1	200 000,00	204 000,00	204 000,00	100%	100%	100%	200 000,00	204 000,00	204 000,00	100%	100%	100%
Autres prestations rendues	NEANT											
<i>Sous Total 2</i>	NEANT											
TOTAL GENERAL	200 000,00	204 000,00	204 000,00	100%	100%	100%	200 000,00	204 000,00	204 000,00	100%	100%	100%

(*) Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée

(**) Engagement contractuel

(***) Ancien CAC: Coopers Audit et Deloitte Audit

6- LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES

Liste des communiqués de presse publiés au cours de l'exercice 2021

Date de publication	Objet du communiqué	Journal de publication
26-fev-21	Communiqué de presse - Indicateurs du 4ème semestre 2020	Fiances News
31-mars-21	Communication financière provisoire des comptes annuels 2021	Fiances News
30-avr-21	Communication financière définitive des comptes annuels 2021	Fiances News
31-mai-21	Communiqué de presse - Indicateurs du 1er trimestre 2021	Fiances News
31-août-21	Communiqué de presse - Indicateurs du 2ème trimestre 2021	Fiances News
30-sept-21	Communication financière des comptes semestriels : 1er semestre 2021	Fiances News
30-nov-21	Communiqué de presse - Indicateurs du 3ème trimestre 2021	Fiances News

7- RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION 2021

Présentation du rapport de gestion

MESDAMES, MESSIEURS,

Conformément à l'article 37 des statuts de la société et aux dispositions légales, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société au cours de l'exercice 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

Les différents points du rapport de gestion vous sont présentés comme suit :

1. Introduction
2. Faits marquants
3. 2021 en bref, principaux KPI
4. Performance financière
5. Projet de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire
6. Mandat d'Administrateurs du Conseil d'Administration

1. Introduction

L'année 2021, une année de reprise après une crise sanitaire du Covid19 sans précédent

L'année 2021 a connu une reprise progressive et soutenue du trafic autoroutier marocain, grâce notamment au ralentissement de la pandémie du Covid19, la reprise du secteur agricole et la relance de la demande extérieure adressée au Maroc. Une reprise qui vient, pour rappel, après une année 2020 marquée par les impacts évidents de la crise engendrée par la pandémie, mais également par l'effet de la sécheresse ayant pénalisé fortement l'économie du Maroc sur cette même année.

Grâce à cette reprise du trafic, la recette Péage de l'année 2021 a enregistré une **amélioration de 34%** par rapport à l'année 2020. Une performance qui demeure néanmoins **en baisse de -3%** vs le niveau historique atteint en 2019.

Il est important de signaler que la reprise du trafic observée en 2021 a bénéficié exclusivement au segment **poids lourd** qui a réussi à retrouver son niveau historique de 2019, mais qui demeure le principal générateur de charges d'exploitation pour ADM. Contrairement au segment des **véhicules légers**, qui est le principal générateur de marge pour ADM, mais qui demeure en deçà de son niveau historique de 2019, sous l'effet de la restriction des déplacements sur une partie de l'année 2021.

Le renforcement des conditions de sécurité et l'enrichissement de l'offre de services dédiés aux usagers de l'autoroute, tel a été la priorité d'ADM durant cette année de reprise :

La sécurité autoroutière, une priorité d'ADM :

Consciente de l'importance de la consolidation de ses réalisations sur le volet sécurité autoroutière, et dans la continuité du déploiement de sa stratégie en la matière, ADM a inauguré sur l'année 2021, plusieurs **infrastructures modernes d'importance capitale**, notamment :

- **Une salle de contrôle nouvelle génération** au sein du nouveau Centre Info Trafic de ADM, dotée d'équipements « High tech » pour sécuriser, fluidifier et contrôler le trafic sur l'ensemble du réseau autoroutier national 24/7 ;
- **Deux nouvelles stations-service** sur l'axe autoroutier Casablanca – Agadir, au niveau des aires de repos Abdelmoumen sur la descente d'Ameskroud vers Agadir et de Benguerir au PK154 dans le sens vers Casablanca ;
- **Trois postes de secours de la Protection Civile** au niveau de Bouznika, Tanger et Larache, construits et équipés dans le cadre de la convention de partenariat entre

ADM et la Direction Générale de la Protection Civile, en vue d'améliorer la durée d'intervention sur le réseau autoroutier

En parallèle au développement de l'infrastructure dédiée à la sécurité autoroutière, ADM a œuvré pour renforcer la proximité avec les usagers de l'autoroute et œuvre à leur sensibilisation, en particulier, aux normes de conduite sur les autoroutes. C'est dans cette optique qu'une campagne de **sensibilisation et un sondage sur terrain auprès des chauffeurs professionnels** ont été lancés au niveau des principales aires de repos du réseau, en partenariat avec l'Association Nationale des Etablissements de la Formation à la Conduite Professionnelle (ANEFCP).

Dans cette même optique, ADM a procédé à la signature de « **La Charte de la Coalition** » définissant un engagement collectif en faveur de la sécurité routière avec un groupe d'entreprises de premier plan au Maroc, avec la coordination de la Fédération Routière Internationale (IRF).

Pass Jawaz, un succès indéniable auprès des clients usagers :

Par ailleurs, et afin de renforcer l'accessibilité et la proximité des canaux de recharge du Pass Jawaz aux clients-usagers de l'autoroute, plusieurs **nouveaux canaux** se sont ajoutés à la panoplie des canaux de recharge existants : BARID Cash, Crédit du Maroc et Dar Al Amane, la solution de paiement mobile Smart Flous, et le réseau physique de Damane Cash. Les clients peuvent désormais recharger leur Pass Jawaz en ville à proximité de chez eux, sur les applications mobiles, sites web et ou encore au niveau de leurs Guichets Automatiques Bancaires.

Cette offre élargie des canaux de recharges du Pass Jawaz a permis d'enrichir davantage l'offre Jawaz et a contribué au succès indéniable auprès des clients usagers. Ainsi, au terme de 2021, **le nombre total des Pass Jawaz vendus depuis le lancement du télépéage a atteint 1,55 million** (307.000 nouveaux Pass ont été vendus sur la seule année 2021). Ce niveau de commercialisation a été atteint malgré les conditions défavorables ayant caractérisé l'année 2021 :

- La crise mondiale des semi-conducteurs
- La faible saison touristique caractérisée par la réduction drastique des entrées par voie maritime
- Le retour encore incomplet au niveau de la mobilité d'avant Covid19

ADM a maintenu ses efforts de développement de l'infrastructure autoroutière et de fluidification de la circulation des usagers de l'autoroute

L'année 2021 a été marquée par le maintien par ADM des efforts de développement de l'infrastructure autoroutière existante dans le but de fluidifier la circulation au sein du réseau autoroutier.

Plusieurs **projets de grande importance** ont vu le jour, notamment :

- (i) La mise en service de la troisième voie de l'autoroute de contournement de Casablanca, dans le cadre du projet structurant de triplement de l'autoroute Casablanca Berrechid et de l'autoroute de contournement de Casablanca. Un tronçon de 9,5 km, allant de la bifurcation de Mohammedia jusqu'à la gare de péage de Tit Mellil.
- (ii) La mise en service par ADM des deux gares de péage Ain Atiq après 4 mois de travaux seulement. Une prouesse qui témoigne du niveau d'expertise acquis par les Ressources Humaines d'ADM dans la gestion des projets sous circulation. Cette belle performance a été atteinte grâce au travail et à l'esprit d'équipe dont a fait preuve les équipes d'ADM en charge de ce projet.
- (iii) L'avancement considérable dans les travaux de construction de l'échangeur autoroutier « El Massira », situé au PK104 de l'autoroute Casablanca – Marrakech à 3 Km de Oued Oum Errabiâ. La situation globale de ce projet avoisine 85% de l'accostage à fin 2021, avec une avance de 2 mois par rapport aux prévisions initiales d'achèvement.

2. FAITS MARQUANTS

Février



01 mars 2021

Lancement de la première édition de la campagne de sensibilisation auprès des chauffeurs des Poids Lourds en partenariat avec l'ANEEFCP

05 mars 2021

Annonce de la signature d'un contrat de financement de 85 millions d'euros entre ADM et la BEI pour accélérer la digitalisation des infrastructures de transport autoroutières

08 mars 2021

Go live de Fusion Finance pour ADM et ADM Projet

30 mars 2021

Inauguration d'une salle de contrôle dans le nouveau Centre Info Trafic à Rabat, une infrastructure « High tech » pour sécuriser, fluidifier et contrôler le trafic sur l'ensemble du réseau autoroutier national 24/7

02 février 2021

Lancement des ateliers Top Team Alignement

10 février 2021

Inauguration de deux stations-service sur l'axe autoroutier Casablanca – Agadir au niveau des aires de repos Abdelmoumen sur la descente d'Ameskroud vers Agadir et de Benguerir au PK 154 dans le sens vers



Mars

Avril



10 mai 2021

Présentation du vaste programme de reboisement et de plantation de l'arganier d'ADM à l'occasion de la Journée internationale de l'arganier, ADM présente son vaste programme de reboisement et de plantation de cet arbre forte valeur biologique et sociale

12 mai 2021

Ouverture à la circulation du passage supérieur de l'avenue Mohammed VI de Témara sur l'autoroute CASABLANCA – TANGER suite à l'achèvement des travaux de dédoublement

19 mai 2021

Inauguration d'une nouvelle station-service au niveau de l'aire de repos Mnasra au PK 183 sur l'autoroute Rabat – Tanger Med

21 mai 2021

Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction de la nouvelle autoroute Guercif-Nador

Juillet



A partir du 04 août 2021

Lancement de la recharge Jawaz :

- Sur l'application mobile, le site web et les guichets automatiques des banques Crédit du Maroc et Dar Al Amane.
- Sur les réseaux physiques de BARID Cash, DAMANE CASH (filiale de BMCE Group)
- Et sur la solution de paiement mobile Smart Flous

12 septembre 2021

Mise en service de la gare de péage Ain Atiq

Octobre



02 novembre 2021

Mise en service des postes de secours la Protection Civile de Tanger et Larache, construits et équipés dans le cadre de la convention de partenariat entre ADM et la Direction Générale de la Protection Civile

04 novembre 2021

Participation d'ADM à un Workshop organisé par Oracle pour partager son expérience autour du Projet Léon

01 avril 2021

Démarrage des travaux de maintenance du pont Mohammed VI sur l'autoroute de contournement de Rabat

30 avril 2021

Participation d'ADM au Forum Africain des Infrastructures Live pour partager son expertise dans la digitalisation des procédés de construction et de la gestion de l'infrastructure autoroutière



Mai

01 juillet 2021

Publication de l'appel d'offres relatif au projet de construction de l'Autoroute Tit Mellil-Berrechid

06 juillet 2021

Lancement d'une campagne de communication à l'adresse des Marocains du Monde à l'occasion du démarrage de l'opération Marhaba 2021



Août



Septembre

La nuit du 29 octobre 2021

Réalisation des travaux de pose d'une passerelle pour piétons au PK 07+600 au niveau de l'autoroute Rabat-Casablanca



Novembre



16 décembre 2021

Organisation d'un atelier de présentation de deux nouvelles réalisations de l'atelier central de maintenance (création d'une voie de test et développement le nouveau système de regondage automatique des barrières de péage)

20 décembre 2021

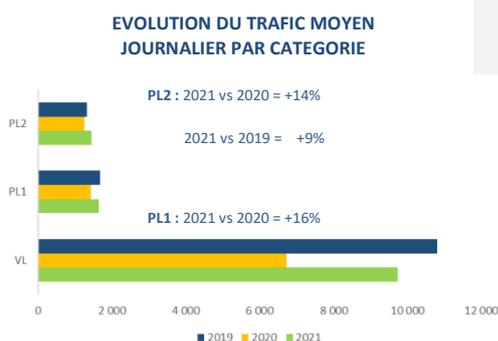
Signature de « La Charte de la Coalition » définissant un engagement collectif en faveur de la sécurité routière avec un groupe d'entreprises de premier plan au Maroc, avec la coordination de la Fédération Routière Internationale/International Road Federation (IRF)

3. L'année 2021 en bref, principaux KPI

TRAFIC

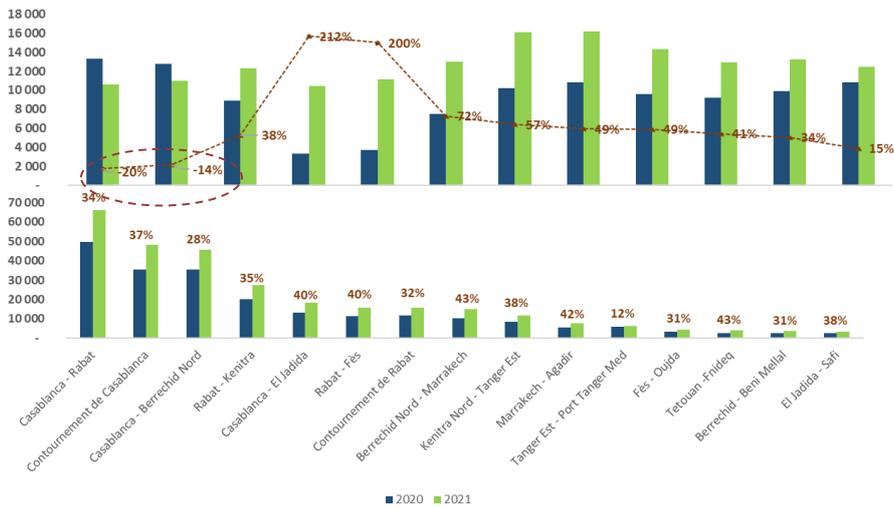
Reprise du trafic autoroutier en 2021, après une année 2020 marquée par la pandémie du Covid19 ayant entraîné des mesures sanitaires et sécuritaires sans précédent.

Le trafic moyen journalier de l'année 2021 a ainsi enregistré une croissance de presque 36% par rapport à 2020, une croissance insuffisante pour retrouver le niveau historique de 2019. Cette hausse a en effet bénéficié au segment PL2 qui a progressé de +9% vs 2019, mais qui demeure le principal générateur de charges d'exploitation pour ADM, contrairement au segment VL, principal générateur de marge, qui affiche un retard de -10% vs 2019.



RETOUR A LA HAUSSE DU TRAFIC SUR TOUS LES AXES AUTOROUTIERS

RETOUR A LA HAUSSE DU TRAFIC A PARTIR DU MOIS DE MARS 2021



RECETTES PEAGE

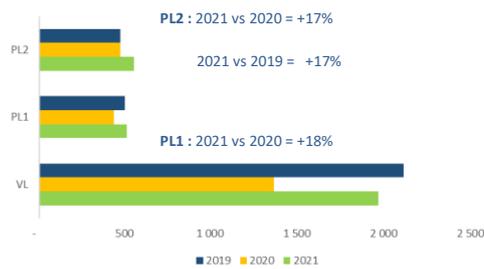
La reprise du trafic autoroutier en 2021 a eu comme conséquence directe une amélioration importante des recettes de péage à +34% vs 2020. Notons tout de même que cette reprise n'a pas été suffisante pour retrouver le niveau historique de 2019.

EVOLUTION GLOBALE DE LA RECETTE DE LA RECETTE (EN MDH) RETOUR A LA HAUSSE DE LA RECETTE

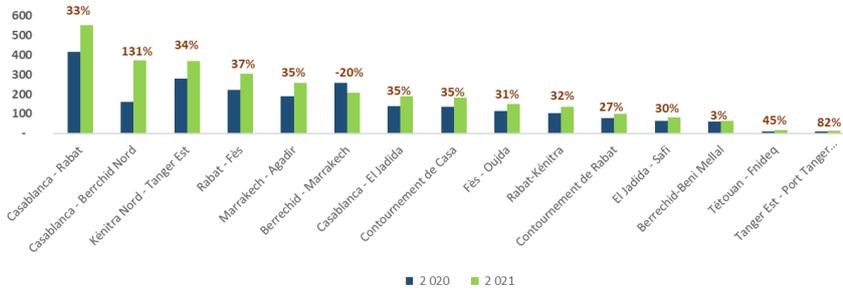
Evolution: 2021 vs 2020 = +34%



EVOLUTION GLOBALE DE LA RECETTE PAR CATEGORIE (EN MDH)



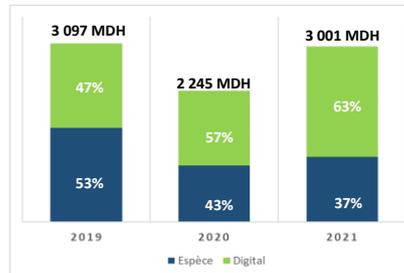
SUR LES TRONCONS AUTOROUTIERS



REPARTITION DE LA RECETTE PEAGE HT PAR MODE DE PAIEMENT

Evolution positive de la part du digital dans les moyens de paiement en 2021 (63% contre 37% pour l'espèce), ce qui confirme l'attrait des clients d'ADM à adhérer aux nouveaux moyens de paiements autres que l'espèce.

Confirmation également de l'évolution positive de la quote-part des transactions « Jawaz », qui a passé de 25% en 2019 à 41% en 2020, puis à 56% en 2021. Une amélioration qui s'explique principalement par le maintien de la promotion Jawaz sur l'année 2021.

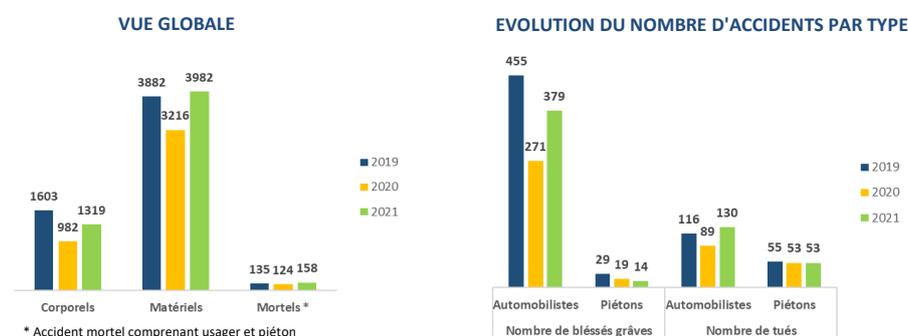


SECURITE

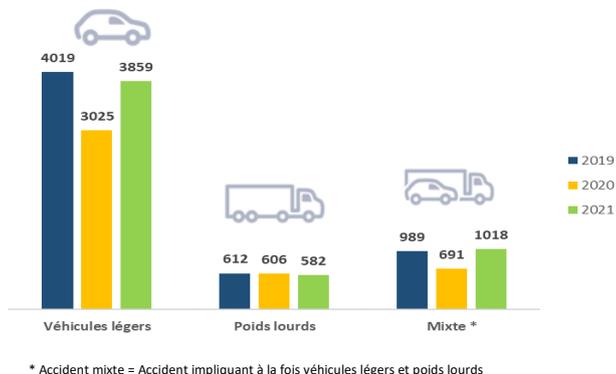
L'année 2021 a connu une évolution du nombre d'accidents en ligne avec la reprise du trafic, après une année 2020 marquée par la pandémie de Covid-19 et un confinement de la population qui avait réduit drastiquement le niveau de trafic.

Cependant, à un niveau de trafic équivalent, on note une amélioration des KPI de sécurité en 2021 vs 2020, soit -6% de baisse du taux d'accidents mortels vs 2020 et -5% de baisse des tués (piétons et usagers) vs 2020.

BILAN DES ACCIDENTS :



BILAN GLOBAL DES ACCIDENTS PAR CATEGORIE



CONNAISSANCE FACTUELLE DU COMPORTEMENT DU CONDUCTEUR SUR L'AUTOROUTE, UN DES AXES DE LA FEUILLE DE ROUTE D'ADM EN MATIERE DE SECURITE :

Un accord de partenariat entre ADM et l'ANEFPC a été signé le 09 Février 2021, son objectif est de développer des actions conjointes de sensibilisation et de formation des conducteurs des secteurs du transport routier, aux normes de conduite sur les autoroutes.

Cet accord a été signé dans l'optique de :

- Renforcer la stratégie d'ADM qui accorde une priorité absolue à la sécurité des déplacements des usagers de l'autoroute avec une attention particulière à l'analyse de leur comportement au volant
- Consolider la volonté de l'Association Nationale des Etablissements de Formation à la Conduite Professionnelle (ANEFCP), qui œuvre pour la montée en compétence des conducteurs professionnels ;
- Réaliser les objectifs de l'Etat en matière de sécurité routière et du respect de la réglementation,

Dans ce cadre, deux campagnes de sensibilisation ont été menées sur le terrain en 2021, avec un sondage conduit sur place pour évaluer le niveau de connaissance des conducteurs des Poids Lourds (PL) et identifier leurs lacunes en matière de respect des normes de circulation sur l'autoroute.

- 1ère édition : du 01 mars au 09 Avril 2021, au niveau des principales aires de repos sur le réseau autoroutier, notamment celles de Kenitra centre, Tanger, Khemisset, Bouznika, Settat, Amskroud ainsi que sur le port de Tanger Med.
- 2ème édition : Du 29 Novembre au 30 Décembre 2021, au niveau des aires de services de Ben guérir et Kenitra centre ainsi que sur le port de Tanger Med.

Les enquêtes ont été menées par les équipes de la Division de Communication Institutionnelle et celles des Directions Régionales notamment les conducteurs sécurité, qui sont allés à la rencontre des chauffeurs PL pour les écouter et mieux connaître leurs comportements au volant.

Ce projet a permis de se rapprocher de près de 5 000 conducteurs PL et vient renforcer ainsi l'approche d'ADM axée notamment sur la connaissance factuelle des causes d'accident et du comportement du conducteur sur l'autoroute, ce qui permettra à ADM de mieux orienter les messages de sensibilisation.

ASSISTANCE : AMELIORATION DU DELAI D'ARRIVEE SUR LES LIEUX D'ACCIDENTS EN 2021

Amélioration des délais d'intervention des équipes d'ADM et de nos partenaires dans le

Patrouilleur



29 Minutes

Le même que 2020

Dépannage

Gendarmerie royale



30 Minutes

-45 min par rapport à 2020

Fourgon mortuaire

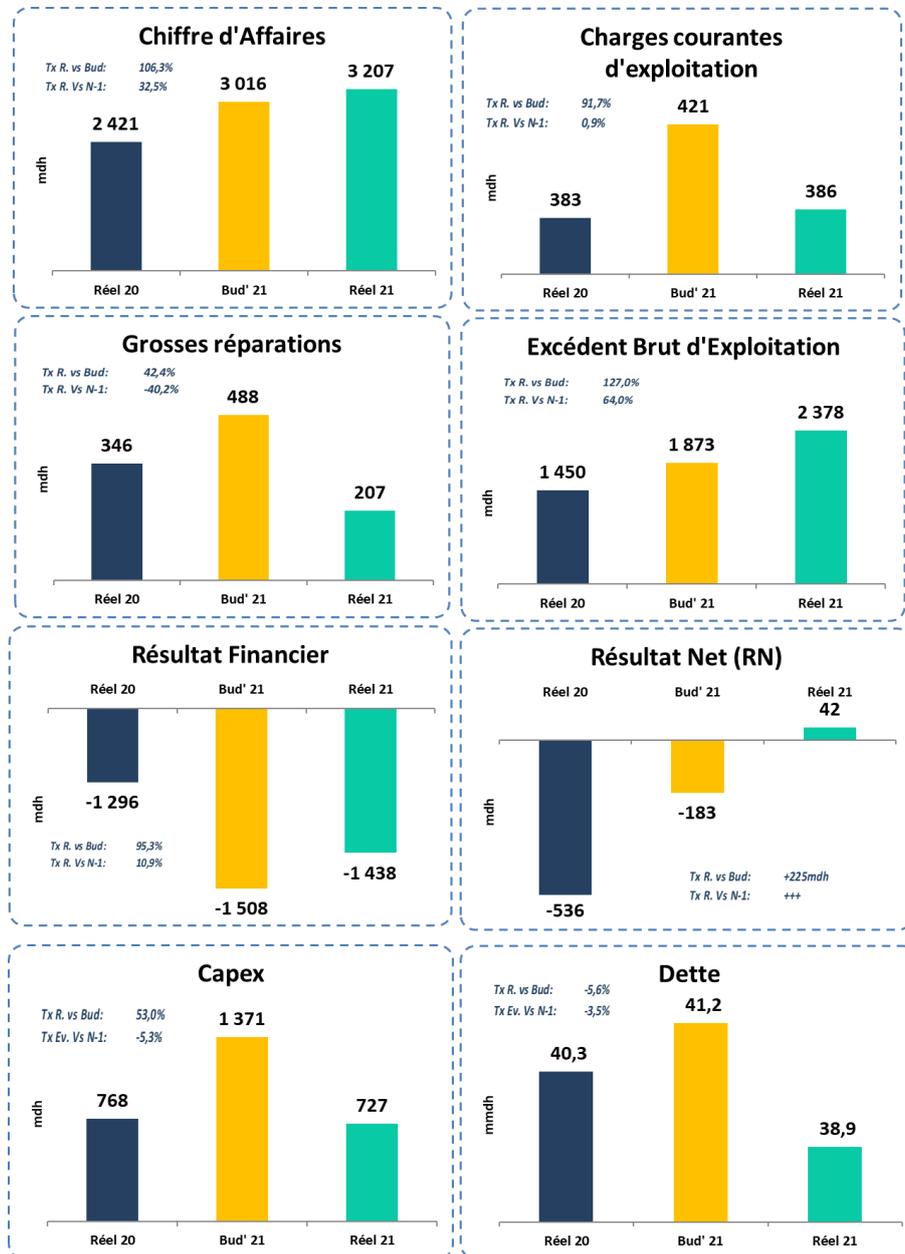
cadre de l'amélioration sécurité.

Protection Civile



continue de la

4. PERFORMANCE FINANCIERE DASHBOARD FINANCIER



Le budget d'investissement prévu initialement pour l'exercice 2021 s'élève à 1.371 millions de dh. Le montant des réalisations de 2021 s'élève à 727 millions de dh, ce qui correspond à un taux de réalisation de 53% du budget d'investissement.

Les réalisations enregistrées en 2021 par rapport aux différents chapitres du budget d'investissement se présentent comme suit :

CAPEX en millions de dhs	Budget 2021	Réel 2021	Tx réel vs bud
PROJETS D'EXTENSION DU RESEAU	566,0	272,1	48%
TRIPLEMENTS	421,0	205,1	49%
TIT MELLIL BERRECHID	90,0	11,1	12%
AUTRES	55,0	55,9	102%
PROJETS SUR AUTOROUTES EN SERVICE	535,5	258,7	48%
AUTOMATISATION	330,8	115,6	35%
SECURITE	75,9	64,6	85%
MAINTENANCE INFRASTRUCTURE	128,9	78,5	61%
PROJETS CONVENTIONNES	132,3	101,1	76%
ETUDES	64,0	43,8	68%
AUTRES INVESTISSEMENTS	73,4	51,0	70%
TOTAL	1 371,2	726,8	53%

Le niveau des réalisations d'investissement en 2021 reflète la reprogrammation de plusieurs projets pour l'année 2022.

Investissement sur autoroutes projetées :

Le budget d'investissement sur autoroutes neuves pour l'exercice 2021 s'élève à 566,0 millions de dh. A la fin de 2021, les réalisations s'élèvent à 272,1 millions de dh.

CAPEX en millions de dhs	Budget 2021	Réel 2021	Tx réel vs bud
PROJETS D'EXTENSION DU RESEAU	566,0	272,1	48%
TRIPLEMENTS	421,0	205,1	49%
MISE À 2*3 VOIES DU CONTOURNEMENT DE CASABLANCA - LOT 1	127,5	126,8	99%
MISE À 2*3 VOIES DU CONTOURNEMENT DE CASABLANCA - LOT 2	123,2	0,0	0%
MISE À 2*3 VOIES CASABLANCA BERRECHID - LOT 3	100,0	25,5	26%
MISE À 2*3 VOIES CASABLANCA BERRECHID - LOT 4	70,3	52,8	75%
TIT MELLIL BERRECHID	90,0	11,1	12%
TIT MELLIL BERRECHID	50,0	10,7	21%
PÉNÉTRANTE DE TIT MELLIL BERRECHID VIA LA RR 315	40,0	0,4	1%
AUTRES	55,0	55,9	102%
TRAVAUX COMPLÉMENTAIRE BERRECHID BENI MELLAL	20,0	5,9	30%
TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES SECTION JORF LASFAR – SIDI SMAIL	35,0	50,0	143%

FONCTIONNEMENT 2021

Un Résultat Net positif de +42 millions de dh en 2021, en amélioration de +578 millions de dh par rapport au réalisé 2020 et de +225 millions de dh par rapport au budget 2021.

L'année 2021 a été pour ADM une année de reprise ayant permis de retrouver une grande partie du trafic autoroutier perdu après une année 2020 lourdement impactée par la crise sanitaire du Covid19. Toutefois, cette reprise n'a pas été suffisante pour revenir au niveau historique atteint en 2019.

Le chiffre d'affaire a ainsi connu une amélioration de **+786 millions de dh (+32,5%)** par rapport à 2020. Cette reprise a été par ailleurs plus importante que les prévisions budgétaires 2021 d'ADM de **+191 millions de dh (+6,3%)**.

Les charges courantes d'exploitation ont connu une hausse de **+3 millions de dh (+0,9%)** par rapport à 2020, en retard de **-35 millions de dh (-8,3%)** par rapport aux prévisions budgétaires de 2021.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) a atteint en 2021 le niveau de **2 378 millions de dh**, soit une amélioration de **928 millions de dh** par rapport à 2020. Cette évolution est due en plus de l'importante croissance du chiffre d'affaires, à une faible réalisation des grosses réparations.

Le résultat d'exploitation est en amélioration de **+681 millions de dh** par rapport au réalisé 2020, expliquée par bonne tenue de l'excédent brut d'exploitation atténuée par la hausse des dotations d'exploitations net des reprises.

Le résultat financier affiche une dégradation de **-141,4 millions de dh** par rapport à l'année 2020, en amélioration de **+70,4 millions de dh** par rapport au budget 2021. Cette amélioration est expliquée principalement par une évolution favorable du FOREX en l'année 2021. Cette amélioration du FOREX est par ailleurs moins importante que celle de l'année 2020.

Le résultat net à fin 2021 est de **+42 millions de dh**, en amélioration de **+578 millions de dh** par rapport à 2020 et de **+225 millions de dh** par rapport au budget 2021.

Compte de résultat 2021

en millions de dh	Réal 20 FY	Bud'21 FY	Réal'21 FY	Réal'21 vs Réel 20 FY		Réal'21 vs Bud'21	
				Abs	%	Abs	%
Chiffre d'Affaires	2 421	3 016	3 207	786	32,5%	191	6,3%
Prestation d'exploitation	168	171	178	10	6%	7	4%
Entretien courant de l'infrastructure	77	90	79	1	2%	-11	-12%
Entretien courant des installations et des équipements	20	32	21	1	5%	-11	-34%
Autres achats de travaux et de prestation de service	12	9	8	-3	-29%	0	-3%
Consommation Mat & Frs	39	30	28	-12	-30%	-2	-8%
Utilities	42	40	40	-2	-5%	-1	-1%
Programme communication	8	17	13	4	52%	-5	-27%
Formation	0	2	0	0	-43%	-1	-86%
Honoraires (support), Frais acte & contentieux	15	31	20	5	30%	-11	-35%
Charges courantes d'exploitation	383	421	386	3	1%	-35	-8%
Grosses réparations	346	488	207	-139	-40%	-281	-58%
Charges de personnel	231	222	217	-15	-6%	-6	-3%
Taxes et Charges sur exc. antérieurs	11	12	19	8	70%	7	61%
Excédent Brut d'Exploitation[Ⓜ]	1 450	1 873	2 378	928	64%	505	27%
	% du CA	59,9%	62,1%	74,1%			
Dotations d'exploitation (nettes de reprises)	684	534	930	247	36%	396	74%
Résultat d'exploitation (RE)	766	1 339	1 448	681	89%	109	8%
Résultat Financier	-1 296	-1 508	-1 438	-141	-11%	70	5%
Résultat Courant (RC)	-530	-169	10	540	102%	179	106%
Résultat Non-Courant	7	2	49	42	649%	47	3165%
Résultat Avant Impôts	-524	-168	59	583	111%	227	135%
Résultat Net (RN)	-536	-183	42	578	108%	225	123%
	% du CA	-22,1%	-6,1%	1,3%			

Chiffre d'affaires

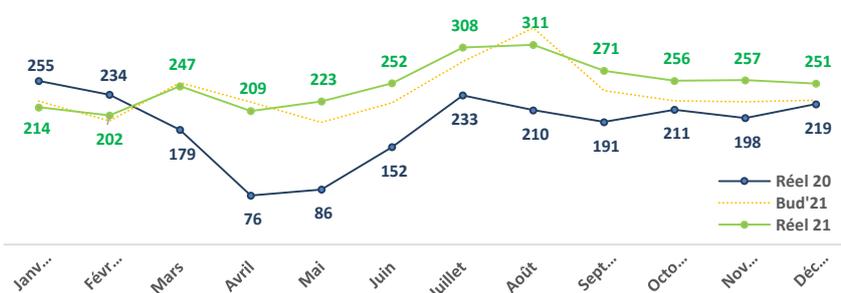
Grâce à la reprise du trafic enregistrée en 2021 combinée à l'amélioration importante des recettes hors péage, ADM a réalisé un chiffre d'affaires de 3 207 millions de dh hors taxes, en hausse de +6,3% par rapport aux prévisions budgétaires 2021 et de +32,5% par rapport à l'exercice 2020.

A signaler que cette hausse n'a pas été suffisante pour retrouver le niveau historique du chiffre d'affaire enregistré en 2019 (-2,4% par rapport à 2019).

en millions de dh	Réal 20 FY	Bud'21 FY	Réal'21 FY	Réal'21 vs Réel 20 FY		Réal'21 vs Bud'21	
				Abs	%	Abs	%
Recettes de péage	2 245,5	2 840,7	3 000,8	755,3	33,6%	160,1	5,6%
Recettes hors péage	175,9	175,5	206,3	30,4	17,3%	30,8	17,5%
Chiffre d'Affaires	2 421	3 016	3 207	786	32,5%	191	6,3%

A partir du mois de mars 2021, la recette péage 2021 a dépassé celle de 2020. Par rapport aux prévisions budgétaires, la recette péage a enregistré des niveaux plus élevés que les prévisions, notamment sur les périodes d'avril à juillet et septembre à décembre.

Evolution mensuelle de la recette péage vs Bud'21 et vs Réel 2020



Les recettes hors péage ont enregistré en 2021 une hausse de +30,4 millions de dh par rapport à 2020 et de +30,8 millions de dh par rapport aux prévisions budgétaires 2021.

Cette hausse est expliquée principalement par la mise en service de 5 nouvelles aires de services :

- Ameskrout,
- Benguerir,
- Larache,
- Moulay Bousselham et
- Oum Rbii

Charges courantes d'exploitation

Les charges courantes d'exploitation en 2021 sont en baisse de -35,1 millions de dh par rapport au budget 2021, en hausse de 6,6 millions de dh par rapport au réel 2020.

L'analyse détaillée des principales rubriques des charges courantes d'exploitation se présente comme suit :

- **Prestations d'exploitation :**

La reprise du trafic enregistrée en 2021 a impacté à la hausse les charges liées aux prestations d'exploitation. Ces dernières ont augmenté de +6,7 millions de dh (+3,9%) par rapport au budget et de 9,7 millions de dirhams (+5,8%) par rapport au réalisé 2020.

- **Entretien courant de l'infrastructure :**

L'entretien courant de l'infrastructure a connu une baisse de -10,8 millions de dh (-12,1%) par rapport au budget 2021, en légère hausse de 1,3 millions de dh (+1,6%) par rapport au réalisé 2020.

Les principales baisses par rapport au budget 2021 sont expliquées par la reprogrammation de quelques activités d'entretien pour l'année 2022.

- **Entretien courant des installations et équipements :**

L'entretien courant des installations et équipements a connu également une baisse de -10,9 millions de dh (-33,8%) par rapport au budget 2021, en hausse de 1,1 millions de dh (+5,4%) par rapport au réalisé 2020.

Les principales baisses par rapport au budget 2021 sont expliquées par la reprogrammation de la maintenance des installations électrique et SAE en 2022.

- **Consommation de matière & fournitures :**

La consommation de matière et fournitures est en baisse de -2,4 millions de dh (-7,9%) par rapport au budget 2021 principalement sous l'effet de la baisse des achats anti covid19.

Cette rubrique est également en baisse de -11,8 millions de dh (-30,0%) par rapport au réalisé 2020 expliquée par :

- La baisse des ventes de Pass Jawaz vendu ayant passé de 433k unités en 2020 à 307k unités en 2021 : 6,8 millions de dh
- La baisse des achats anti covid19 (maques, gels et solutions de désinfection) : -3,6 millions de dh

- **Utilities :**

Les utilities sont en légère baisse de -0,6 millions de dh (-1,4%) par rapport au budget 2021, expliquée principalement par la reprogrammation de la location d'un environnement Datacenter en 2022.

- **Grosses réparations :**

Les grosses réparations ont enregistré une baisse de -281,0 millions de dh (-57,6%) par rapport au budget 2021, et une baisse de -139,1 millions de dh (-40,2%) par rapport au réalisé 2020. Cette baisse est expliquée par l'entretien de 35 km en 2021 contre un objectif à 94 km au budget 2021, soit un taux de réalisation de 37% de l'objectif 2021.

- **Charges du personnel :**

Les charges du personnel sont en baisse de -5,7 millions de dh (-2,6%) par rapport au budget 2021 et de -14,5 millions de dh (-6,3%) par rapport au réalisé 2020.

La baisse par rapport au budget 2021 est expliquée principalement par la reprogrammation des recrutements pour 2022 combinée à l'incitation à la consommation de congés.

- **Dotations d'exploitation :**

Les dotations d'exploitation ont enregistré une hausse de 396,3 millions de dh par rapport au budget 2021 et 246,5 millions de dh par rapport au réalisé 2020.

Ces augmentations sont expliquées principalement par :

- Actualisation du programme de grosses réparations : +163 millions de dh par rapport au budget 2021 et au réel 2020
- Une reprise de la provision pour grosses réparations (PGR) moins importante, en lien avec la baisse de la charge relative aux grosses réparations : +250,3 millions de dh par rapport au budget 2021 et +113,5 millions de dh par rapport au réel 2020

- **Résultat financier :**

en millions de dh	Réal 20 FY	Bud'21 FY	Réal'21 FY	Réal'21 vs Réel 20 FY		Réal'21 vs Bud'21	
				Abs	%	Abs	%
Charges d'intérêts	-1 478,6	-1 451,5	-1 478,2	0,4	0,0%	-26,7	-1,8%
Coût du risque de change	142,0	-71,5	27,1	-114,8	-80,9%	98,6	138,0%
<i>Gains de change</i>	20,1	18,6	40,4	20,2	100,5%	21,8	116,9%
<i>Pertes de change</i>	42,8	60,1	13,0	-29,8	-69,6%	-47,1	-78,4%
<i>Reprises financières</i>	164,8	0,0	0,2	-164,6	-99,9%	0,2	
<i>Dotations financières</i>	0,2	30,0	0,4	0,3	127,4%	-29,6	-98,5%
Intérêts et autres produits financiers	40,3	15,0	13,4	-26,9	-66,8%	-1,6	-10,7%
Résultat Financier	-1 296,3	-1 508,0	-1 437,6	-141,4	-10,9%	70,4	4,7%

Le résultat financier au titre de l'année 2021 est de -1 437,6 millions de dh, en amélioration de 70,4 millions de dh par rapport au budget 2021. En baisse de -141,4 millions de dh par rapport à 2020.

Cette amélioration est expliquée principalement par une évolution favorable du FOREX sur l'année 2021 par rapport aux prévisions budgétaires 2021 (+98,6 millions de dh).

Cette évolution favorable du FOREX sur 2021 (27,1 millions de dh) est toutefois moins importante que celle observée en l'année 2020 (142,0 millions de dh). Ce qui génère un écart défavorable pour 2021 de -114,8 millions de dh.

ZOOM SUR LA DETTE

L'encours de la dette total d'ADM à fin 2021 est de l'ordre de 38,9 milliards de DH vs. 40,4 milliards de DH à fin 2020.

La dette à fin 2021 est composée de 16,8 milliards de DH en dette concessionnelle, 19,6 milliards de DH en dette Obligataire et 2,6 milliards de DH de dette bancaire. 57% de la dette globale d'ADM est en dirhams et 43% en devises étrangères.

Le graphique ci-dessous, montre l'évolution de la dette sur les trois dernières années.

Evolution Dette par nature (en Milliards de DH)



Financement de l'activité

Pour financer ses dépenses d'investissement et assurer son équilibre financier, ADM a recours généralement aux emprunts concessionnels en devises garantis par l'état, aux émissions obligataires garantis par l'état et à l'autofinancement généré par l'exploitation ;

A fin 2021, 55 conventions de prêts pour la participation au financement des autoroutes ont été signées avec différents bailleurs de fonds internationaux et principalement la BEI, le FADES, le FKDEA, la BID, et la JICA pour le financement des projets de ADM.

Sur le marché local, ADM a réalisé à date 21 émissions obligataires garanties par l'Etat et a levé un prêt bancaire.

Financement Concessionnel

Contrats de prêts concessionnels signés en 2021 :

En Février 2021, la Banque Européenne d'Investissement et ADM, ont signé un contrat de financement de 85 millions d'euros (environ 925 millions de DH) pour la Financement du Projet Automatisation.

Le projet d'Automatisation permet à ADM d'accélérer sa transformation digitale et de préparer la relance économique. Il contribuera à améliorer la fluidité du trafic à travers la digitalisation des systèmes de paiement et l'installation de systèmes de télépéage, et à réduire les coûts et le temps de voyage et renforcera la sécurité des utilisateurs tout en offrant de nouveaux services personnalisables.

Avec ce financement, la Banque soutient la mise en œuvre d'un programme d'investissement stratégique pour la digitalisation des opérations d'ADM favorisant une mobilité accrue des personnes, des marchandises et des services dans le pays. Cet appui aura un impact direct sur l'efficacité opérationnelle d'ADM, tant au niveau de la collecte des redevances que de l'empreinte environnementale des stations de péage.

La modernisation et l'extension du système existant de télépéage permettra d'optimiser la collecte des redevances des utilisateurs. Ainsi, ces nouvelles infrastructures compenseront en partie la perte de liquidités causée par la crise sanitaire et permettront de réduire le nombre de fraudes au péage. Par ailleurs, cette opération aura un impact environnemental positif en contribuant à réduire la pollution générée par les retards et les embouteillages aux barrières de péage.

Financement local

En 2021, aucun nouveau financement local obligataire ni financement bancaire n'a été contracté.

FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie d'ADM reste déficitaire sur la période 2021-2032 avec un déficit qui se creuse davantage avec le démarrage des nouveaux investissements. ADM fait face à ce déficit en réalisant des levées obligataires sur le marché local de l'ordre de 1,5 à 2 Milliards par an.

En 2021, 181 Millions de tirages concessionnels ont été réalisés. Il s'agit de tirages sur le prêt BERD pour le Financement de la liquidité. Par ailleurs, l'émission obligataire de 1,5 Milliards prévue en 2021 a été retardée à 2022 et ce selon le besoin de trésorerie.

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé a été augmenté par les investissements qu'a connus l'exercice de 2021, principalement :

- Projets d'extension du réseau : 272 millions de dh ;
- Triplement 205 millions de dh ;
- Projets sur autoroutes en service 258 millions de dh ;
- L'accélération du plan d'automatisation : 116 millions de dh
- Projets conventionnés 101 millions de dh
- Les investissements pour la « sécurité » : 64 millions de dh

Ecarts de conversion-Actif :

Cette rubrique présente au 31 décembre 2021 un solde de 183 millions de dh contre 103 millions de dh enregistrés fin 2020, cette évolution trouve son origine essentiellement dans l'appréciation du dirham face aux devises suivantes : Dinar Koweïtien et Dollar US.

Le détail de l'évolution de la perte de change latente par devises et par bailleurs de fonds se présente comme suit :

Evolution des écarts de conversion actif par bailleurs de fonds en Mdh

Bailleurs	déc-20	déc-21	Var	En %	
BERD	8	-	-	8	-100%
BID	12	13		1	5%
EXIM BANK	8	56		48	589%
FAD	3	1	-	1	-44%
FADES	-	62		62	-
FKDEA	12	49		37	314%
JICA	60	-	-	60	-100%
Total	103	183		80	77%

ACTIF CIRCULANT HORS TRESORERIE

Cette masse du bilan totalise un montant de 4 792 millions de dh dont les principaux composants sont :

En millions de dh	déc-20	déc-21	Var	%
Stocks	28	19	-9	-34%
Clients et comptes rattachés	225	158	-67	-30%
Etat débiteurs	3 695	3 229	-466	-13%
Titres et valeurs de	1 650	1 345	-305	-18%
Autres	45	41	-4	-9%
TOTAL	5643	4792	-851	-0,15

Stocks :

Cette rubrique présente au 31/12/2021 un solde brut de 22 millions de dh correspondant aux valeurs des fournitures stockables, détenues par diverses entités et non encore consommées (dont une valeur de 3 millions concernant un stock de fournitures à reformer qui a été provisionnée).

Créance de l'actif circulant

- Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique présente au 31 décembre 2021 un montant brut de 429 Millions de dh contre 474 millions en 2020. Les comptes Clients nette de provisions fin 2021 enregistre le solde de 158 millions de dh, soit une variation de -30% par rapport à 2020.

- État débiteur

Ce poste dont le solde s'élève à 3 216 millions de dh se compose essentiellement du Crédit TVA qui s'élève à 3 168 millions de dh.

Il y a lieu de signaler que grâce à la politique de défiscalisation des investissements, par le biais de l'établissement des conventions d'investissements avec l'Etat, ADM a pu diminuer de 456 millions de dh (soit 14%) son crédit de TVA ;

- Comptes de régularisation actif

Le compte est débiteur d'un montant de 36 millions de dh relatif principalement aux commissions sur contrats de gestion de flux monétiques et de collectes de fonds.

- **Titres et valeurs de placement**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2021 un montant de 1 345 millions de dh, correspondant en totalité aux placements des excédents de la trésorerie d'ADM en OPCVM.

- **Écart de conversion actif (éléments-circulants)**

Cette rubrique fait apparaître un solde de 0,4 million de dh correspondant à l'augmentation des dettes du passif circulant libellées en devises.

TRESORERIE-ACTIF

- **Banques**

Ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 89 millions de dh.

- **Caisses**

Ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à 46 millions de dh, il s'agit principalement des caisses de péage des différents centres d'exploitation relatifs aux recettes de fin de l'exercice non encore collectées par la banque à la date de 31 décembre pour un montant de 28 millions de dh et des caisses de fonds de roulement péage pour une valeur de 18 millions de dh.

BILAN PASSIF

FINANCEMENT PERMANENT

CAPITAUX PROPRES

Cette rubrique affiche au 31 décembre 2021 un solde de à 26 482 millions de dh détaillée comme suit :

- Capital social : Ce compte enregistre un montant de 15 716 millions de dh.
- Ecart de réévaluation : faisant ressortir un montant de 22 555 millions de dh.
- Report à nouveau : Ce compte enregistre un montant de – 11 831 millions de dh.
- Résultat à fin décembre 2021 : Un bénéfice de 42 millions de dh.

DETTES DE FINANCEMENTS

Cette rubrique présente au 31 décembre 2021 un solde de 38 990 millions de dh. Elle est

composée essentiellement

En millions de dh	déc-20	déc-21	Var	%
Emprunts en Devises	17 923	16 803	-1 120	-6%
Emprunts Obligataires	19 717	19 608	- 109	-1%
Emprunts en Dirhams	2 729	2 559	- 170	-6%
Dépôt et Cautionnement	21	21	-	0%
TOTAL	40 391	38 990	-1 401	-3%

des éléments suivants :

PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES

Cette rubrique fait ressortir un solde de 5 274 millions de dh. Il s'agit principalement de :

En millions de dh	déc-20	déc-21	Var	%
Provisions pour risque de change	0	0	0	
Provisions pour litige (Responsabilité civile)	38	31	-7	-18%
Provisions pour Gros litiges (Entreprises)	70	51	-19	-27%
Provisions pour reprofilage de la dette	534	534	0	0%
Provisions pour grosses réparations	4 352	4 857	505	12%
Provisions exceptionnelles pour risques	13	13	0	0%

Provisions exceptionnelle (Projet FA)	28	28	0	0%
---------------------------------------	----	----	---	----

TOTAL	5 036	5 514	478	9%
--------------	--------------	--------------	------------	-----------

ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF

Il s'agit de la diminution latente constaté au 31/12/2021, des emprunts consentis par les bailleurs de fonds suite à la baisse des cours de change par rapport au dirham fin décembre 2021. Le montant de ce profit de change latent est de 614 millions de dh.

La décomposition ainsi que la variation des gains de change latents par devise se présente ainsi :

En millions de dh	déc-20	déc-21	%
AED	10	3	-73%
EUR	127	466	267%
ID	1		-100%
JPY	11	48	332%
KWD	119	31	-74%
USD	107	67	-38%
TOTAL	375	614	64%

PASSIF CIRCULANT HORS TRESORERIE

Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste s'élève à plus de 746 millions de dh au 31 décembre 2021 contre 2 012 millions de dh au 31 décembre 2020. Il concerne les dettes fournisseurs non échues au 31 décembre 2021.

La dette fournisseur est composée de :

En millions de dh	déc-20	déc-21	%
Fournisseurs – Travaux	174	173	-1%
Fournisseurs – Retenues fond de roulement	5	5	0%
Fournisseurs – Retenues de garantie	127	129	2%
Fournisseurs – Factures non parvenues	435	439	1%
TOTAL	742	746	1%

Comptes de régularisation Passif

Le total de ce poste s'élève à environ 950 millions de dh, il est constitué de :

Libellé	déc-20	déc-21	%
Produits constatés d'avance relatifs aux reliquats des soldes Télépéages et autres supports de prépaiements non encore consommés au 31/12/21	203	224	10%
Pénalités provisoires sur marché de travaux	101	85	-16%
Intérêts courus et non échus à payer sur les emprunts	649	641	-1%
Total	955	950	-1%

TRESORERIE PASSIF

Le solde des comptes courants bancaires créditeurs s'élève à 15 millions de dhs au 31 décembre 2021.

Résultats Consolidés en normes IFRS

	DEC-2021	DEC-2020	%
Chiffre d'affaires Exploitation	3 207,1	2 421,4	32%
Résultat opérationnel courant	1 743,0	823,1	112%
Résultat opérationnel	1 794,1	829,6	116%
Coût de l'endettement financier net	1 514,0	2 086,4	-27%
Résultat Net	435,6	-932,6	147%

- Un chiffre d'affaire exploitation consolidé a augmenté par rapport à 2020 de 32%.
- Un résultat opérationnel positif de 1 743 milliards de dh, soit une augmentation de 112% par rapport à 2020 en conséquence directe de la hausse du C.A de 750 millions de dh soit 26% de 2020 à 2021.
- Un coût d'endettement financier net de (1.5) milliards de dh affichant une baisse de 27% par rapport à l'exercice antérieur expliquée principalement par la baisse des charges financières.

- Un résultat net positif de 435 millions de dh en conséquence des mouvements expliqués

en millions de dh	DEC-2021	DEC-2020	%
Intérêts et charges financières assimilées	1 464,0	1 772,0	-17%
Variation de juste valeur des instruments financiers	19,0	6,0	216%
Effet actualisation	16,0	230,0	-93%
Autres retraitements	14,0	79,0	-82%
Coût de l'endettement	1 514,0	2 086,0	-27%

ci-dessus.

Notes complémentaires sur les comptes en normes IFRS :

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

en millions de dh	31.12.2020	Augmentation	Diminution	31.12.2021
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	69 918,0	1,0	-	69 918,0
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	1 668,0	205,0	-	1 463,0
Valeurs nettes	68 250,0	206,0	-	68 456,0

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une légère augmentation durant 2021.

2. Autres Actifs non courants :

en millions de dh	déc-20	déc-21	%
Impôts différés actifs	992,0	992,0	0,0%
Instruments dérivés (trading)	-	-	-
Autres débiteurs non courants	2 914,0	2 488,0	-15,0%
TOTAL	3 907,0	3 481,0	-11,0%

a- Les impôts différés actifs :

Au 31.12.2021, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

en millions de dh	DEC-2019	DEC-2021
Amortissement fiscalement différé	992 491	992 491

b- Crédit de TVA :

Cette créance qui a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération générant un impact de financier de - 205 Millions de dh.

1. Autres actifs courants

en millions de dh	déc-20	déc-21	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 669,4	1 383,8	-17,1%
Autres débiteurs courants	571,6	694,6	21,5%
TOTAL	2 241,0	2 078,0	-7,0%

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA pour 67 millions de dhs.

2. Provisions

en millions de dh	Au 31.12.2020	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	Au 31.12.2021
Provision pour maintien en état de l'infrastructure	3 946,8	350,4	- 105,8	4 403,0
Provisions pour risques et charges	85,3	- 12,3	-	73,0
TOTAL	4 032,0	338,0	- 106,0	4 476,0

(*) dont part > 1 an KMAD 4 412,13 MMDhs au 31.12.2021.

La provision pour maintien en l'état de l'infrastructure pour un brut au 31/12/2021 de 4 914,19 MMAD a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 31/12/2021 est de 4 403,01 millions de dhs avec un impact résultat de - 456 millions de dhs.

3. Information sur les actifs et passifs financiers

en millions de dh	Dec-2021	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 383	1 383	-	-
Trésorerie	334	334	-	-
Sous-total actifs financiers	1 718	1 718	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	38 399	1 726	8 427	28 246
Fournisseurs	755	755	-	-
Découvert	15	15	-	-
Sous-total passifs financiers	39 169	2 496	8 427	28 246

4. Chiffre d'affaires

en millions de dh	déc-21	déc-20	%
Chiffres d'affaires	3 777,6	3 027,1	25,0%
<i>Dont</i>			
<i>Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure</i>	3 207,1	2 421,4	32,0%
<i>Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession</i>	570,5	605,8	-6,0%
Autres produits	-	81,0	
Intercos	-	-94,9	
Produits des activités ordinaires	3 777,6	3 013,3	25,0%

L'augmentation du C.A péage de 32 % est directement liée à la hausse du trafic sur le réseau autoroutier.

5. Charges d'exploitation

en millions de dh	déc-21	déc-20	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	570,5	605,8	-6%
Energies et Fournitures	21	20,2	4%
Achat de travaux, études et prestations de services	176,5	171,5	3%
Entretien routier	280,9	421	-33%
Entretien et réparation des biens mobiliers	11,4	20,1	-43%
Divers	150,1	210,8	-29%
Intercos	-	-94,9	-
TOTAL	1 210,40	1 354,60	-11%

achats et charges externes ont connu une baisse de 11% expliquée essentiellement par la baisse des charges liées l'entretien des infrastructures en concession.

6. Coût de l'endettement

en millions de dh	DEC-2021	DEC-2020	%
Intérêts et charges financières assimilées	1 464,0	1 772,0	-17,0%
Variation de juste valeur des instruments financiers	19,0	6,0	216,0%
Effet actualisation	16,0	230,0	-93,0%
Autres retraitements	14,0	79,0	-82,0%
Coût de l'endettement	1 514,0	2 086,0	-27,0%

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative auxdits emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

Le coût d'endettement affiche une baisse de 27% par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement d'une part par la baisse de la charge relative aux intérêts et charges financières assimilées, et d'autre part par l'effet d'actualisation.

5- PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution :

Les actionnaires approuvent les modalités de leurs convocations par faite par le Conseil d'Administration et lui donnent décharge pour toutes les formalités accomplies à cette fin.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu leur lecture, approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états de synthèse dudit exercice, tels qu'ils sont présentés et tels qu'ils sont annexés au procès-verbal de l'Assemblée Générale, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et bilan faisant ressortir un résultat net positif de **42 406 046,09** de dirhams et un total bilan **73 896 734 156,31** de dirhams.

L'Assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le Conseil au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Conseil d'Administration.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat telle qu'elle lui est proposée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence que le résultat de l'exercice 2021 soit affecté en « Report à nouveau ». Après affectation des résultats, le compte « Report à nouveau » présentera donc un solde négatif de **11 788 694 976,33** de dirhams.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les comptes consolidés du Groupe ADM au titre de l'exercice 2021 qui font ressortir un résultat net positif de **435 583 814,03** de dirhams et un total bilan de **74 667 933 153,71** de dirhams.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention réglementée n° 94/21/S entre ADM et sa filiale ADM Projet, autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 juin 2021, portant sur la maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien sur les autoroutes.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention réglementée n° 95/21/S entre ADM et sa filiale ADM Projet, autorisées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 juin 2021, portant sur La maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la réalisation des travaux de construction de l'autoroute Tit Mellil - Berrechid et d'élargissement des autoroutes de contournement de Casablanca et Casablanca - Berrechid ;

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Mustapha FARES, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Khalid CHERKAOUI et ce, pour la durée restante du mandat de ce dernier.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Mhemed BENHEMICH, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Ahmed IMZEL et ce, pour la durée restante du mandat de ce dernier.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur Abdellatif FAZOUANE, en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Adil BAHY et ce, pour la durée restante du mandat de ce dernier.

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social pour une durée de 6 ans.

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de monsieur Abdellatif FAZOUANE pour une durée de 6 ans.

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de monsieur Mhemed BENHEMICH pour une durée de 6 ans.

Quatorzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

6- MANDAT DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ADM

AU 31 DECEMBRE 2021, LE MANDAT DES ADMINISTRATEURS SE PRESENTE COMME SUIVANT :

I-PERSONNES PHYSIQUES

Administrateur	Fonction	Date nomination	Date fin mandat
Mr. Nizar BARAKA (En remplacement de Mr. Amara)	Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Président du Conseil d'Administration.	AA : 23/06/2018 NB:28/10/2022	23/06/2024
Monsieur Khalid CHERKAOUI	Secrétaire Général du Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique.	27/06/2019	25/06/2025
Monsieur Ahmed IMZEL *	Directeur des Affaires Techniques et des Relations avec la Profession- Ministère de de l'équipement, du Transport et de la Logistique.	27/06/2016	30/03/2022
Monsieur Adil BAH	Directeur de la Stratégie, des Programmes et de la Coordination entre les Transports- Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique.	27/06/2016	30/03/2022

Mis en forme : Police : (Par défaut) + Corps (Calibri), 12 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) + Corps (Calibri), 12 pt

Mis en forme : Police : (Par défaut) + Corps (Calibri), 12 pt

Monsieur Abdeslam JORIO	Chef de Division des Secteurs de l'infrastructure- Direction du Budget- Ministère de l'Economie et des Finances.	30/06/2021	30/06/2027
--------------------------------	--	------------	------------

Mis en forme : Police :(Par défaut) +Corps (Calibri), 12 pt

Mis en forme : Police :(Par défaut) +Corps (Calibri), 12 pt

* Démission de Monsieur Ahmed IMZEL de ses fonctions en tant que membre du Conseil d'Administration en mars 2021 31/03/2021

II-PERSONNES MORALES

Administrateur	Représentant au sein du Conseil d'Administration	Date nomination	Date fin mandat
Trésor	Monsieur Allal TOTSS , Adjoint au Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation- Ministère de l'Economie et des finances.	23/06/2018	23/06/2024
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	Monsieur Dounia TAARJI , Chef du Pôle des Opérations.	27/06/2016	30/03/2022
Kuwait Investment Authority	Monsieur Abdelaziz Mohamed AL OBAIDI , Directeur Général du Consortium Moroco - Kowetien de Développement (CMKD)	30/06/2021	30/06/2027
Agence Nationale des Ports	Madame NADIA LARAKI , Directrice Générale.	25/06/2013	Juin 2025

Caisse de Dépôt et de Gestion	Madame Chadia JAZOULI , chargée de mission auprès du PDG de CDG DEVELOPPEMENT	29/06/2017	29/06/2023
Banque Centrale Populaire	Monsieur Abdeslam BENNANI , Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Corporate et Investment Banking Banque Centrale Populaire	23/06/2018	23/06/2024

AUTRES MANDATS DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION/SURVEILLANCE

Mr. Abdelkader AMARA

Fonction principale : Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau			
Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
Société d'Exploitation des Ports (SODEP /Marsa Maroc)	Administrateur, Président du Conseil de Surveillance		
Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL)	Administrateur, Président du Conseil d'Administration		
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE)	Administrateur, Président du Conseil d'Administration		
Conseil, Ingénierie et Développement (CID)	Administrateur, Président du Conseil d'Administration		
Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA)	Administrateur		
Holding d'Aménagement Al Omrane (HAO)	Administrateur		
Barid Al Maghrib (BAM/Poste Maroc)	Administrateur		
Société de Développement de la Lagune de Marchica (Marchica Med)	Administrateur		
Société Marocaine d'Ingénierie Touristique (SMIT)	Administrateur		
Société Jardin Zoologique National (JZN)	Administrateur		

Mr. NIZAR BARAKA
Fonction principale : Ministre de l'Équipement et de l'Eau

Mr. Khalid CHERKAOUI**Fonction principale** : Secrétaire Général du ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
Société Nationale d'Études du Déroit de Gibraltar (SNED)	Administrateur, Président Directeur Général		
Société d'Exploitation des Ports (SOSEP / Marsa Maroc)	Administrateur, Vice-Président du Conseil de Surveillance		
Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL)	Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration		
Laboratoire Public d'Essais et d'Études (LPEE)	Administrateur		
Conseil, Ingénierie et Développement (CID)	Administrateur		
Société Nador West Med (NWM)	Administrateur		
Tanger Med Port Authority (TMPA)	Administrateur		
Tanger Med 2 (TM2)	Administrateur		
Société Nationale d'Études du Déroit de Gibraltar (SNED)	Administrateur, Président Directeur Général		
Société d'Exploitation des Ports (SOSEP / Marsa Maroc)	Administrateur, Vice-Président du Conseil de Surveillance		

Mr. Adil BAH

Fonction principale : Directeur de la Stratégie, du Financement et de la Coopération
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
Société d'Exploitation des Ports (SOSEP / Marsa Maroc)	Administrateur		
Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL)	Administrateur		
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE)	Administrateur		
Conseil, Ingénierie et Développement (CID)	Administrateur		
Société Nador West Med (NWM)	Administrateur		

Tanger Med Port Authority (TMPA)	Administrateur		
Tanger Med 2 (TM2)	Administrateur		
Société d'Exploitation des Ports (SODEP / Marsa Maroc)	Administrateur		
Société Nationale des Transports et de la Logistique (SNTL)	Administrateur		
Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes (LPEE)	Administrateur		

Mr. Ahmed IMZEL			
Fonction principale : Directeur Général des Routes et du Transport Routier- Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau			
Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
NARSA	Administrateur		

ADM	Administrateur		
NOVEC	Administrateur		
EHTP	Administrateur		
CFR	Administrateur		
LPEE	Administrateur		
FEC	Administrateur		

Mr. Allal TOTSS, représentant du Trésor

Fonction principale : Adjoint au Directeur chargé des Structures Opérationnelles à la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation;

Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
L'Agence marocaine de l'efficacité énergétique	Administrateur		
La société d'investissement énergétique	Administrateur		
CNTSTEN	Administrateur		
ONHYM	Administrateur		

Mme Dounia TAARJI représentante FHII

Fonction Principale : Présidente du Directoire du Fonds Hassan II pour le développement économique et social			
Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
Fonds Hassan II pour le développement économique et social	Présidente du Directoire	07/02/2019	
Société Casablanca Transport	Administrateur	29/03/2019	30/06/2023
Société Ithmar Al Mawarid	Administrateur et Présidente du Comité d'Investissement	08/02/2019	30/06/2020
Société de Développement de la lagune de MARCHICA MED	Administrateur	14/05/2019	30/06/2024
Moroccan Agency for Sustainable Energy (MASEN)	Administrateur et membre du Comité d'Audit	29/03/2019	27/07/2024
Société Nador West Med	Administrateur et Présidente du Comité d'Audit	10/06/2019	30/06/2019
Société d'Investissements Energétiques (SIE)	Administrateur	février 2019	2026
Société Nationale d'Aménagement Communal (SONADAC)	Administrateur	16/06/2019	30/06/2023
Société Tanger Med 2	Administrateur	25/03/2019	2024
Agence spécial Tanger Méditerranée (TMSA)	Membre du Conseil de surveillance et Présidente du Comité d'Audit	08/04/2019	30/06/2023
Société Tanger Med Port Authority (TMPA)	Administrateur,	25/03/2019	30/06/2024
Moroccan Foundation for Advanced Science Innovation and Research (MASCIR)	Administrateur,	25/04/2019	30/06/2024
Holding Al OMRANE	Administrateur,	05/03/2019	30/06/2022

La Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI)	Membre du Conseil de Surveillance	juin 2015	juin 2021
Compagnie Nationale "Royale Air Maroc"	Administrateur membre du Comité d'investissement	31/03/2018	31/03/2024
Mme Nadia LARAKI représentante ANP			
Fonction principale : Directrice Générale de l'Agence Nationale des Ports			
Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
PORTNET SA	Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration	Juin 2012	Renouvelable tous les 6 ans
SAPT	Administrateur	Aout 2010	Renouvelable tous les 6 ans
SGPTV	Administrateur	Aout 2012	Renouvelable tous les 6 ans
LPEE	Administrateur, Présidente du Comité Stratégie et rémunération	Aout 2012	Renouvelable tous les 6 ans
CID	Administrateur, Présidente du Comité d'Audit	Aout 2010	Renouvelable tous les 6 ans
Ecole Hassania des Travaux Publics (EHTP)	Administrateur, Présidente du Comité Stratégie	Aout 2010	Renouvelable tous les 6 ans
Nador West Med	Administrateur		Renouvelable tous les 6 ans
Fondation Mohamed VI pour la protection de l'environnement	Administrateur	Aout 2010	Renouvelable tous les 6 ans

Mme Chadia JAZOULI représentante CDG Développement

Fonction Principale : chargée de mission auprès du Président du Conseil d'Administration de CDG Développement

Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
SGLN (Loterie Nationale)	Présidente du Conseil d'Administration	12/ 2016	AGO appelée à statuer sur les comptes de 2019.
AUDA (Agence d'Urbanisation d'Urbanisation et de Développement Et de Développement d'Anfa)	Administratrice	12/2012	AGO appelée à statuer sur les comptes de 2024.
Cellulose Du Maroc	Administratrice	09/2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de 2022.

FMF (Fonds Maroc Forêts) ; Filiale de CDG et CDC (Caisse de Dépôt et de Consignation Française)	Administratrice	06/2009	AGO appelée à statuer sur les comptes de 2022.
CGEM	Administratrice	02/20	Pour une durée de 3 ans

Mr. Abdeslam BENNANI représentant BP

Fonction Principale : Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Corporate & Investment Banking à la Banque Centrale Populaire

Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
UPLINE GROUP	Administrateur	AGO 30/06/2015	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020
MAROC LEASING	Administrateur	AGO 01/01/2016	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021
CHAABI LLD	Président du Conseil d'Administration	AGO 30/05/2016	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE	Président du Conseil d'Administration	AGO 22/05/2015	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020
CHAABI CAPITAL INVESTISSEMENT	Administrateur	AGO 04/06/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020
FONDS MOUSSAHAMA I	Président du Conseil d'Administration	AGO 28/06/2019	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022
FONDS MOUSSAHAMA II	Président du Conseil d'Administration	AGO 30/06/2017	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019

BANQUE ATLANTIQUE BENIN	Administrateur	AGO 28/03/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023
BANQUE ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE	Administrateur	AGO 22/06/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020
ATLANTIQUE FINANCE SA	Président du Conseil d'Administration	AGO 30/03/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023)
UPLINE CORPORATE FINANCE	Président Directeur Général	AGO 28/06/2016	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Administrateur	AGO 28/06/2016	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020
MEDIAFINANCE	Membre du Conseil de Surveillance	AGO 18/05/2016	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020
UPLINE GESTION	Administrateur	AGO 29/06/2016	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021
ALISTITMAR CHAABI	Vice-Président du Conseil de Surveillance	AGO 19/06/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023
UPLINE SECURITIES	Membre du Conseil de Surveillance	AGO 21/06/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021
UPLINE INVESTMENTS FUND	Président Directeur Général	AGO 29/01/2016	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020
UPLINE ALTERNATIVE INVESTMENT	Président du Conseil d'Administration	AGO 25/01/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023
BP PATRIMOINE (Holding)	Administrateur	AGO 21/06/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023
AL AKARIA INVEST (Holding)	Administrateur	AGO 21/06/2018	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023
CONFEDERATION GENERALE DES ENTREPRISES DU MAROC (CGEM)	Membre du conseil d'administration	AGO 22/01/2020	22/01/2023

BANQUE POPULAIRE TANGER TETOUAN	MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	AGO 18/ 05 / 2017	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023
--	-----------------------------------	-------------------	--

Mr. Muhamad Salah AL KULAIB, représentant du Consortium Moroco- Koweitien de Développement			
Fonction principale : Directeur Général du Consortium Moroco-Koweitien de Développement			
Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin
WANA CORPORATE	Administrateur		AGO de l'exercice 2023
AFRIQUIA SMDC	Administrateur		AGO de l'exercice 2023
WESSAL BOUREGREG	Administrateur		AGO de l'exercice 2024
WESSAL CAPITAL ASSETS MANAGMENT	Administrateur		AGO de l'exercice 2024
WESSAL MARINA TANGIER	Administrateur		AGO de l'exercice 2024
WESSAL CASA PORT	Administrateur		AGO de l'exercice 2024
AL AJIAL ASSETS	Administrateur		AGO de l'exercice 2019
AL MAQAM	Administrateur		AGO de l'exercice 2019
SAVI	Administrateur		AGO de l'exercice 2019

SAVSA	Administrateur		AGO de l'exercice 2019
ZAIN AL AJIAL	Administrateur		AGO de l'exercice 2020
AL AJIAL FUNDS	Administrateur		AGO de l'exercice 2019

Mr. Abdeslam JORIO*			
Fonction principale : Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure à la Direction du Budget- Ministère de l'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration			
Entité	Mandat		
	Titre	Début	Fin

*Monsieur **Abdeslam JORIO** n'a aucun autre mandat dans d'autres conseils d'administrations et/ou Conseils de surveillance.

8- RAPPORT ESG (ENVIRONNEMENT, SOCIAL ET GOUVERNANCE)

SOMMAIRE

I. ELEMENTS GENERAUX

1.1 CARTE D'IDENTITE D'ADM

1.2 STRATEGIE EN MATIERE DE RSE

1.3 PERIMETRE DU REPORTING ESG

II. ELEMENTS SPECIFIQUES

2.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

2.2 INFORMATIONS SOCIALES

2.3 GOUVERNANCE

2.3.1 Composition de l'organe de gouvernance

2.3.2 Comités du conseil de gouvernance

Ce rapport ESG 2020 synthétise les actions responsables conduites par ADM en faveur de la création de valeur partagée avec ses parties prenantes à travers une approche de matérialité des enjeux de l'entreprise.

I. ELEMENTS GENERAUX

1.1 CARTE D'IDENTITE DU GROUPE

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions statutaires.

Intervenant depuis plus de 25 ans, ADM a permis le développement de l'infrastructure autoroutière et la réalisation d'un réseau de 1 800 Km d'autoroutes qui ont permis :

- 60% de la population est directement reliée au réseau autoroutier
- 70% de la population est desservie par le réseau autoroutier ou par les Voies Express
- 85 % de la population est à moins d'une heure de l'autoroute
- Toutes les villes de + 400 000 habitants reliées au réseau autoroutier
- 22/27 des villes de +100 000 habitants sont au réseau autoroutier à fin 2016

Depuis la création d'ADM en 1989, les pouvoirs publics ont adopté une stratégie volontariste d'aménagement du territoire favorisant un développement rapide du réseau autoroutier.

Aujourd'hui, ADM vit une transition qui marque un tournant dans sa vie d'entreprise dans un contexte où le client, toujours de plus en plus exigeant, attend des prestations d'un niveau très élevé tant en matière de confort et de sécurité et de qualité de service.

Ainsi en plus de ses missions de construction, d'exploitation et d'entretien ; de nouvelles missions s'ajoutent à celles-ci dont la priorité absolue est la garantie de la satisfaction client.

LES MISSIONS D'ADM :

- La construction, l'entretien et l'exploitation d'autoroutes qui lui sont concédées par voie de concessions ou contrats,
- La gestion, la protection et la conservation du domaine public dépendant du réseau de transport mis à sa disposition,

- La création et l'exploitation de services touristiques, d'hôtellerie et de tout autre service dans la proximité géographique de l'autoroute,
- L'exploitation et la gestion des biens immobiliers et mobiliers,
- La satisfaction client par le développement de services innovant pour garantir leur sécurité, leur confort et leur faciliter toujours plus leur trajet.

ETAT DES FILIALES ET PARTICIPATION

Au 31 Décembre 2020, ADM détient deux filiales :

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

La filiale **ADM PROJET** est une société anonyme constituée en septembre 2011, enregistrée au registre de commerce de Rabat et à son siège social au B.P 6526 Hay Riad, Rabat. Elle est contrôlée totalement par ADM, société mère.

L'activité principale de la filiale ADM Projet est d'assurer l'assistance à maître d'ouvrage et maître d'œuvre chargés de grands projets d'infrastructures.

La filiale **ADM PARK** est une société anonyme constituée en avril 2011, enregistrée au registre de commerce de Rabat et a son a son siège social au B.P 6526 Hay Riad, Rabat. Elle est contrôlée totalement par ADM, société mère.

L'activité principale de la filiale **ADM PARK** est l'aménagement, le développement et l'exploitation des parkings autoroutiers, routiers et urbains.

Actuellement, ADM PARK est en veille par décision du CA d'**ADM PARK** tenu en date du 25/12/2012. L'information portant sur cette décision a été portée au préalable au CA d'ADM tenu en date du 24 septembre 2012, ce dernier n'a pas émis d'objection sur cette affaire.

1.2 STRATEGIE EN MATIERE DE RSE

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc agit de façon éthique et responsable pour être un partenaire permanent du développement économique et social. Elle place la responsabilité sociale au cœur de sa stratégie et prête attention dans la conduite de ses activités à toutes les parties intéressées.

Afin de renforcer davantage son action dans ce cadre et garantir son efficacité, la société prend les engagements suivants :

1. Poursuivre et conforter la valorisation du capital humain :

- Ancrer l'appropriation des valeurs partagées de l'ensemble du personnel d'ADM (éthique, esprit d'équipe, engagement et recherche permanente de la qualité).
- Développer le savoir, les compétences et l'employabilité de ses ressources humaines.
- Renforcer et améliorer en continu les actions sociales destinées au personnel de la société.
- Déployer un système de management de la santé et sécurité au travail.
- Veiller au respect des droits et des libertés dont jouit le personnel d'ADM (création et affiliation aux associations, droit syndical, législation du travail, engagements sociaux,...).
- Animer en continu un dialogue social constructif et serein, facteur de développement harmonieux dans l'entreprise.
- Promouvoir l'égalité des chances, l'interdiction de toute forme de discrimination et la transparence dans le traitement des personnes et améliorer les actions en faveur des catégories vulnérables
- Interdire le travail infantile dans la société et chez ses fournisseurs et prestataires de service.
- Prévenir les harcèlements, les traitements discriminatoires, cruels, inhumains ou dégradants à l'égard des collaborateurs directs et indirects et à l'égard ou de la part des usagers.

2. Ancrer les règles d'éthique et de transparence dans la réalisation des activités :

- Veiller au strict respect de la législation dans tous les domaines.

- Maintenir l'efficacité du dispositif de contrôle interne pour prévenir toute pratique illicite (fraude, corruption, atteinte à la saine concurrence...).
- Respecter scrupuleusement tous les engagements pris par la société (statut du personnel, contrats avec les tiers, conventions, offres de services...).
- Mener des actions de sensibilisation pour renforcer l'ancrage des règles d'éthique et de transparence.

3. Agir pour l'amélioration continue de la satisfaction de nos clients :

- Maintenir et améliorer en continu son système d'écoute permanente des clients.
- Veiller en permanence au respect des engagements vis-à-vis de ses clients.
- Donner suite à toute saisie d'ADM par ses clients, en veillant à l'examen précis de leurs demandes.
- Poursuivre le déploiement du programme de développement des services offerts aux clients, en procédant périodiquement à sa revue pour son enrichissement.

4. Conforter nos actions pour la protection de l'environnement :

- Veiller à l'application des recommandations des études d'impact sur l'environnement qu'elle réalise.
- Enrichir en continu les autres actions engagées par elle dans le domaine environnemental.
- Définir et mettre en oeuvre des standards environnementaux applicables à ses activités.
- Poursuivre son programme d'optimisation de l'utilisation des ressources naturelles et de l'énergie.
- Favoriser le recyclage, la récupération et l'utilisation des produits écologiques

5. Développer notre ouverture sur la société civile :

- Renforcer la contribution au développement local du périmètre influencé par les tronçons autoroutiers.
- Développer les actions d'ADM destinées à différents acteurs de la société civile (partenariats avec les établissements de formation, actions de recherches, actions de sensibilisation, sponsoring...).

- Asseoir des partenariats durables et effectifs avec les organes partenaires d'ADM.
- Poursuivre les rencontres techniques organisées par ADM et destinées aux acteurs de la profession.
- Poursuivre la sensibilisation des usagers et riverains aux enjeux environnementaux et sociétaux.

6. Contribuer à la promotion de la responsabilité sociétale auprès des partenaires :

- Poursuivre la mise en relief de l'obligation de respect de la réglementation du travail dans les contrats
- d'achat passés par ADM.
- Communiquer sur l'engagement d'ADM en matière de développement durable et de responsabilité
- sociétale auprès des fournisseurs.
- Définir et déployer un plan d'action pour contribuer à promouvoir en externe la responsabilité sociétale

RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES :

Au-delà de son métier et de ses activités menées dans le cadre de sa double mission de développement du réseau autoroutier et de services à l'utilisateur, ADM s'est engagée depuis sa création à faire de l'Autoroute un passage heureux et à impacter positivement les territoires qu'elle traverse dans une relation de respect et de bienveillance. Cet engagement se matérialise à travers les différents programmes RSE mis en place par ADM dans l'objectif de préserver l'environnement et les ressources naturelles et soutenir ses communautés proches.

Le programme Communautaire comprend toutes les actions qu'ADM entreprend auprès de ses communautés proches. Le soutien proposé dans le cadre de ce programme touche notamment les jeunes.

Programme J/ Jeunes espoirs

Dans ce sens, et en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, ADM a mis en œuvre depuis 2008 le Programme J/Jeunes espoirs pour soutenir les élèves des écoles rurales primaires limitrophes au réseau autoroutier. **A ce jour, ce programme a permis la réhabilitation de 325 écoles adjacentes aux autoroutes.** Afin de pérenniser et améliorer

davantage le concept, ADM a décidé, dès 2018, d'y apporter une dimension éducative et d'impliquer les Ressources Humaines de l'entreprise.

En 2021, consciente que le contexte sanitaire inédit a imposé une accélération de la digitalisation pour permettre le maintien du rythme normal de la scolarisation, et dans l'objectif de préparer les Jeunes Espoirs au monde de demain, **ADM a entamé le projet de mise en place des classes numériques au sein des écoles du programme J**, objet de la convention signé en Décembre 2020 avec le MENFPESRS.

Le projet a été déployé au niveau de 3 écoles pilotes : l'école Sidi Mohammed El Fekkek dans la région de Ben Ahmed, l'école Sidi Boushab dans la Commune d'Amskroud et l'école Zerdal Chat située à Bouknadel, **impactant ainsi près de 600 élèves**. Cette action a consisté à aménager une classe dédiée par école, l'équiper en matériel informatique adapté et sécurisé, la doter d'un accès Internet, configurer un réseau informatique et en assurer la maintenance. Et pour un meilleur usage de cette infrastructure, ADM accompagne le corps pédagogique et les élèves à travers l'animation de formations et d'ateliers ludiques et met à leur disposition des logiciels et des jeux éducatifs.

Afin de fédérer son écosystème autour de ce projet à forte dimension humaine, **ADM a mobilisé des partenaires tel que l'entreprise DXC CDG, avec qui une convention de partenariat a été signée le 29/06/2021 pour la généralisation des classes numériques au reste des écoles du Programme J.**

Par ailleurs, et dans l'objectif de favoriser l'épanouissement des élèves au sein de l'espace scolaire, la mise en place des classes numériques a été précédée par la réhabilitation des écoles pilotes, à travers notamment des travaux de mise à niveau de l'infrastructure de base et l'aménagement et l'embellissement des espaces.

Au terme de ce projet, les classes numériques ont été inaugurées dans une ambiance festive où les enfants de chacun de ces 3 établissements, ont bénéficié de différents ateliers ludiques, artistiques et sportifs ainsi qu'une remise de cadeaux.

Bilan RSE

Projet AL ARD

Projet AL ARD continue de réconcilier ADM avec son environnement et avec ses riverains.

Les opérations sont en plein régime :

- Multiplication des semences chez les agriculteurs riverains pour utilisation dans le traitement des talus autoroutiers
- Exploitation d'une pépinière aménagée spécialement en collaboration avec l'INRA et la production de 150 000 plants durant l'année 2021, ces plants sont destinés à fixer les sols sur les talus autoroutiers.
- Traitement de 15 ha de talus autoroutiers avec les techniques d'ensemencement sur l'axe Fès – Taza, pour améliorer la résilience de l'infrastructure.

R&D

ADM consolide sa collaboration avec le monde universitaire et les centres de recherche pour faire évoluer les techniques et innover :

- Signature de conventions de partenariat avec les universités et les centres de recherche autour de plusieurs thèmes (matériaux, Intelligence Artificielle, sécurité routière ...). Trois conventions pour renforcer la collaboration avec nos partenaires :
 - UM6P
 - MAScIR
 - EHTP
- Aboutissement d'une thèse de recherche doctorale avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (domaine du génie

1.3 PERIMETRE DU REPORTING ESG

Ce rapport ne concerne que le périmètre d'ADM vu son caractère significatif dans le groupe.

II. ELEMENTS SPECIFIQUES

L'année 2021, une année de reprise après une crise sanitaire du Covid19 sans précédent

L'année 2021 a connu une reprise progressive et soutenue du trafic autoroutier marocain, grâce notamment au ralentissement de la pandémie du Covid19, la reprise du secteur agricole et la relance de la demande extérieure adressée au Maroc. Une reprise qui vient, pour rappel, après une année 2020 marquée par les impacts évidents de la crise engendrée par la pandémie, mais également par l'effet de la sécheresse ayant pénalisé fortement l'économie du Maroc sur cette même année.

Grâce à cette reprise du trafic, la recette Péage de l'année 2021 a enregistré une **amélioration de 34%** par rapport à l'année 2020. Une performance qui demeure néanmoins **en baisse de -3%** vs le niveau historique atteint en 2019.

Il est important de signaler que la reprise du trafic observée en 2021 a bénéficié exclusivement au segment **poids lourd** qui a réussi à retrouver son niveau historique de 2019, mais qui demeure le principal générateur de charges d'exploitation pour ADM. Contrairement au segment des **véhicules légers**, qui est le principal générateur de marge pour ADM, mais qui demeure en deçà de son niveau historique de 2019, sous l'effet de la restriction des déplacements sur une partie de l'année 2021.

Le renforcement des conditions de sécurité et l'enrichissement de l'offre de services dédiés aux usagers de l'autoroute, tel a été la priorité d'ADM durant cette année de reprise :

La sécurité autoroutière, une priorité d'ADM :

Consciente de l'importance de la consolidation de ses réalisations sur le volet sécurité autoroutière, et dans la continuité du déploiement de sa stratégie en la matière, ADM a inauguré sur l'année 2021, plusieurs **infrastructures modernes d'importance capitale**, notamment :

- **Une salle de contrôle nouvelle génération** au sein du nouveau Centre Info Trafic de ADM, dotée d'équipements « High tech » pour sécuriser, fluidifier et contrôler le trafic sur l'ensemble du réseau autoroutier national 24/7 ;
- **Deux nouvelles stations-service** sur l'axe autoroutier Casablanca – Agadir, au niveau des aires de repos Abdelmoumen sur la descente d'Ameskroud vers Agadir et de Benguerir au PK154 dans le sens vers Casablanca ;

- **Trois postes de secours de la Protection Civile** au niveau de Bouznika, Tanger et Larache, construits et équipés dans le cadre de la convention de partenariat entre ADM et la Direction Générale de la Protection Civile, en vue d'améliorer la durée d'intervention sur le réseau autoroutier

En parallèle au développement de l'infrastructure dédiée à la sécurité autoroutière, ADM a œuvré pour renforcer la proximité avec les usagers de l'autoroute et œuvre à leur sensibilisation, en particulier, aux normes de conduite sur les autoroutes. C'est dans cette optique qu'une campagne de **sensibilisation et un sondage sur terrain auprès des chauffeurs professionnels** ont été lancés au niveau des principales aires de repos du réseau, en partenariat avec l'Association Nationale des Etablissements de la Formation à la Conduite Professionnelle (ANEEFCP).

Dans cette même optique, ADM a procédé à la signature de « **La Charte de la Coalition** » définissant un engagement collectif en faveur de la sécurité routière avec un groupe d'entreprises de premier plan au Maroc, avec la coordination de la Fédération Routière Internationale (IRF).

Pass Jawaz, un succès indéniable auprès des clients usagers :

Par ailleurs, et afin de renforcer l'accessibilité et la proximité des canaux de recharge du Pass Jawaz aux clients-usagers de l'autoroute, plusieurs **nouveaux canaux** se sont ajoutés à la panoplie des canaux de recharge existants : BARID Cash, Crédit du Maroc et Dar Al Amane, la solution de paiement mobile Smart Flous, et le réseau physique de Damane Cash. Les clients peuvent désormais recharger leur Pass Jawaz en ville à proximité de chez eux, sur les applications mobiles, sites web et ou encore au niveau de leurs Guichets Automatiques Bancaires.

Cette offre élargie des canaux de recharges du Pass Jawaz a permis d'enrichir davantage l'offre Jawaz et a contribué au succès indéniable auprès des clients usagers. Ainsi, au terme de 2021, **le nombre total des Pass Jawaz vendus depuis le lancement du télépéage a atteint 1,55 million** (307.000 nouveaux Pass ont été vendus sur la seule année 2021). Ce niveau de commercialisation a été atteint malgré les conditions défavorables ayant caractérisé l'année 2021 :

- La crise mondiale des semi-conducteurs
- La faible saison touristique caractérisée par la réduction drastique des entrées par voie maritime
- Le retour encore incomplet au niveau de la mobilité d'avant Covid19

ADM a maintenu ses efforts de développement de l'infrastructure autoroutière et de fluidification de la circulation des usagers de l'autoroute

L'année 2021 a été marquée par le maintien par ADM des efforts de développement de l'infrastructure autoroutière existante dans le but de fluidifier la circulation au sein du réseau autoroutier.

Plusieurs **projets de grande importance** ont vu le jour, notamment :

- (iv) La mise en service de la troisième voie de l'autoroute de contournement de Casablanca, dans le cadre du projet structurant de triplement de l'autoroute Casablanca Berrechid et de l'autoroute de contournement de Casablanca. Un tronçon de 9,5 km, allant de la bifurcation de Mohammedia jusqu'à la gare de péage de Tit Mellil.
- (v) La mise en service par ADM des deux gares de péage Ain Atiq après 4 mois de travaux seulement. Une prouesse qui témoigne du niveau d'expertise acquis par les Ressources Humaines d'ADM dans la gestion des projets sous circulation. Cette belle performance a été atteinte grâce au travail et à l'esprit d'équipe dont a fait preuve les équipes d'ADM en charge de ce projet.
- (vi) L'avancement considérable dans les travaux de construction de l'échangeur autoroutier « El Massira », situé au PK104 de l'autoroute Casablanca – Marrakech à 3 Km de Oued Oum Errabiâ. La situation globale de ce projet avoisine 85% de l'accostage à fin 2021, avec une avance de 2 mois par rapport aux prévisions initiales d'achèvement.

2.1 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc agit de façon éthique et responsable pour être un partenaire permanent du développement économique et social. Elle place la responsabilité sociale au cœur de sa stratégie et prête attention dans la conduite de ses activités à toutes les parties prenantes.

ADM a intégré progressivement, depuis sa création en 1989, des objectifs de développement social et environnemental parmi ses objectifs stratégiques et a décliné par la suite une vision globale et intégratrice des concepts du développement durable.

Cette orientation a été consolidée en 2016, à l'occasion de l'accueil du Maroc de la COP22, par la mise en place d'une feuille de route pour une mobilité durable sur les autoroutes au Maroc afin de réduire ses émissions de gaz à effets de serre de 13% au moins d'ici 2030.

Dans ce sens ADM a élaboré un portefeuille de projets pour concrétiser de nombreuses initiatives lancées notamment :

L'Optimisation des ressources en eau :

ADM mise sur la structuration de projets permettant de mettre en valeur l'importance de l'eau, et permettant de cristalliser la mobilisation de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc pour la protection de cette ressource. Force est de noter que l'eau, avec l'irrégularité spatio-temporelle de la pluviométrie, conséquence importante des changements climatiques, soumet le réseau routier à divers aléas tels que les inondations ou les sécheresses. Ces événements exceptionnels dont les fréquences ont augmenté doivent être pris en considération dès la conception du réseau.

L'action « Un Arbre pour le Climat » pour réduire l'empreinte carbone d'ADM:

En tant qu'acteur résolument engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique, ADM ne ménage aucun effort pour apporter sa contribution. Dans cette optique, l'entreprise a mis en place un projet qui consiste à compenser son empreinte carbone en plantant des arbres tout au long du réseau autoroutier. De par son engagement en tant qu'acteur socialement responsable, ADM a souhaité associer les écoles à ce programme en vue de sensibiliser les écoliers aux effets et dangers du changement climatique et à l'importance de la mise en place d'actions inclusives en vue de lutter contre son impact.

Le Partenariat avec l'UNICEF pour sensibiliser les enfants et le jeune public

ADM a scellé en marge de la conférence internationale qu'elle a organisée à Rabat le 20 septembre 2016, un partenariat avec l'Unicef. Le but est d'associer les usagers des autoroutes aux efforts de promotion des droits de l'enfant et de son environnement. Ce partenariat stratégique a pour objectif d'initier une action de communication afin de sensibiliser les différents usagers des autoroutes, et à travers eux leurs familles et entourages, à l'importance de réduire l'impact du changement climatique sur les enfants.

La Gestion des déchets sur le réseau autoroutier

Environ 3 000 tonnes de déchets sont jetées chaque année le long du réseau autoroutier. Dans ce cadre, et afin de réduire l'impact de ce phénomène sur l'environnement, ADM a mis en place un projet de collecte et de revalorisation de ces déchets.

L'intégration des énergies renouvelables

ADM met la prise en considération des problématiques énergétiques dès la conception des projets au cœur de sa stratégie. Ainsi, l'entreprise a développé des projets de production de l'énergie à partir de sources renouvelables.

En parallèle ADM a procédé à l'installation de bornes de recharges électriques pour promouvoir la mobilité électrique.

La Gestion des risques liés aux effets des changements climatiques

Sur ce plan, ADM a, entre autres, lancé un projet de stabilisation des talus par des méthodes végétales. De même, elle a lancé une étude visant à qualifier les risques d'instabilité sur les différents tronçons d'autoroute soumis aux effets des charriages de pluie.

Programme vert : sauvegarde de l'environnement et réduction de notre empreinte carbone

- Projet « Al Ard » qui consiste à protéger les talus autoroutiers contre l'érosion hydrique et de stabiliser les sols par des techniques innovantes basées sur le génie biologique.
- Technique de compactage à sec, cette technique a permis d'économiser environ 4 milliards de litres d'eau dans la construction des infrastructures.
- Compensation de l'empreinte Carbone par la plantation d'arbres soit 3 millions plantés et 800.000 programmes en cours.
- Valorisation des eaux récupérées sur la plateforme d'autoroute et ses ouvrages d'assainissement pour réutilisation en vue d'arrosage.
- Gestion sélective et intégrée des déchets collectés & leur recyclage.

Programme AZUR : Intégration des énergies renouvelables et la mobilité durable

- Mise en place de stations de production de l'électricité à base d'énergie solaire dans les gares de péage
- Bornes de recharge pour les voitures électriques sur les aires de service
- Sensibilisation à l'Eco-conduite, à la mobilité durable et la sécurité routière

Mobilité et Sécurité routière

La fluidité du trafic est un facteur important dans la limitation des gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique. Dans ce contexte, ADM a mis en œuvre des projets afin de fluidifier le trafic. Il s'agit principalement de la mise en place de la technicité dans le but d'éviter ou de limiter la formation de bouchons le long des autoroutes et s'assurer de la fluidité du trafic. L'entreprise a aussi procédé à la mise en place d'une chaîne radio pour communiquer sur l'état du trafic du réseau en temps réel ainsi que les moyens de transmission de messages interactifs aux usagers du réseau autoroutier. On note aussi la mise en place d'actions de sensibilisation à la sécurité routière en vue de mettre à disposition des usagers un réseau plus sûr. Il faut dire que l'opérateur autoroutier, dans sa stratégie de développement durable, mise également sur les projets de hubs au niveau des échangeurs d'autoroutes, représentant le moyen idéal pour combiner entre le transport routier et le transport urbain. Ainsi, leur installation permettra la mise en place de la stratégie d'intermodalité afin de limiter les nuisances du transport routier qui empreinte le réseau autoroutier de rentrer encombrer les cités grâce à ces plateformes. Dans ce domaine et compte tenu du réseau autoroutier qui capte 20% du trafic national, ADM développe parallèlement à ces hubs, des voies automatiques, une digitalisation du trafic, des règles d'éco-conduite et des centres d'observation des émissions de gaz à effet de serre aux standards internationaux pour fluidifier le trafic. Toutes ces actions s'inscrivent dans la stratégie d'ADM d'aligner son réseau autoroutier aux standards internationaux, et de mettre en place toutes les dispositions permettant d'améliorer les prestations qui sont proposées aux passagers.

Le know-how et le renforcement de capacité

Afin d'aller plus jusqu'au bout de sa vision dans le domaine du développement durable, et surtout de poursuivre sa politique d'innovation à travers la mise en place de solutions inédites pour faire face aux effets du changement climatique, ADM mise beaucoup sur la formation. Dans ce cadre, l'opérateur a mis en place une plateforme de Know-how. Elle fait de la R&D son cheval de bataille. Ainsi, la formation aux aspects environnementaux liés au développement durable et aux énergies renouvelables a été érigée en priorité pour atteindre les objectifs escomptés. Dans ce sens, la mise en place d'« ADM Académie » a permis de renforcer les investissements de l'entreprise en matière de R&D dans les domaines de la sécurité routière, de la géotechnique, de l'éco-construction et de la mobilité.

Cette nouvelle institution capitalise sur l'expérience et les savoirs internes d'Autoroutes du Maroc en vue de les exporter dans les autres pays du continent. De même, l'entreprise a lancé un workstream de réflexion afin de mettre en place une chaire dédiée aux changements climatiques. L'objectif étant non seulement d'en faire bénéficier ses propres ressources humaines mais aussi d'ouvrir ce cursus aux personnes externes à la société et intéressées. En collaboration avec l'INRA et la GIZ, l'opérateur entend mettre en place un cycle transversal sur les principes généraux liés au développement durable et un cycle spécifique aux métiers des autoroutes.

Amélioration des échanges avec les territoires limitrophes

Consciente de son rôle en tant qu'acteur dans l'aménagement des territoires, ADM s'est attelée également à aménager de nouveaux échangeurs (au niveau d'Oued Cherrat, Ben Yekhlaf, Ain Taoujdate, Lixus, Ain Sbaa, Ain Dalia, Mellalyenne et Oum Azza) qui permettront le développement local des zones desservies et faciliteront les conditions d'accès des usagers au réseau autoroutier.

Dans le souci de faciliter les échanges des communes et douars traversés par les autoroutes avec l'environnement externe et d'améliorer davantage les conditions de circulation et de sécurité des riverains et des usagers, l'étude menée par ADM sur l'évaluation du phénomène de traversées piétonnes au niveau des autoroutes en service a recommandé l'ajout de (08) passerelles sur le réseau autoroutier courant 2020 sur les autoroutes en service.

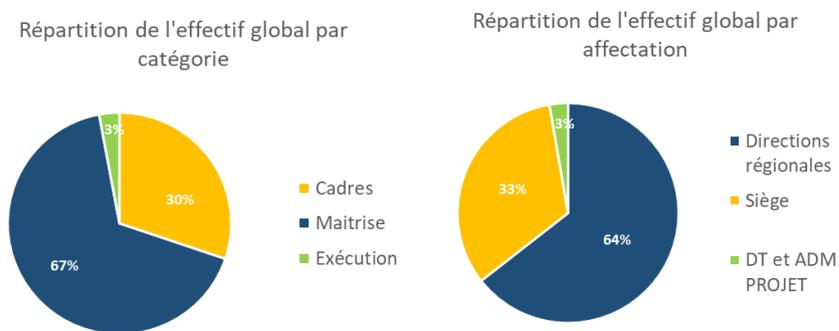
Réhabilitation des écoles limitrophes aux autoroutes

ADM a mis en place plusieurs programmes matérialisant son engagement envers ses communautés proches et vis-à-vis de l'environnement, dont le programme J, destiné aux jeunes des écoles limitrophes au réseau autoroutier (Axe Jeunes espoirs) et aux jeunes étudiants ingénieurs et chercheurs en R&D (Axe Jeunes leaders). En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ADM a réhabilité, depuis 2008, plus de 325 écoles limitrophes à l'autoroute. De plus, à travers des activités et des ateliers ludiques, ADM tente de sensibiliser les enfants, d'une part, à la thématique de sécurité routière -notamment aux abords de leurs écoles- et au développement durable de l'autre. Autre nouveauté du programme Jeunes espoirs est l'implication et la mobilisation des ressources humaines de

l'entreprise. En effet, chaque école partenaire sera parrainée par un collaborateur qui s'engagera à maintenir le lien avec l'école pour faire remonter les besoins du terrain, renforcer les liens avec la communauté de l'école et veiller à la pérennité du programme.

2.2 INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif d'ADM a atteint au 31/12/2021 un total de 444 salariés par rapport à 470 salariés au 31/12/2020 et ce en tenant compte des départs réalisés avant le 31/12/2020.



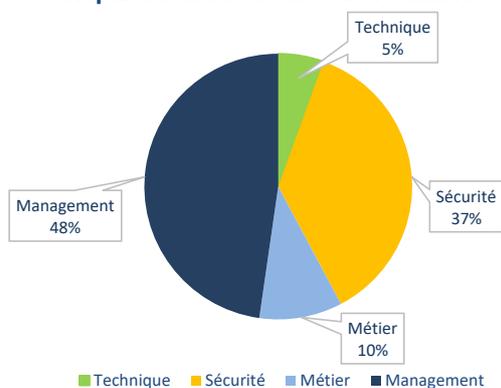
Bilan Formation

L'année 2021 a été marquée par :

- Le lancement du projet de renforcement des capacités des ressources humaines des pays africains dans le secteur du transport dans le cadre de la coopération tripartite Japon – Maroc – Afrique.
- La continuation de l'accompagnement des nouveaux métiers pour la montée en compétence du staff ADM avec adaptation aux mesures de distanciation imposées par la crise sanitaire

Les heures hommes formation se répartissent comme suit :

Répartition des heures de formation



2.3 GOUVERNANCE

2.3.1 Composition de l'organe de gouvernance

ADM poursuit son action exemplaire d'adoption des meilleurs standards et pratiques dans le domaine de la gouvernance pour intégrer de manière exhaustive les bonnes pratiques associées. C'est ainsi que la société, sur la lancée d'un fonctionnement régulier de son organe de gouvernance depuis plusieurs années, a engagé un chantier visant à structurer significativement ce fonctionnement sur la base de nouveaux standards reconnus de gouvernance.

L'ensemble des engagements et performances de la société dans ce domaine lui a permis de parvenir à un niveau avancé dans la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance, ce qui la place à l'avant-garde des initiatives du gouvernement dans ce domaine et l'a retenue parmi les organismes pilotes dans le programme «Hakama» mené en partenariat avec la Banque Mondiale pour la mise en œuvre du code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des établissements et entreprises publics.

La Société Nationale des Autoroutes du Maroc «ADM», société anonyme de droit privé, est administrée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration d'ADM compte, au 31 décembre 2021, dix (10) administrateurs dont 4 personnes physiques. La composition du Conseil est comme suit :

I- PERSONNES PHYSIQUES

Administrateur	Fonction
Monsieur NIZAR BARAKA	Ministre de l'Équipement et de l'Eau Président du Conseil d'Administration.
Monsieur Khalid CHERKAOUI	Secrétaire Général auprès du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.
Monsieur Adil BAH	Directeur Général de la Stratégie, des ressources et des Affaires Techniques et Administratives- Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
Monsieur Abdeslam JORIO	Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure - Direction du Budget - Ministère de l'Economie et des Finances.

II- PERSONNES MORALES

Administrateur	Représentant au sein du Conseil d'Administration
Trésor	Monsieur Allal TOTSS , Adjoint au Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation - Ministère de l'Economie et des Finances.
Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social	Madame Dounia TAARJI , Présidente du Directoire.
Kuwait Investment Authority	Monsieur Muhammad SALAH ALKULAIB , Directeur Général du Consortium Morocco - Koweitien de Développement (CMKD).
Agence Nationale des Ports	Madame Nadia LARAKI , Directrice Générale.

Caisse de Dépôt et de Gestion Madame **Chadia JAZOULI**, Chargée de Mission auprès du Président de CDG Développement.

Banque Centrale Populaire Monsieur **Abdeslam BENNANI**, Directeur Général Adjoint en charge de la Banque Corporate et Investment Banking Banque Centrale Populaire

Par ailleurs, dans le cadre des règles relatives au contrôle financier de l'État (loi 69-00), un commissaire du gouvernement nommé par l'Etat, assiste avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration et au comité de gouvernance et comité de la stratégie et de l'investissement et avec voix légale au comité d'audit.

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts de la société et des recommandations du code marocain de bonnes pratiques de gouvernance des entreprises et établissements publics, le Conseil d'Administration d'ADM a institué les Comités techniques suivants :

Comité de la Stratégie et de l'investissement

Président : Monsieur **Khalid CHERKAOUI**, Secrétaire Général – Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

Membres, Messieurs :

- **Allal TOTSS**, Adjoint au Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Economie et des Finances, représentant du Trésor ;
- **Adil BAH**, Directeur De La Stratégie, Des Programmes Et De La Coordination Des Transports- Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.
- **Dounia TAARJI**, Présidente du Directoire au Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ;
- **Abdeslam JORIO**, Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure - Direction du Budget - Ministère de l'Economie et des Finances.

Comité d'Audit

Président : Monsieur **Allal TOTSS**, Adjoint au Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Economie et des Finances, représentant du Trésor

Membres :

- Madame **Houda CHTOUKI**, Commissaire du Gouvernement auprès d'ADM.
- Monsieur **Abdeslam JORIO**, Chef de la Division des Secteurs de l'Infrastructure - Direction du Budget - Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Ahmed IMZEL**, Directeur des Routes- Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- Madame **Myriam BRAHIMI**, Chef de Service Infrastructures et Financier, Direction Participations, Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social ;

Comité de Gouvernance

Président : Madame **Nadia LARAKI**, directeur Général de l'Agence Nationale des Ports, représentante de l'Agence Nationale des Ports.

Membres :

- Monsieur **Allal TOTSS**, Adjoint au Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Economie et des Finances,
- Monsieur **Adil BAHI**, Directeur De La Stratégie, Des Programmes Et De La Coordination Des Transports- Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.
- Madame **Chadia JAZOULI**, Chargée de Mission auprès du Président de CDG Développement.

Principales Activités 2021

Le Conseil d'Administration d'ADM et ses comités spécialisés ont veillé durant l'année 2021 à une régularité et une efficacité dans leur fonctionnement, traduit par des réunions périodiques pour traiter divers sujets concernant la société :

- Conseil d'Administration : 4 réunions (le 30 mars, le 30 juin et le 28 octobre (à 15H00 et 15H30)
- Comité de la Stratégie et de l'Investissement : 1 réunion (le 29 mars)
- Comité d'Audit : Comité d'Audit : 2 réunions (le 25 février et le 23 mars)
- Comité de Gouvernance : 1 réunion (18 juin).

9- COMMENTAIRE DES DIRIGEANTS EXERCICE 2021

(Se reporter aux chapitres 1.1 de l'ESG et 2 et 3 du Rapport de Gestion, ci-dessus)